

Rapport du Secrétaire général

Projet de Rapport du Conseil sur la Mise en Œuvre du Plan Stratégique et l'Activité de l'Union

Résumé

Le présent rapport réunit en un seul document le Rapport annuel sur l'activité de l'Union (numéro 102 de la Convention) et le Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique (numéro 61 de la Convention; Résolution 71 (Rév. Busan, 2014)). Il rend compte des principales activités de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires, en date de 2014, et résume les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan stratégique de la fin de 2014 à 2018.

Suite à donner

Le Conseil est invité à **approuver** le présent document.

Références

Numéros 61 et 102 de la Convention
Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires

Le présent rapport d'activité annuel concorde avec le nouveau Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 qui a été approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de 2014. Les progrès accomplis en termes de réalisation des buts et objectifs stratégiques sont mesurés et présentés dans le présent rapport à l'aide des indicateurs qui ont été approuvés par les membres dans les plans opérationnels des trois Secteurs et du Secrétariat général.

Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)

- L'UIT-R a organisé ses principales manifestations, l'AR-15 et la CMR-15. Elles ont rassemblé de nombreux participants et ont permis d'aboutir à des consensus sur d'importantes questions, notamment le suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile, les attributions de fréquences à l'échelle mondiale pour le service mobile, le service fixe par satellite et le service d'exploration de la Terre par satellite, et la désignation de fréquences à l'échelle mondiale pour les télécommunications mobiles internationales (IMT).
- L'UIT-R a considérablement avancé dans la *préparation* de l'AR-19 et de la CMR-19, avec pour objectif de soutenir la croissance des secteurs du mobile, des télécommunications par satellite et de la radiodiffusion. Un consensus commence à s'établir autour de la question des attributions et des désignations de fréquences au-dessus des 24 GHz.
- Les réunions multilatérales accueillies par l'UIT-R se sont révélées utiles pour résoudre les problèmes de brouillages préjudiciables et pour coordonner les fréquences dans le contexte du passage à la télévision numérique et de l'attribution du dividende numérique.
- Dans le cadre de ses séminaires, de ses ateliers de haut niveau et de sa politique de libre accès en ligne, l'UIT-R continue de collaborer étroitement avec les administrations nationales, ainsi qu'avec des responsables politiques influents et de hauts dirigeants du secteur privé pour mener des travaux d'information et de renforcement des capacités destinés à faciliter l'application du Règlement des radiocommunications.
- L'élaboration des spécifications concernant les interfaces radioélectriques pour les IMT-2020 a progressé conformément au calendrier prévu; ces spécifications seront prêtes pour la mise en service de la cinquième génération (5G) de services mobiles large bande. En outre, les spécifications de la télévision à ultra-haute définition (TVUHD) et à grande plage dynamique (HDR) ont aussi été approuvées en 2017.
- L'UIT a fêté le 110^{ème} anniversaire du Règlement des radiocommunications en 2016 et le 90^{ème} anniversaire de la création des Commissions d'études du CCIR/de l'UIT-R en 2017. Ces manifestations lui ont offert l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel que joue l'UIT-R pour lancer et orienter un développement durable des radiocommunications à l'échelle mondiale.

Secteur de la normalisation de l'UIT (UIT-T)

- L'UIT-T continue de jouer un rôle de chef de file dans la normalisation des réseaux et infrastructures d'accès large bande et des réseaux domestiques pour le transport à ultra-haut débit. Ses travaux de normalisation des éléments filaires présents dans les systèmes des IMT-2020 (5G) sont devenus prioritaires. Les normes que l'UIT a instaurées en matière de compression vidéo, et qui ont été récompensées par un "*Prime Time Emmy Award*", conservent leur place dominante sur le marché mondial.
- L'UIT-T a enregistré de nouveaux membres de Secteur, qui sont des entreprises du secteur automobile et des assurances. Cette évolution met en évidence l'importance croissante du

soutien que l'UIT-T apporte à des marchés verticaux tels que la santé, le transport, l'énergie et les services financiers.

- L'UIT-T a achevé la mise au point d'un ensemble de technologies d'accès large bande très attendues, notamment la nouvelle norme G.fast, qui permet d'atteindre des débits allant jusqu'à 2 Gbit/s sur les lignes téléphoniques traditionnelles, mais aussi la fibre symétrique 10G jusqu'au domicile (XGS-PON) et la fibre 40G jusqu'au domicile (NG-PON2). Il s'agit des premières normes permettant d'assurer des débits d'accès sur fibre optique supérieurs à 10 Gbit/s. La révision d'une norme UIT de premier plan sur laquelle repose le réseau de transport optique permettra de transporter des données par fibre optique à des débits supérieurs à 100 Gbit/s, ce qui répond à la demande du secteur privé de réseaux à capacité croissante en zone métropolitaine comme sur de longues distances.
- Les travaux collaboratifs menés par l'UIT, l'ISO et la CEI en matière de codage vidéo sont auréolés de prestige depuis qu'un "*Primetime Emmy Award*" leur a été décerné en août 2017 au titre du "codage vidéo à haute efficacité" (HEVC, publié dans la norme UIT H.265 | ISO/CEI 23008-2). Cette norme de compression vidéo s'est imposée comme le principal format de codage pour la télévision à ultra-haute définition. C'est la deuxième fois qu'un "*Primetime Emmy Award*" est accordé au titre de cette collaboration sur le codage vidéo; la première fois, en 2008, le prix avait été décerné au titre de la norme antérieure au HEVC, appelée UIT-T H.264 | MPEG-4 AVC.
- La Commission d'études 20 de l'UIT-T (Internet des objets et villes et communautés intelligentes), établie en juin 2015, a entrepris de renforcer la coordination dans le domaine de la normalisation et des applications de l'Internet des objets. Elle s'efforce de rapprocher les communautés politiques et techniques pour favoriser l'intégration de technologies liées à l'Internet des objets dans les stratégies des villes intelligentes.
- Un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T "sur l'apprentissage automatique pour les réseaux futurs, y compris les réseaux 5G" a jeté les bases, au sein de l'UIT, de travaux de normalisation visant à favoriser le recours à l'apprentissage automatique pour développer l'automatisation et le rôle des agents intelligents dans la conception et la gestion des réseaux TIC. Trois autres Groupes spécialisés de l'UIT-T étudient actuellement "le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes", "l'application de la technologie des registres distribués" et "la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique".
- L'"initiative mondiale en faveur de l'inclusion financière" est un programme sur trois ans de mesures prises collectivement par l'UIT, le Groupe de la Banque mondiale et le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché, avec le soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates. Cette initiative vise à faire progresser la recherche dans le domaine de la finance numérique et à faire accélérer l'inclusion financière numérique dans les pays en développement, en s'appuyant sur les 85 recommandations de politiques élaborées par le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les services financiers numériques.
- L'initiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC) a été lancée pour favoriser, en premier lieu, l'adoption de politiques publiques visant à garantir le rôle essentiel des TIC dans les villes intelligentes. La collaboration découlant de cette initiative a conduit plus de 50 villes à rejoindre un projet pilote visant à mettre en oeuvre les principaux indicateurs de performance concernant les villes intelligentes durables. Ces indicateurs ont été mis au point par l'UIT et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU).

Secteur du développement de l'UIT (UIT-D)

- La Septième Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT-17), organisée à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017 sur le thème général des TIC au service des Objectifs de développement durable, a rencontré un grand succès. Elle a adopté la Déclaration de Buenos Aires, une contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT

pour 2020-2023, et le Plan d'action de Buenos Aires. Ce dernier repose notamment sur des initiatives régionales, des résolutions et des recommandations nouvelles ou révisées à l'appui des objectifs du Secteur, 18 rapports finals et 14 nouvelles Questions que les commissions d'études de l'UIT-D devront examiner.

- L'UIT a fêté le 25^{ème} anniversaire de l'UIT-D en 2017, et a tenu à marquer cet événement dans le cadre de la CMDT-17, notamment en organisant des tables rondes au niveau ministériel pour réaffirmer l'importance des TIC dans le développement et contribuer à la progression en direction des Objectifs de développement durable (ODD).
- L'UIT-D a organisé des forums mondiaux et régionaux pour examiner les tendances internationales dans le domaine des réglementations qui visent à promouvoir le dialogue stratégique sur des questions politiques, juridiques et réglementaires, ainsi que sur des questions économiques et financières et sur l'évolution des marchés. Elle a travaillé en étroite collaboration avec d'autres secteurs dans toutes les régions du monde pour favoriser le développement des infrastructures et des services.
- Pour contribuer à réduire les disparités en matière d'innovation et à accélérer la transformation numérique, l'UIT-D a créé et lancé plusieurs Ecosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC; elle a aussi organisé un certain nombre de débats et mis en oeuvre des projets financés par des fonds de contribution volontaire. Pour renforcer les partenariats visant à mobiliser des ressources à l'appui des initiatives et projets de développement, le BDT a conclu 58 accords de partenariat et a créé différents produits et outils, en particulier des bases de données sur les partenaires, des accords de partenariat et des sites web visant à encourager le mécénat.
- Les activités menées par l'UIT-D en matière de cybersécurité ont aidé les Etats Membres à renforcer leur capacité d'intégrer et d'appliquer les politiques et les stratégies de cybersécurité dans leurs plans nationaux; elles ont également permis d'améliorer leur capacité d'organisation. Les efforts du BDT visaient aussi à faciliter le développement et l'utilisation d'applications et de services TIC à l'appui du développement durable, notamment dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture et de la science.
- L'UIT-D a contribué à renforcer les capacités des Etats Membres de l'Union en mettant en oeuvre sa nouvelle stratégie relative aux Centres d'Excellence conformément à la Résolution 73 de la CMDT (Rév. Dubaï, 2014). L'UIT dispose de l'ensemble le plus complet et le plus actualisé au monde de données et de statistiques sur les TIC en ce qui concerne l'infrastructure des TIC, l'accès aux TIC et leur utilisation, les politiques et la réglementation et les questions liées aux coûts et aux politiques tarifaires. Les travaux de l'UIT ont permis d'améliorer la disponibilité et la diffusion de bases de données statistiques sur les TIC qui sont comparables à l'échelle internationale.
- De nombreux participants du monde entier ont été sensibilisés aux politiques en matière d'accessibilité des TIC pour promouvoir l'accès des personnes handicapées aux télécommunications et aux TIC. Insistant sur l'importance des TIC au regard du développement durable, l'UIT-D a proposé une assistance ciblée aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux petits Etats insulaires en développement (PEID) et les a aidés à renforcer leur capacité de mener des activités, des initiatives, des programmes et des projets dans le domaine des TIC.
- L'UIT-D a contribué à l'adaptation aux effets du changement climatique et à l'atténuation de ces effets par la mise en place de capacités de communication satellitaires et de solutions de communications d'urgence. L'Union a facilité les interventions d'urgence en cas de catastrophe, renforcé les capacités et amélioré les communications pour les opérations de secours. Elle a aussi aidé plusieurs Etats Membres touchés par une catastrophe à rétablir leurs réseaux de communication en fournissant une assistance directe, en évaluant les dégâts subis par les infrastructures et en contribuant à la reconstruction et à la remise en état des infrastructures. En

matière de mitigation des épidémies, l'UIT-D a conçu et mis en oeuvre un projet de mégadonnées visant à lutter contre l'Ebola.

- Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) a tenu sa réunion annuelle afin de conseiller le Directeur du BDT sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT-14 et sur les préparatifs à la CMDT-17. Les commissions d'études de l'UIT-D, pour leur part, ont offert aux membres la possibilité de partager leurs expériences, de présenter des idées, d'échanger des points de vue et de parvenir à un consensus sur les stratégies à adopter pour tenir compte des priorités établies dans le domaine des télécommunications et des TIC.

Objectifs et résultats intersectoriels

- L'année 2015 a représenté un cap important dans l'histoire de l'UIT puisqu'elle a été marquée par la célébration du 150^{ème} anniversaire de la création de l'Union. Elle a ainsi offert l'occasion de revenir sur les succès obtenus tant par l'UIT que par ses membres au regard des efforts déployés pour connecter le monde. La principale manifestation, qui s'est déroulée le 17 mai 2015, avait pour thème "les télécommunications et les TIC: moteurs de l'innovation"; bien d'autres activités ont également été organisées à cette occasion dans le monde entier.
- La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information est célébrée à Genève chaque année, le 17 mai. En 2014, elle avait pour thème "Le large bande au service du développement durable"; en 2015, c'était "Les télécommunications et les TIC, moteurs de l'innovation", en 2016, "L'entrepreneuriat dans le secteur des TIC au service du progrès social", et en 2017, "Les mégadonnées pour un méga-impact".
- Au cours de cette période, l'UIT a continué à jouer un rôle directeur dans les activités liées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Ces activités ont notamment consisté à organiser et accueillir le Forum annuel du SMSI avec l'aide de l'UNESCO, du PNUD et de la CNUCED, et en étroite collaboration avec tous les coordonnateurs des grandes orientations du SMSI (UNDESA, FAO, PNUE, OMS, ONU-Femmes, OMPI, PAM, BIT, OMM, ONU, CCI, UPU, ONUDC, UNICEF et commissions régionales de l'ONU).
- La conférence "ITU World Telecom" a été organisée chaque année: en 2014 elle s'est tenue à Doha (Qatar), en 2015 à Budapest (Hongrie), en 2016 à Bangkok (Thaïlande) et en 2017 à Busan (République de Corée).
- La Commission sur le large bande a poursuivi ses travaux pendant cette période. Après l'adoption par l'ONU des Objectifs de développement durable en septembre 2015, la Commission a été renommée Commission sur le large bande pour le développement durable et a été chargée de mettre en évidence et de documenter l'efficacité des TIC et des technologies large bande au regard du développement durable. A cette fin, elle a rassemblé une communauté de personnes influentes, notamment de grands P.-D. G. et des leaders économiques, ainsi que des responsables politiques et des représentants d'administrations, d'organisations internationales, d'universités et d'organismes actifs dans le domaine du développement. La Commission aborde ces questions sous différentes perspectives dans une démarche multipartite pour promouvoir le déploiement du large bande; elle offre ainsi à l'ONU et aux entreprises de nouvelles perspectives d'engagement.
- Diverses activités ont été menées sans discontinuité en relation avec d'autres activités intersectorielles telles que la cybersécurité, les questions touchant à l'Internet, le changement climatique, les télécommunications d'urgence, l'accessibilité, la cybersanté, les villes durables et intelligentes, les déchets d'équipements électriques et électroniques, la parité hommes-femmes et l'autonomisation des jeunes grâce aux TIC. Leurs résultats sont décrits dans les parties du présent rapport consacrées aux objectifs sectoriels ou intersectoriels correspondants.
- En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT participe au système des Nations Unies et collabore et interagit dans le cadre de ce système. Parmi les principaux domaines d'intérêt et d'interaction, on peut citer les TIC au service du développement (fracture

numérique, parité hommes-femmes, jeunesse, inclusion, changement climatique, transfert de technologies, renforcement des capacités); le processus de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI); les questions concernant l'UIT et les TIC (Conseil de sécurité, espace extra-atmosphérique, cybersécurité); le suivi de la réalisation des OMD; le Programme de développement pour l'après-2015/les ODD, et la Commission sur le large bande mentionnée plus haut.

Table des matières

Résumé	ii
Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)	ii
Secteur de la normalisation de l'UIT (UIT-T)	ii
Secteur du développement de l'UIT (UIT-D)	iii
Objectifs et résultats intersectoriels	v
1 Introduction: Finalité du présent rapport	1
2 Buts stratégiques de l'Union	1
2.1 But 1: Croissance	1
2.2 But 2: Inclusion	3
2.3 But 3: Durabilité	8
2.4 But 4: Innovation et partenariats	10
Objectifs sectoriels et intersectoriels de l'UIT	11
3 Objectifs de l'UIT-R et résultats obtenus (Secteur des radiocommunications)	11
Objectif R.1: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables	11
Objectif R.2: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales	18
Objectif R.3: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications	23
4 Objectifs de l'UIT-T et résultats obtenus (Secteur de la normalisation des télécommunications)	27
Objectif T.1: Elaborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications	27
Objectif T.2: Encourager la participation active des membres, en particulier ceux des pays en développement, à la définition et à l'adoption de normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) en vue de réduire l'écart en matière de normalisation	34
Objectif T.3: Garantir l'attribution et la gestion efficaces des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux procédures et aux Recommandations de l'UIT-T	36
Objectif T.4: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant les activités de normalisation de l'UIT-T	38
Objectif T.5: Elargir et faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation	40
5 Objectifs de l'UIT-D et résultats obtenus (Secteur du développement des télécommunications)	43

Objectif D.1: Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC	43
Objectif D.2: Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation	46
Objectif D.3: Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants	49
Objectif D.4: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers	52
Objectif D.5: Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC	56
6 Objectifs intersectoriels et résultats obtenus	58
Objectif I.1: Renforcer le dialogue international entre les parties prenantes	59
Objectif I.2: Renforcer les partenariats et la coopération dans l'environnement des télécommunications/TIC	64
Objectif I.3: Améliorer l'identification et l'analyse des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC	66
Objectif I.4: Promouvoir/mieux faire reconnaître (l'importance des) les télécommunications/TIC en tant que catalyseur essentiel du développement social, économique et écologiquement durable	68
Objectif I.5: Améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et pour les personnes ayant des besoins particuliers	72
7 Catalyseurs des activités de l'Union	74
Catalyseur E.1: Veiller à l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et en capital et garantir un environnement de travail propice, sûr et sécurisé	74
Catalyseur E.2: Veiller à l'efficacité et à l'accessibilité des infrastructures (conférences, réunions, documentation, publications et information)	75
Catalyseur E.3: Fournir des services efficaces en ce qui concerne les membres, le protocole, la communication et la mobilisation des ressources	77
Catalyseur E.4: Veiller à la planification, la coordination et l'exécution efficaces du Plan stratégique et des plans opérationnels de l'Union	79
Catalyseur E.5: Veiller à l'efficacité et à l'efficience de la gouvernance de l'organisation (en interne et à l'extérieur)	79
7.1 Services/processus d'appui	80
8 Activités des organes directeurs de l'UIT	89
8.1 Conseil de l'UIT	89
8.2 Groupes de travail du Conseil et groupes d'experts	90
8.3 Conférence de plénipotentiaires	90
Annexe 1: Mise en oeuvre des Décisions, Résolutions et Recommandations de l'UIT	92
Annexe 2: Liste des Etats Membres de l'UIT et de leurs unités contributives	109

1 Introduction: Finalité du présent rapport

Le présent rapport d'activité annuel concorde avec le nouveau Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019. Il en reprend les cibles et met l'accent sur les progrès accomplis en direction de ses buts et objectifs stratégiques. Les progrès sont mesurés et présentés dans le présent rapport à l'aide des indicateurs qui ont été adoptés par les Membres dans les plans opérationnels des trois Secteurs et du Secrétariat général.

2 Buts stratégiques de l'Union

Le *Programme Connect 2020* adopté par la Conférence de plénipotentiaires de 2014 s'inscrit dans le plan stratégique de l'UIT pour la période quadriennale 2016-2019. Les quatre buts au coeur du Programme et du plan stratégique de l'UIT sont les suivants:

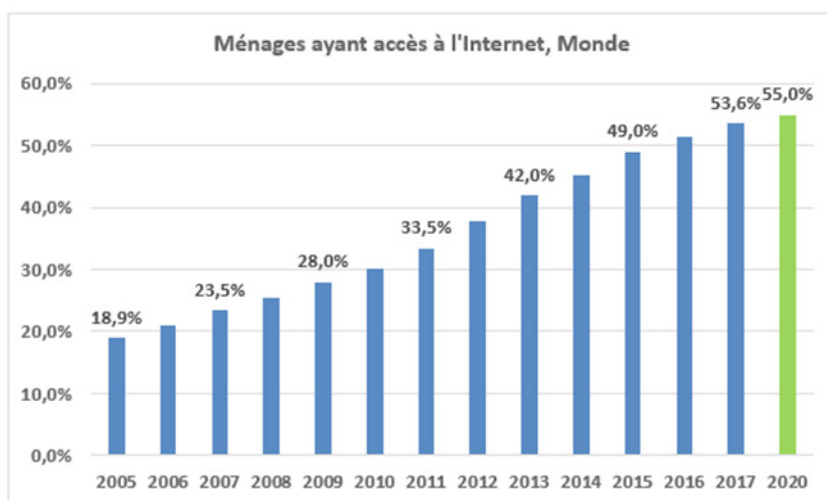
- **Croissance** – Permettre et encourager l'accès aux TIC et leur utilisation accrue;
- **Inclusion** – Réduire la fracture numérique et mettre le large bande à la portée de tous;
- **Durabilité** – Gérer les problèmes résultant du développement des TIC;
- **Innovation et partenariats** – Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'environnement technologique, mieux contribuer à cette évolution et s'y adapter.

Aux quatre buts sont associées 17 cibles destinées à indiquer si chacun des objectifs sera atteint à l'horizon 2020 et à aider l'UIT et d'autres parties prenantes à centrer leur attention sur leurs priorités tout au long de cette période.

2.1 But 1: Croissance

Cible 1.1: A l'échelle mondiale, 55% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020

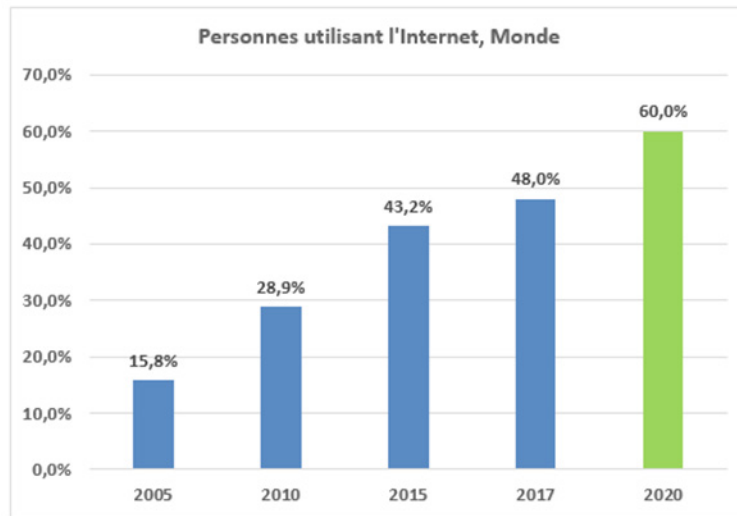
En 2015, 49% des ménages avaient accès à l'Internet dans le monde. Ce nombre a atteint 51,5% en 2016, et il était de 53,6% en 2017. Cette progression est notamment due à la forte augmentation du nombre de ménages qui se sont connectés dans les pays en développement et les PMA.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 1.2: A l'échelle mondiale, 60% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020

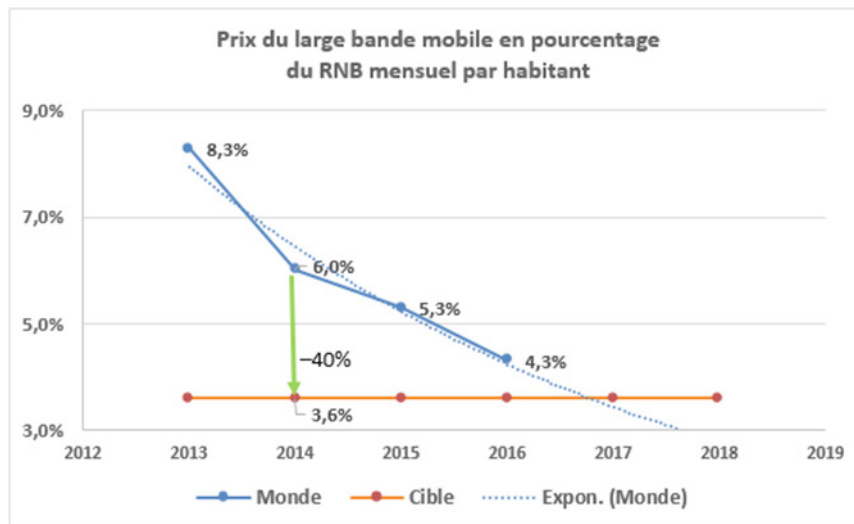
La proportion de personnes utilisant l'Internet dans le monde, qui était de 43,2% en 2015, est passée à 45,9% en 2016 et à 48% en 2017.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 1.3: A l'échelle mondiale, le prix des télécommunications/TIC devrait avoir baissé de 40% à l'horizon 2020

Au cours de la période allant de 2014 à 2017, le prix des télécommunications/TIC a baissé d'un peu plus de 32%. Une analyse détaillée selon les pays en développement et les pays développés montre que cette réduction est aussi légèrement supérieure à 32% dans chaque catégorie.

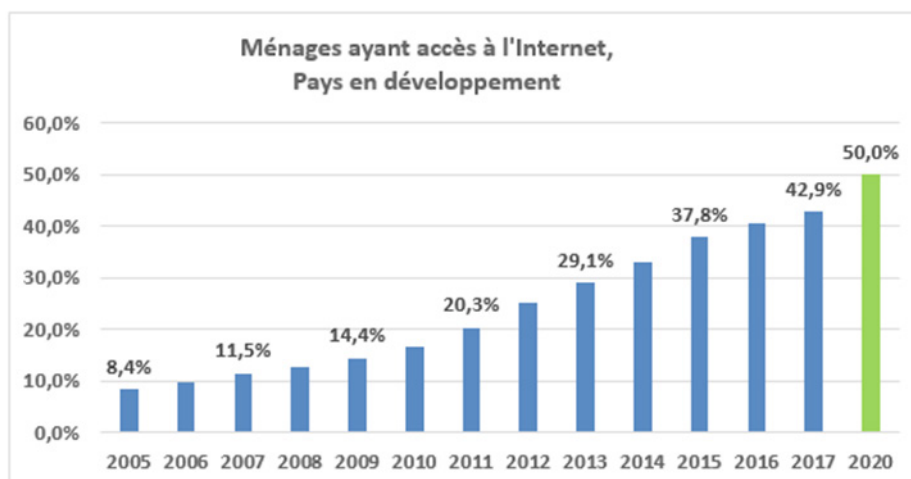


Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2016.

2.2 But 2: Inclusion

Cible 2.1.A: Dans les pays en développement, 50% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020

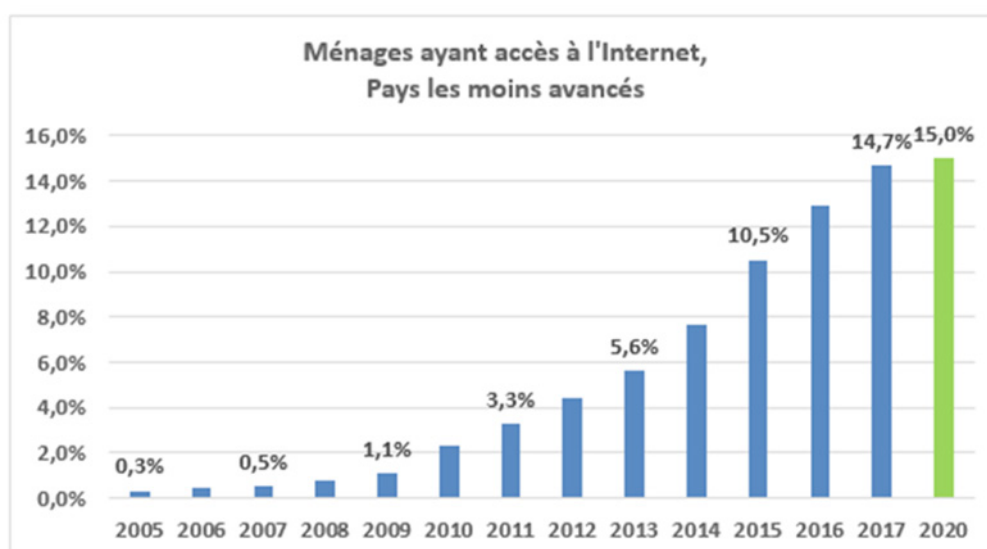
En 2015, la proportion de ménages ayant accès à l'Internet dans les pays en développement était de 49,0%, et elle a atteint 51,5% en 2016. A la fin de 2017, cette proportion était de 42,9%.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.1.B: Dans les pays les moins avancés (PMA), 15% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020

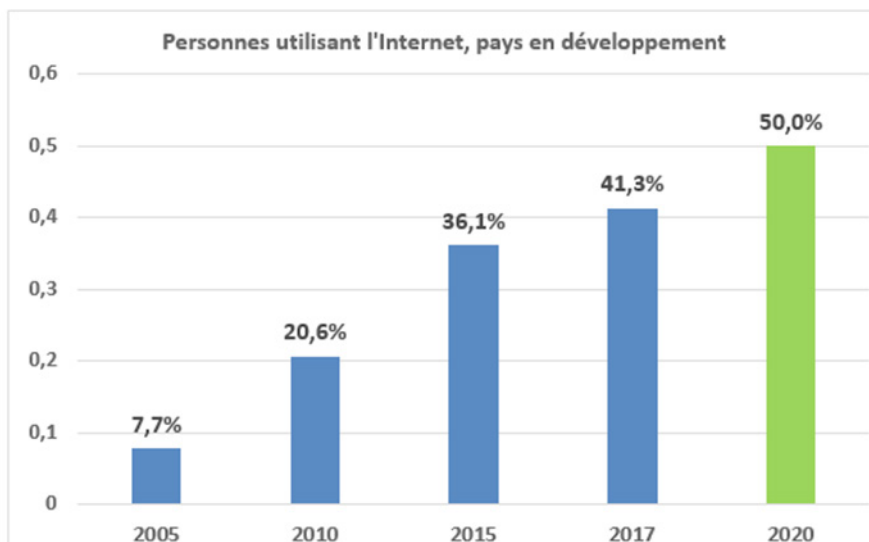
En 2015, dans les PMA, 10,5% des ménages avaient accès à l'Internet. Cette proportion est passée à 12,9% en 2016, et à la fin de 2017, le nombre de ménages connectés avait atteint 14,7%, soit à peine 0,3% en-dessous de la cible (fixée pour 2020).



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.2.A: Dans les pays en développement, 50% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020

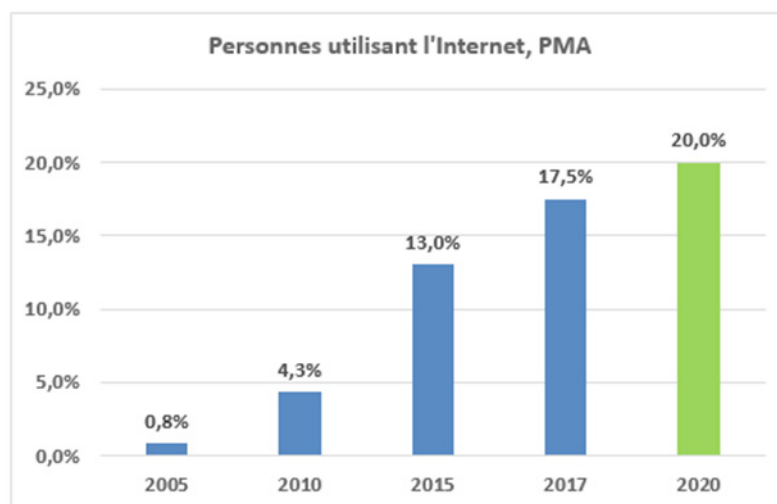
En 2015, 36,1% des personnes vivant dans le monde en développement utilisaient l'Internet. Ce nombre est passé à 39,0% en 2016 et à 41,3% en 2017. Ce résultat doit donc encore progresser de 8,7 points de pourcentage entre 2018 et 2020 pour que la cible de 50% soit atteinte.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.2.B: Dans les pays les moins avancés (PMA), 20% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020

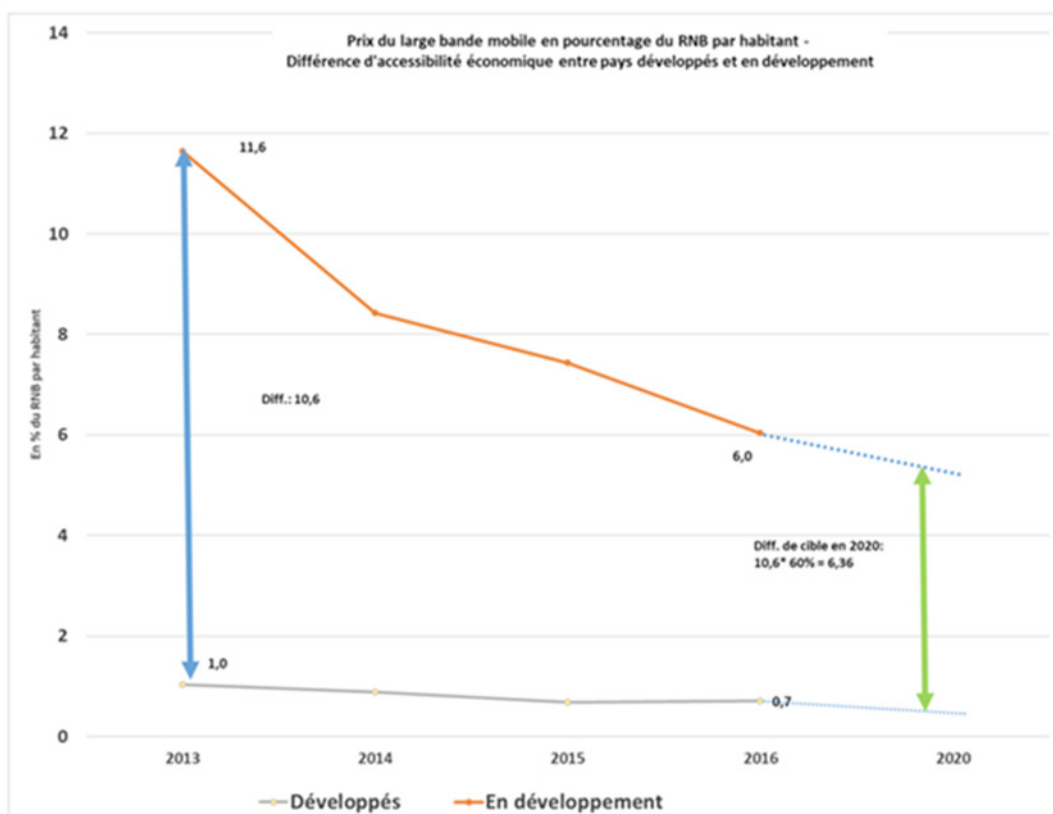
Dans les pays les moins avancés, la proportion de la population utilisant l'Internet était de 13,0% en 2015, et elle est passée à 15,6% l'année suivante. Elle a atteint 17,5% en 2017, soit à peine 2,5 points de pourcentage en-dessous de la cible de 20% fixée dans le rapport *Connect 2020*.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.3.A: L'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement devrait être réduit de 40% à l'horizon 2020

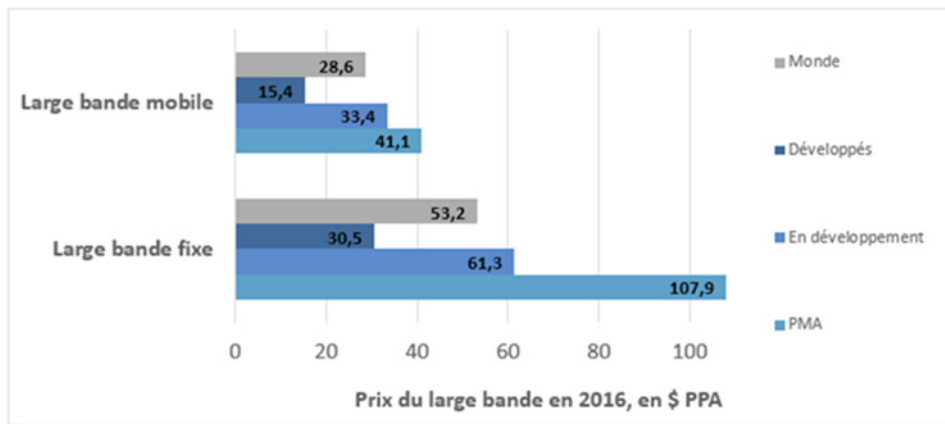
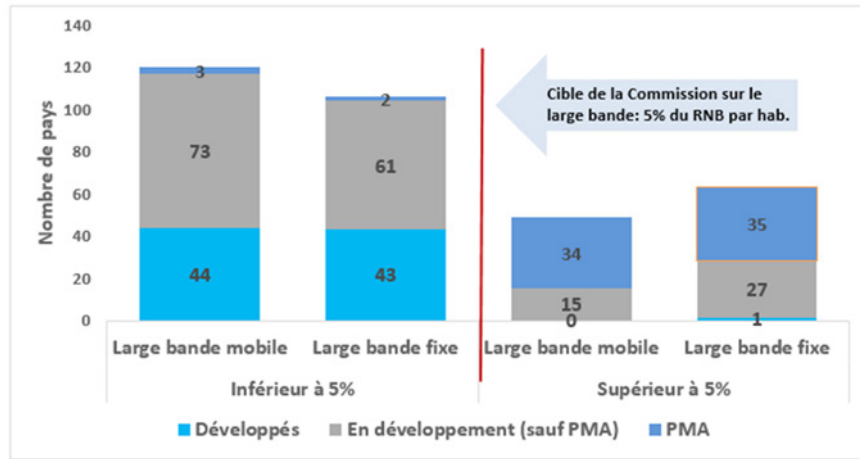
La différence entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne l'accessibilité économique des services large bande fixes et mobiles cellulaires s'est considérablement réduite entre 2008 et 2012; on a ensuite observé un ralentissement pendant la période 2012-2014 et même un accroissement dans le cas du large bande fixe en 2014. L'écart a continué de se réduire entre 2014 et 2015. De 2013 à 2014, l'écart en matière d'accessibilité économique des services mobiles large bande s'est réduit, et il a continué de diminuer entre 2014 et 2015, quoique plus faiblement.



Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2016.

Cible 2.3.B: Le prix des services large bande ne devrait pas représenter plus de 5% du revenu mensuel moyen dans les pays en développement à l'horizon 2020

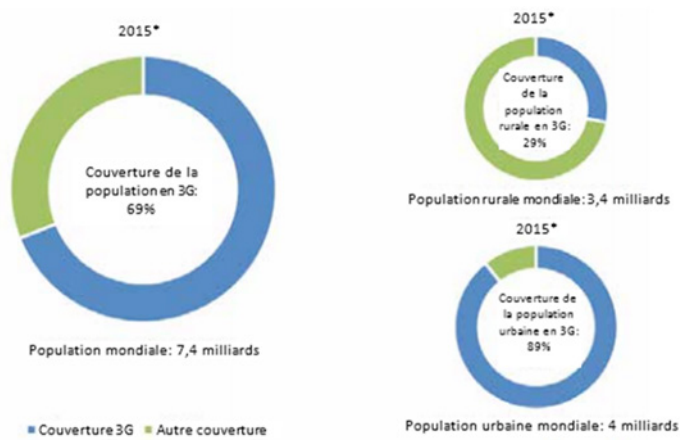
A la fin de l'année 2017, 120 pays au total (sur les 160 pour lesquels des données étaient disponibles), à savoir tous les pays développés et 78 pays en développement (soit 18 pays de plus qu'au début de l'année 2015), avaient atteint la cible selon laquelle le prix des services large bande ne devait pas représenter plus de 5% du revenu mensuel moyen. Au total, 18 pays en développement et 38 PMA pour lesquels des données étaient disponibles doivent encore réduire les prix du large bande pour pouvoir atteindre cette cible, auxquels il faut vraisemblablement ajouter un certain nombre d'autres pays pour lesquels aucune donnée n'était disponible.



Source: UIT.

Cible 2.4: A l'échelle mondiale, 90% de la population rurale devrait être desservie par le large bande à l'horizon 2020

Selon les estimations, le taux de couverture de la population mondiale par des réseaux 3G est passé de 45% en 2011 à 84% en 2016 (réseaux mobiles large bande; 3G et supérieur), date à laquelle seulement 67% de la population vivant dans des zones rurales était desservie.

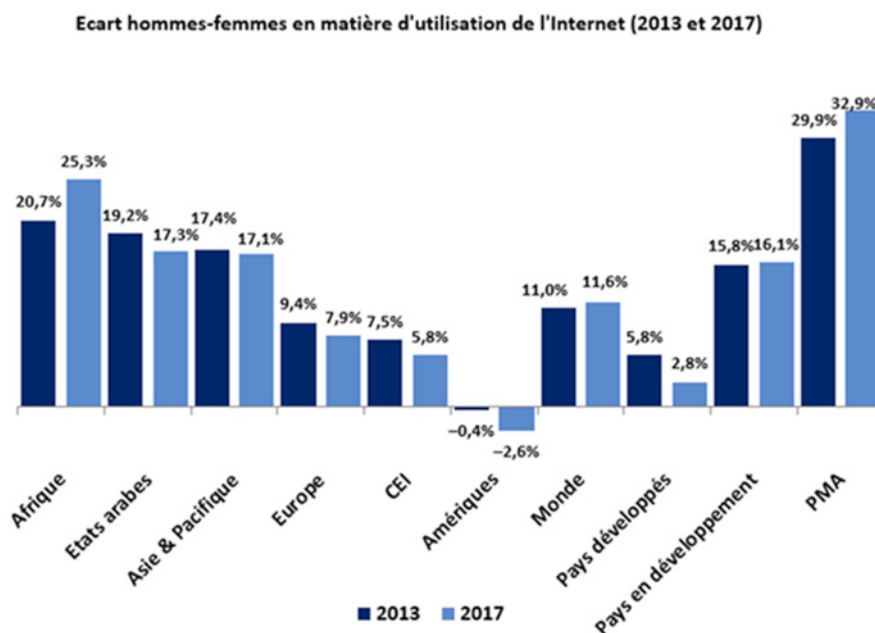


Note: * Estimation

Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.5.A: L'égalité hommes/femmes parmi les internautes devrait être assurée à l'horizon 2020

Les données relatives à l'utilisation de l'Internet ventilées par sexe indiquent un écart net et croissant entre les hommes et les femmes. Dans la grande majorité des pays, la proportion d'internautes masculins est supérieure à la proportion d'internautes féminins. Selon l'UIT, l'écart entre hommes et femmes dans ce domaine était de 12,2% en 2016¹, contre 11,0% en 2013; il s'est donc creusé au cours de cette période. Les différences de niveau d'éducation et de scolarisation sont des facteurs importants qui pourraient expliquer pourquoi les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser l'Internet. Certains des pays dans lesquels les utilisatrices de l'Internet sont plus nombreuses que les internautes masculins sont également bien classés au regard de l'indice de parité hommes/femmes, qui mesure la parité entre les filles et les garçons en termes de taux de scolarisation.



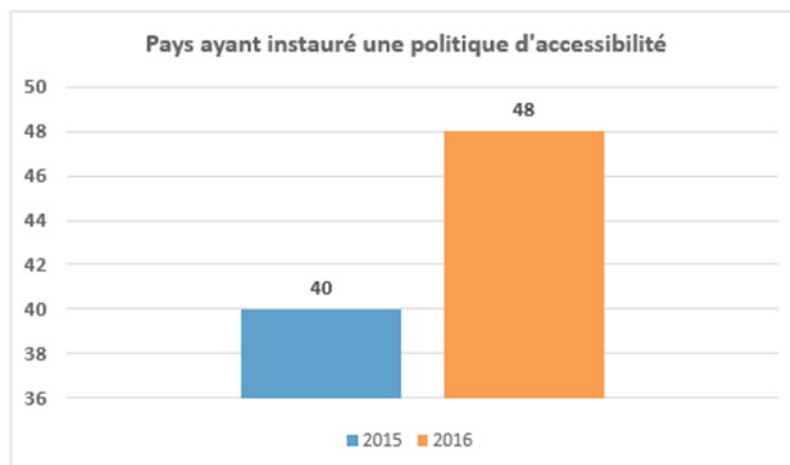
Source: UIT, rapport "Mesurer la société de l'information" 2017.

Cible 2.5.B: Des environnements propices garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées devraient être mis en place dans tous les pays à l'horizon 2020

Depuis les huit dernières années, l'UIT travaille avec la "Global Initiative for Inclusive ICTs" (G3ict) pour recueillir et diffuser des informations et promouvoir l'accessibilité des TIC, conformément à la Convention des Nations Unies en la matière. En 2014, l'UIT et la G3ict ont publié conjointement un rapport sur des modèles de politique en matière d'accessibilité des TIC, qui contenait des informations sur les politiques publiques relatives aux TIC et au handicap et proposait un cadre institutionnel type inspiré du kit pratique en ligne UIT/G3ict sur la politique en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées (UIT/G3ict, 2014). Ce cadre type contient des lignes directrices et des recommandations dans six domaines politiques et pratiques; il servira de point de départ pour l'évaluation de cette cible.

¹ Cet écart est la différence du taux de pénétration de l'Internet auprès des hommes et des femmes rapportée à ce même taux pour les internautes masculins et exprimée en pourcentage.

Pays ayant instauré une politique d'accessibilité

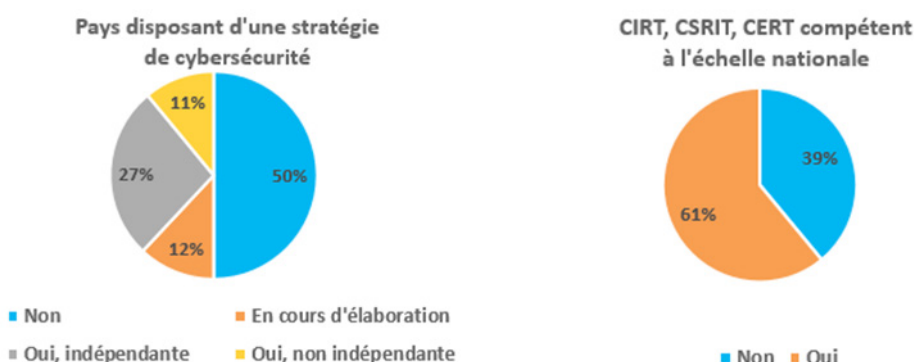


Source: UIT.

2.3 But 3: Durabilité

Cible 3.1: L'état de préparation en matière de cybersécurité devrait être amélioré de 40% à l'horizon 2020

L'UIT a mis en place un partenariat pour rassembler différentes parties chargées de mesurer la cybersécurité. Pour évaluer les progrès accomplis en matière de cybersécurité dans le contexte du Programme *Connect 2020*, elle propose d'associer les résultats de l'Indice mondial de cybersécurité (GCI) à des indicateurs fondamentaux portant sur les perspectives et les capacités en matière de cybersécurité à l'échelle nationale. Ces indicateurs visent notamment à déterminer si un pays s'est doté d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité et d'une équipe nationale d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT). En associant la croissance de l'indice GCI moyen à celle du nombre de stratégies nationales de cybersécurité et d'équipes CIRT nationales, on pourra déterminer avec plus de précision si l'objectif d'amélioration de la cybersécurité de 40% a été atteint entre 2014 et 2020.

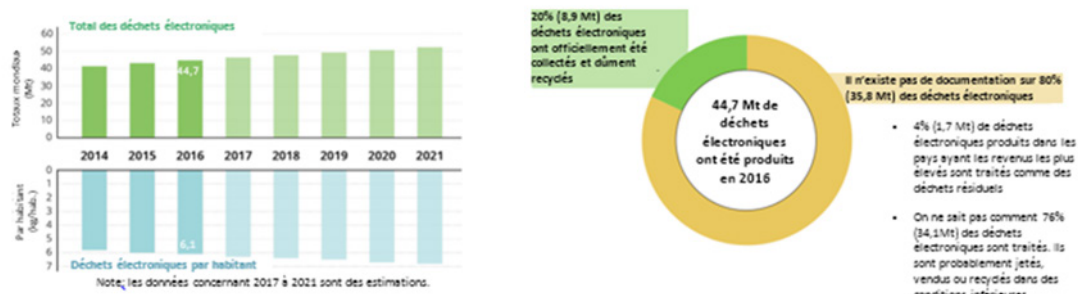


Source: Indice mondial de cybersécurité 2017.

Cible 3.2: Le volume des déchets d'équipements électriques et électroniques superflus devrait être réduit de 50% à l'horizon 2020

L'UIT, en collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et les Membres de l'Union, a mis en place un cadre politique, réglementaire et technique pour orienter vers la pérennité la production, le traitement, la croissance et l'innovation dans le secteur des TIC.

On estime qu'en 2016, seules 8,9 mégatonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (soit 20% du total) ont fait l'objet d'un recyclage en bonne et due forme et documenté, contrairement aux 35,8 mégatonnes (80%) restants. En 2014, seule 44% de la population disposait d'une législation nationale sur le recyclage de ces déchets; en 2017, cette proportion avait atteint 66%.



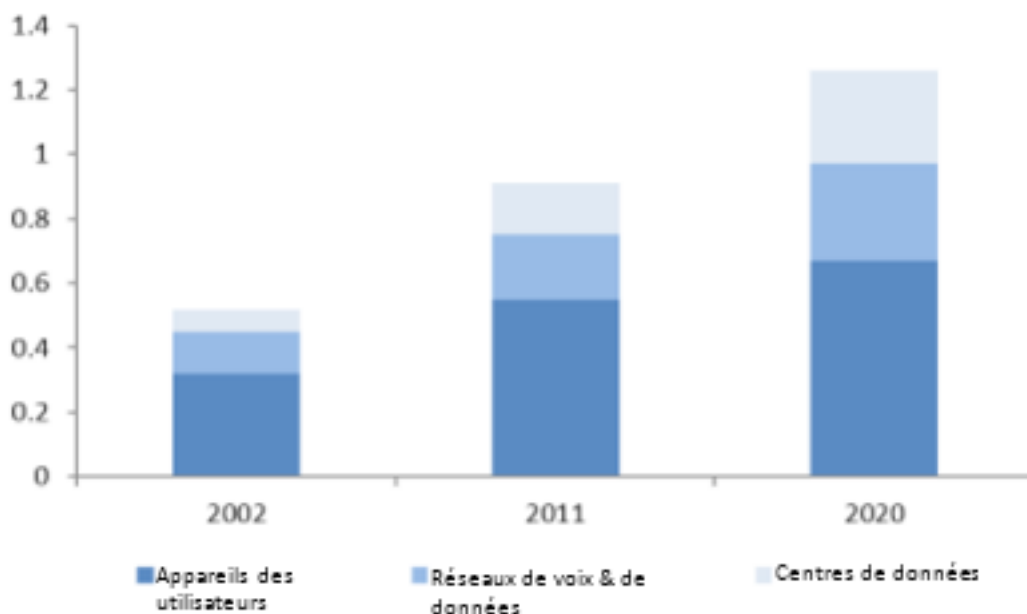
Source: Global E-waste Monitor 2017.

Cible 3.3: Le volume des émissions des gaz à effet de serre produits par le secteur des télécommunications/TIC devrait être réduit de 30% par dispositif à l'horizon 2020

L'UIT, en collaboration avec les Membres de Secteur et les associations professionnelles, élabore actuellement une feuille de route pour répondre aux problèmes que posent cette évolution et les émissions de gaz à effet de serre associées au secteur des TIC. La Commission d'études 5 de l'UIT-T élabore actuellement une feuille de route concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques mondiales à cet égard, cette cible devrait être atteinte en raison du succès des appareils mobiles, dont l'empreinte énergétique est considérablement plus faible.

On estime que d'ici 2030, les technologies numériques pourraient nous aider à éviter de produire 12,1 gigatonnes équivalent CO₂ d'émissions par rapport à un scénario dans lequel rien ne serait fait.

Emissions dues aux TIC dans le monde (gigatonnes équivalent CO₂ – Estimations et projections de l'Initiative GeSi)



Source: CNUCED (2015) à partir de données de l'Initiative GeSi (2011).

2.4 But 4: Innovation et partenariats

L'UIT élabore actuellement avec ses partenaires des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis au regard des cibles 4.1 et 4.2.

Cible 4.1: Environnement des télécommunications/TIC propice à l'innovation

L'UIT mesure les environnements de l'innovation selon différents critères et propose un aperçu complet du profil de chaque pays en matière d'innovation numérique.

Cible 4.2: Partenariats efficaces entre les parties prenantes dans l'environnement des télécommunications/TIC.

S'agissant de la cible 4.2, qui concerne les partenariats, les travaux se sont poursuivis pour établir de nouveaux indicateurs de l'innovation, qui pourront être employés parallèlement aux indicateurs actuels.

Objectifs sectoriels et intersectoriels de l'UIT

3 Objectifs de l'UIT-R et résultats obtenus (Secteur des radiocommunications)

Objectifs de l'UIT-R		
R.1 Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables	R.2 Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales	R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications

Objectif R.1: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables

Résultats:

R.1-1: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence)

R.1-2: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence

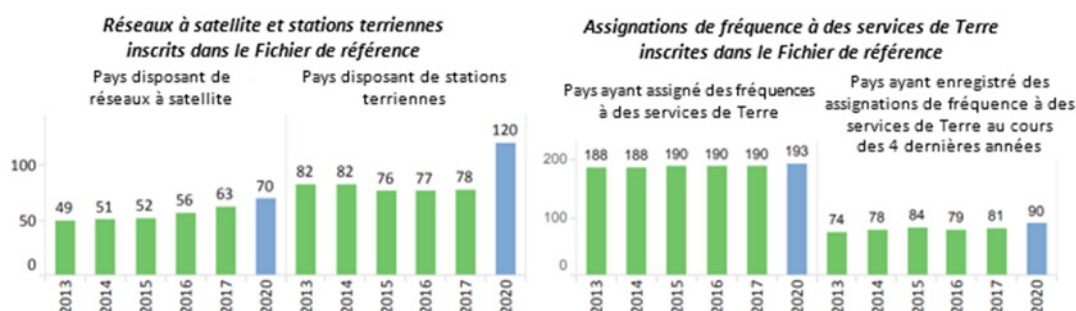
R.1-3: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence avec une conclusion favorable

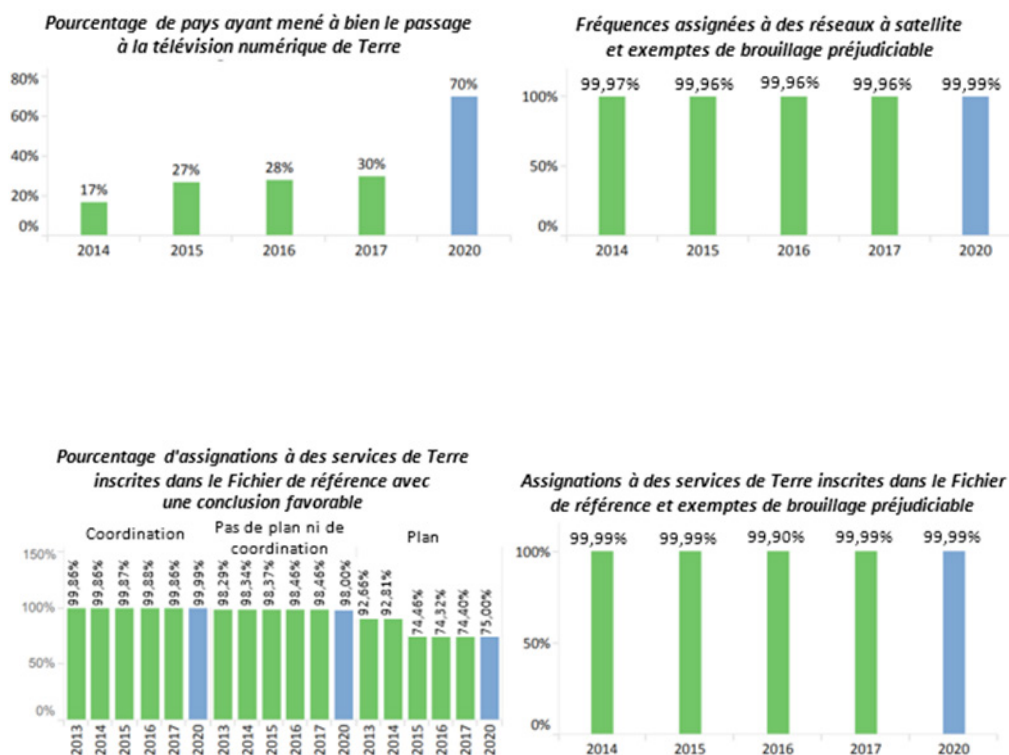
R.1-4: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre

R.1-5: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable

R.1-6: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable

Progrès accomplis





Produits

R.1-1 Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications (aperçu des activités entreprises au titre de chaque produit)

La Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-15) s'est tenue à Genève du 2 au 27 novembre 2015. Elle a réuni 3 275 participants venus de 162 Etats Membres et de 130 organisations observatrices. La version actualisée du Règlement des radiocommunications (édition de 2016) a été publiée en décembre 2016 et rendue accessible au public gratuitement.

La Conférence a adopté un certain nombre de décisions dont il est fait état dans la version mise à jour du Règlement des radiocommunications ou qui sont consignées dans les procès-verbaux des séances plénières. Les principaux thèmes abordés sont notamment l'examen du spectre pour faciliter le suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile (conformément aux souhaits de la PP-14), les attributions mondiales de fréquences au service mobile, le service fixe par satellite et le service d'exploration de la Terre par satellite, et le recensement à l'échelle mondiale de bandes de fréquences destinées à l'exploitation des télécommunications mobiles internationales (IMT).

En outre, la Conférence a approuvé diverses résolutions concernant la CMR-19 et la CMR-23, et elle a chargé l'UIT-R de mener des études avec l'aide de groupes régionaux et d'autres organisations internationales. **La réunion de préparation à la Conférence, prévue en mars 2019, effectuera une synthèse de ces travaux** qui porteront notamment sur les thèmes suivants:

- Les stations terriennes à bord d'un aéronef sans pilote².

² CMR-15 Rés. 155; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 2.3, 2.4, 2.a, 14.a.

- Les stations terriennes en mouvement, les systèmes à satellites non géostationnaires du SFS et les stations placées sur des plates-formes à haute altitude (HAPS)³.
- Les télécommunications mobiles internationales (IMT)⁴.
- Les systèmes d'accès hertzien, y compris les réseaux locaux hertziens (R-LAN)⁵.
- Les systèmes de transport intelligents (ITS)⁶.
- Le service de météorologie par satellite et le service d'exploration de la Terre par satellite (espace vers Terre)⁷.
- Les infrastructures de communication de type machine⁸.

R.1-2 Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux

Aucune conférence régionale des radiocommunications n'a été organisée pendant la période considérée.

R.1-3 Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)

Après l'élection de ses membres par la PP-14, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) s'est réuni trois fois en 2015, 2016 et 2017. Il a adopté 40 Règles de procédure nouvelles ou révisées concernant des décisions de la CMR-15 ou des pratiques du Bureau sur l'application du Règlement des radiocommunications et des accords régionaux. Ces décisions ont été publiées dans l'édition 2017 des Règles de procédure.

R.1-4 Résultats du traitement des fiches de notification (services spatiaux) et des autres activités connexes⁹

Comme le montre le tableau ci-dessous, au cours de la période allant de 2014 à 2017 on a observé une augmentation considérable du temps de traitement des fiches de notifications des satellites (ainsi, pour les demandes de coordination, ce temps est passé de quatre mois en 2014 à six mois en 2016 et 2017). Ce phénomène s'explique par les facteurs suivants:

- Des modifications et des mises à jour du logiciel de traitement consécutives aux décisions de la CMR-15, ainsi que des détections et corrections d'anomalies qui ont retardé le processus pendant plusieurs mois.
- De multiples soumissions de constellations massives non géostationnaires dans le service fixe par satellite.
- Un accroissement du nombre et de la complexité des notifications envoyées par les réseaux à satellites géostationnaires depuis la CMR-15, en raison des décisions de celle-ci.

³ CMR-15 Rés. 158, 159, 160; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.c.

⁴ CMR-15 Rés. 238; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles des ODD 1.4, 3.8, 4.2, 4.3, 4.7, 5.b, 8.1, 8.2, 9.1, 9.3, 9.c, 10.2, 11.2, 13.1, 13.3, 16.7, 16.10.

⁵ CMR-15 Rés. 239; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles des ODD 3.8, 4.2, 4.3, 4.7, 5.b, 8.1, 8.2, 9.c, 10.2, 16.7, 16.10.

⁶ CMR-15 Rés. 237; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles des ODD 3.6, 9.5, 9.c, 11.2.

⁷ CMR-15 Rés. 766; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles des ODD 1.5, 2.4, 3.9, 11.5, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, 14.1, 14.2.

⁸ CMR-15 Rés. 958; grandes orientations C2, C3, C6, C7 du SMSI; cibles des ODD 2.3, 2.4, 2.a, 3.6, 11.2, 11.5, 11.b, 13.1.

⁹ Art. 12 de la Convention; Décision 482 du Conseil; articles 9, 11, 13, 14, 15, 21 et 22, Appendices 4, 5, 7, 8, 30, 30A et 30B du RR; Rés. 4 (Rév.CMR-03), 49 (Rév.CMR-15), 55 (Rév.CMR-15), 85 (CMR-03), 148 (Rév.CMR-15), 539 (Rév.CMR-15), 552 (Rév.CMR-15), 553 (Rév.CMR-15), grande orientation C2 du SMSI; cible des ODD 9.c.

Année	Demandes de coordination et de notification/nombre correspondant d'assignations dans des bandes de fréquences non planifiées	Demandes de Plans pour la radiodiffusion par satellite et les liaisons de connexion associées/nombre correspondant d'assignations	Demandes de Plans pour le service fixe par satellite/nombre correspondant d'assignations
2014	829/319 818	94/43 996	89/3 530
2015	970/804 560	61/34 052	81/5 322
2016	1267/414 865	100/25 484	84/4 087
2017	1186/1 017 489	79/45 522	55/1 692
Total 2014-2017	4252/2 556 732	334/149 054	309/14 631

Ces difficultés ont été rapportées régulièrement au Comité du Règlement des radiocommunications et au Groupe Consultatif des Radiocommunications, et des mesures correctives ont été prises, notamment en recrutant du personnel supplémentaire. En termes de temps de traitement, la situation devrait redevenir normale en 2018.

Après des années de développement, le logiciel permettant d'évaluer la conformité des constellations de satellites non géostationnaires aux limites réglementaires pour protéger les réseaux de satellites géostationnaires est entré en fonction à la fin de 2017. Il a permis de traiter les 46 dossiers sur des constellations massives qui avaient été reçus depuis 2013.

S'agissant du recouvrement des coûts des satellites, en application de la Décision 482 du Conseil, le montant total facturé (à l'exception des franchises) a augmenté, passant de 13 745 128 CHF en 2014 à 14 727 833 CHF en 2015, 17 688 111 CHF en 2016 et 18 865 668 CHF en 2017. La proportion de factures acquittées dans le délai imparti (c'est-à-dire dans les six mois suivant la date de facturation) est restée constamment supérieure à 99% au cours de la période 2014-2017. La mise en oeuvre de cette Décision par le Bureau des radiocommunications (BR) n'a pas posé de difficulté administrative particulière. Lors de sa session de 2017, le Conseil a chargé le BR de lui présenter des arguments en faveur d'un recouvrement total des coûts pour les systèmes à satellites non géostationnaires. Ces arguments ont été examinés par les commissions d'études de l'UIT-R et le Comité du Règlement des radiocommunications, puis elles ont été présentées au Conseil à la session de 2018 de celui-ci.

Le BR a également joué un rôle de médiateur dans la résolution de différends entre certaines administrations à propos du partage d'accès aux ressources orbitales et spectrales. Il a aussi apporté son assistance pour coordonner des stations spatiales ou terrestres (environ 80 cas d'assistance pour les stations spatiales et 350 pour les stations terrestres en moyenne chaque année entre 2014 et 2017). Le BR a par ailleurs contribué à la solution d'un certain nombre de cas de brouillages préjudiciables (environ 10 à 30 cas par an). Les Membres de l'UIT ont été tenus régulièrement informés des activités de traitement par des [lettres circulaires](#).

R.1-5 Résultats du traitement des fiches de notification (services de Terre) et des autres activités connexes¹⁰

Le BR a continué de traiter les fiches de notification pour les services spatiaux et les services de Terre dans les délais fixés, conformément aux procédures prévues dans le Règlement des radiocommunications et les accords régionaux. Le tableau ci-après présente un résumé des différents domaines de traitement abordés et des résultats correspondants pendant la période 2015-2017.

¹⁰ Art. 12 de la Convention; Articles 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 28, 43, 50, 51, 52, 56 et 58; Appendices 4, 5, 7, 17, 25, 26, 27 du RR; Rés. 1 (Rév.CMR-97), 12 (Rév.CMR-15), 13 (Rév.CMR-97), 205 (CMR-15), 207 (Rév.CMR-15), 331 (Rév.CMR-12), 339 (Rév.CMR-07), 356 (Rév.CMR-07), 417 (Rév.CMR-15), 424 (CMR-15), 535 (Rév.CMR-15), 612 (Rév.CMR-12), 647 (Rév.CMR-15), 749 (Rév.CMR-15), 760 (CMR-15), 906 (Rév.CMR-15); accords régionaux ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85-M, GE85-N et GE06; grande orientation C2 du SMSI; cible des ODD 9.c.

Notifications inscrites dans le Fichier de référence ou dans les Plans	549 070
Examen des conclusions concernant les stations de Terre inscrites dans le Fichier de référence	44 111
Suppression du Fichier de référence à la fin de la période de transition définie dans l'Accord GE06 (17 juin 2015)	17 554
Notifications de stations côtières et de navire pour l'inscription dans la base de données maritime de l'UIT	1 428 875
Contraintes définies pour la radiodiffusion en ondes décamétriques	60 037
Observations destinées au programme de contrôle des émissions dans les bandes des 2 850-28 000 kHz et des 406-406,1 MHz	115 483
Rapports sur les brouillages préjudiciables	7 062

Le 17 juin 2015, après la fin de la période de transition prévue dans l'Accord GE06, toutes les inscriptions analogiques concernant les ondes métriques et décimétriques pertinentes ont été retirées du Plan GE06. L'examen de la situation des assignations à la télévision analogique inscrites dans le Fichier de référence a permis de retirer 17 554 assignations de 28 administrations, et de ne conserver qu'à titre d'information dans le Fichier de référence 26 330 assignations de 56 administrations.

Des progrès notables ont été accomplis en vue de résoudre des cas récurrents de brouillages préjudiciables et de débordement dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (radiodiffusion et service mobile), dans le cadre de réunions multilatérales entre les administrations concernées, organisées à l'initiative du BR et avec son appui.

Les Membres de l'UIT ont été tenus régulièrement informés des activités de traitement par des [lettres circulaires](#), une actualisation du site web en temps réel et des publications réglementaires ou de service selon les mécanismes habituels:

- La Circulaire Internationale d'Information sur les Fréquences (BR IFIC), publiée sur DVD-ROM.
- La Nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux (Liste IV) et la Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V), publiées respectivement tous les deux ans et chaque année sur CD-ROM, avec une mise à jour trimestrielle de toutes les modifications communiquées à l'UIT.
- L'Horaire de radiodiffusion à ondes décamétriques, publié chaque mois.
- Le Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite, publié après chaque CMR.

R.1-6 Décisions du RRB autres que celles correspondant à l'adoption de Règles de procédure

Le Comité a adopté son Rapport sur la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, dans lequel plusieurs questions lui ayant été soumises ont été portées à l'attention de la CMR-15. Celle-ci a avalisé toutes les décisions du Comité présentées dans le rapport. Les décisions que le Comité a prises entre 2015 et 2017 sur des cas particuliers de réseaux à satellite sont résumées dans le tableau suivant.

Extension des délais réglementaires impartis pour les réseaux à satellite	Cas présentés à la CMR, le réseau à satellite continuant d'être pris en compte	Conserver les réseaux à satellite dans le Fichier de référence ou les supprimer	Présenter à nouveau une demande concernant les réseaux à satellite	Rétablir ou réexaminer les réseaux à satellite sans modifier la date de réception	Transférer un réseau à satellite à une autre administration notificatrice
13 cas acceptés (9 pour cas de force majeure, 4 pour retard dû à l'embarquement d'un autre satellite sur le même lanceur) D'autres cas sont portés devant la CMR-15 ou la CMR-19 (voir colonne suivante)	5 cas portés devant la CMR-15 (4 demandes de suspension tardives, un cas de report de la date de mise en service) 2 cas sont portés devant la CMR-19 (2 mises en orbite tardives de vrais satellites mais pas de cas de force majeure ni de retard dû à l'embarquement d'un autre satellite)	2 cas conservés 4 cas supprimés	1 cas accepté 1 cas pris en note	4 cas acceptés (2 pour paiement en retard, 1 relevant de l'article 48 de la Constitution, 1 relevant de l'Appendice 30B) 2 cas refusés (1 relevant de la Résolution 553, 1 relevant du § 6.6 de l'Appendice 30B)	1 cas rejeté 1 cas refusé au regard des éléments fournis

Le RRB réexamine régulièrement le problème déjà ancien des brouillages causés par la télévision et les stations de radiodiffusion sonore italiennes fonctionnant dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques, qui sont préjudiciables aux pays voisins. S'agissant de la télévision, après trois ans d'efforts déployés sur les plans juridique, financier et réglementaire, les pouvoirs publics italiens sont parvenus à mettre un terme aux émissions de télévision qui provoquaient des brouillages préjudiciables à d'autres pays sur 61 fréquences.

Le RRB réexamine aussi régulièrement les brouillages préjudiciables causés par le réseau à satellite Iridium (HIBLEO-2), et dont souffre le service de radioastronomie dans la bande des 1 610,6-1 613,8 MHz. Ce problème devrait être réglé lorsque la nouvelle constellation de satellites Iridium sera pleinement mise en service en 2018.

R.1-7 Amélioration des logiciels de l'UIT-R

Au cours de la période 2015-2017, le Bureau a continué de développer des logiciels et des bases de données permettant de traiter les notifications de manière efficace et rapide et d'aider les Membres de l'UIT à utiliser les produits de l'UIT-R.

Les activités de développement d'applications destinées à l'espace ont abouti aux résultats suivants¹¹:

- Fourniture de nouvelles versions ou de mises à jour des bases de données de référence.
- Migration de plusieurs logiciels de Ingres vers SQL Server.
- Création d'un système sécurisé de communication avec et entre les administrations, conformément à la Résolution 907 (Rév.CMR-15), qui devrait être livré en 2018.

¹¹ Rés. PP 186; Art. 12 de la Convention; Art. 9, 11, 13, 14, 15, Appendices 4, 5, 7, 8, 30, 30A, 30B du RR; Rés. 85 (CMR-03), 163 (CMR-15), 164 (CMR-15), 417 (Rév.CMR-15), 907 (Rév.CMR-15), 908 (Rév.CMR-15); règles de procédure du RRB; avis du GCR au Directeur; GT 4A (Doc. 4A/669 Annexe 14); GO-SMSI C2; cibles des ODD 1.4, 9.c, 17.7, 17.8, 17.9, 17.16.

- En 2015, fourniture aux administrations de l'application web permettant de soumettre et publier en ligne les fiches de notification de réseaux spatiaux, conformément à la Résolution 908 (Rév. CMR-12). Cette application a été mise à jour en 2018 conformément aux décisions de la CMR-15.
- En 2018, fourniture du Système de notification et de résolution des brouillages causés par les systèmes à satellites (SIRRS), en application de la Résolution 186 (PP-14).
- Fourniture de versions nouvelles ou améliorées de logiciels de traitement pour les services spatiaux destinés à une utilisation externe (BR IFIC (services spatiaux)).
- En 2017, intégration du logiciel permettant d'évaluer la conformité de constellations non OSG avec les limites prévues dans la réglementation (epfd).

Pour les services de Terre, ces activités ont permis d'obtenir les résultats suivants:

- En 2016, fourniture de versions nouvelles ou mises à jour de tous les logiciels de traitement pour les services de Terre, qu'ils soient destinés à une utilisation interne (TerRaSys) ou à une utilisation externe (BR IFIC (services de Terre)), compte tenu des décisions de la CMR-15 et du RRB.
- Poursuite de l'intégration des différents Plans de Terre dans le système **TerRaSys** (GE06, GE75, RJ81).
- Développement d'applications web permettant d'accéder en ligne au Fichier de référence et validation de fiches de notification.
- Migration d'Ingres vers SQL Server de différentes bases de données employées dans le traitement des fiches de notification (services de Terre).
- Intégration de la correspondance sortante pertinente du BR dans le portail myAdmin destiné aux services de radiodiffusion pour garantir la fiabilité des communications avec les administrations.
- Fourniture d'outils supplémentaires de calcul en ligne pour les Plans régionaux et les activités de coordination régionale des fréquences dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques.

Les applications web précitées sont actuellement employées par plus de 175 administrations. Le Bureau a aussi continué d'améliorer la sécurité de ses bases de données et de ses logiciels, notamment en créant des procédures de rétablissement après une catastrophe et de continuité des activités, ainsi qu'en isolant et en protégeant ses systèmes de toute exposition extérieure. Par ailleurs, le Bureau a développé et mis à la disposition des Membres en 2017/2018 de nouvelles applications:

- Le [Navigateur du Règlement des radiocommunications de l'UIT](#).
- Un outil de gestion du spectre lié au Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications. Cette application peut servir à préparer les CMR et à gérer le spectre à l'échelle nationale.
- Un [moteur de recherche consacré aux Recommandations de l'UIT-R](#), qui a été développé avec l'aide financière et la participation d'experts de l'Administration japonaise.
- Deux [applications mobiles pour l'AR-15 et la CMR-15](#). Compte tenu des réactions positives des utilisateurs, des travaux ont été entrepris pour que ces applications soient disponibles pour toutes les réunions de l'UIT-R.

Objectif R.2: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales

Résultats:

R.2-1: Accès accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT)

R.2-2: Diminution du panier des prix du large bande mobile en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant

R.2-3: Nombre accru de liaisons fixes et volume accru de trafic acheminé par le service fixe (Tbit/s)

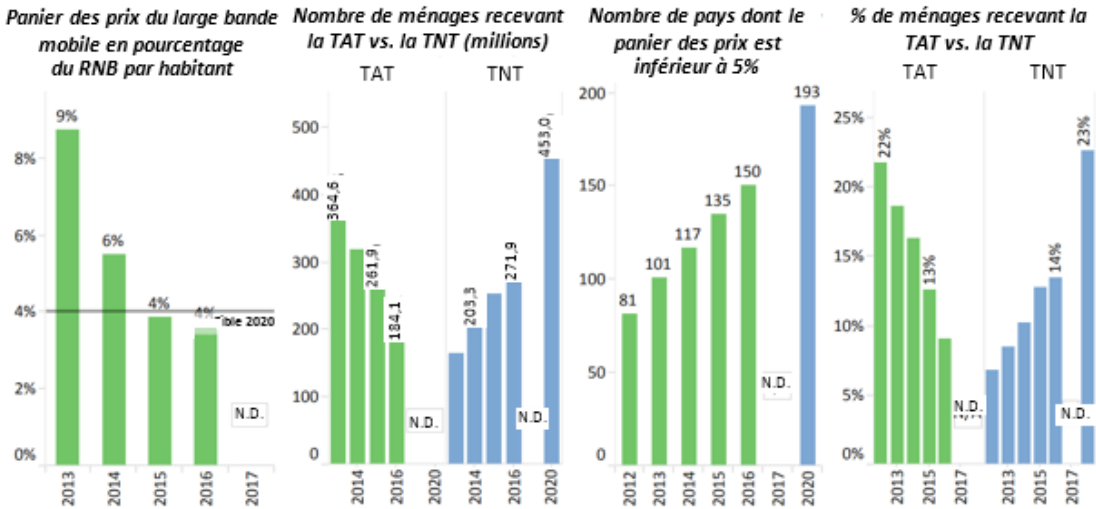
R.2-4: Nombre de ménages recevant la télévision numérique de Terre

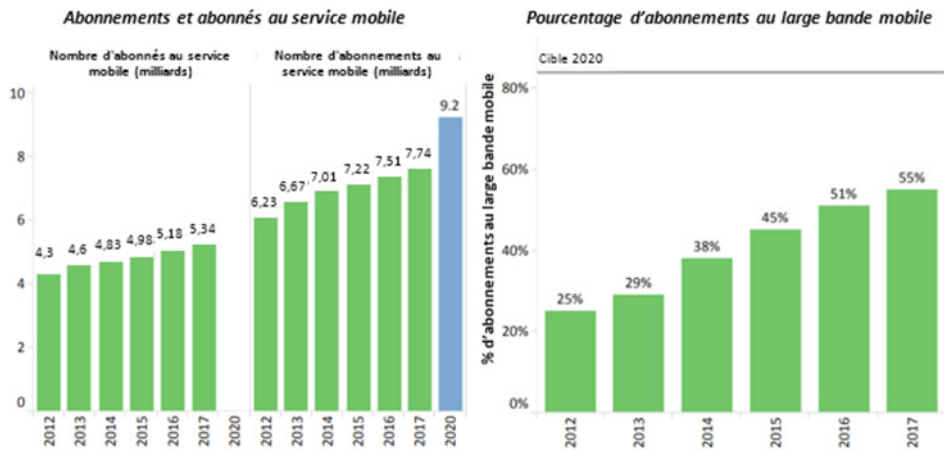
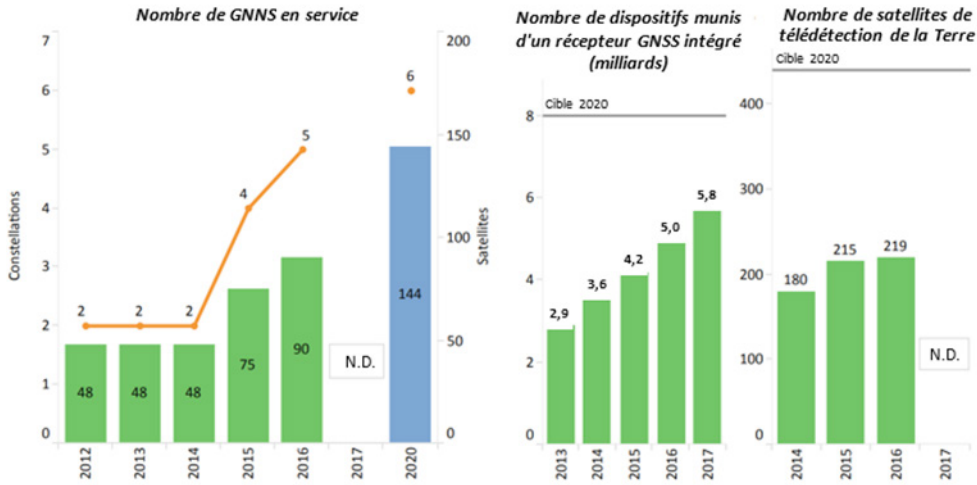
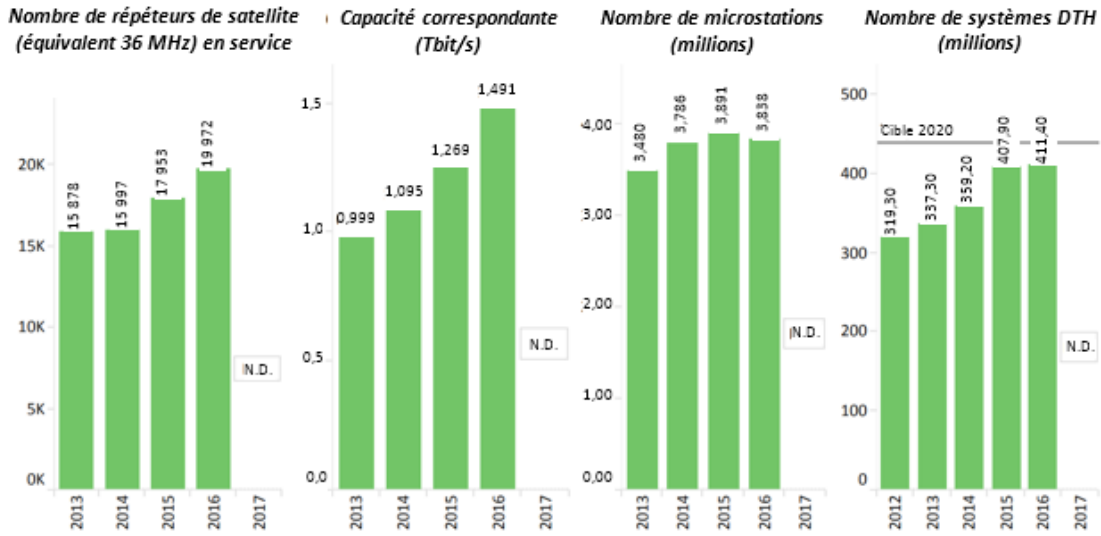
R.2-5: Nombre de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) en service et capacité correspondante (Tbit/s); nombre de microstations; nombre de ménages recevant la télévision par satellite

R.2-6: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satellite

R.2-7: Nombre de satellites d'exploration de la Terre par satellite en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (Toctets)

Progrès accomplis





Produits

R.2-1 Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, résolutions de l'UIT-R

L'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15) s'est tenue du 26 au 30 octobre 2015. Elle a réuni 457 participants représentant 96 administrations et 38 Membres de Secteur et d'établissements universitaires. A cette occasion, de nombreuses modifications ont été apportées aux méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R pour rationaliser et clarifier les procédures. L'AR-15 a également approuvé 36 Résolutions de l'UIT-R nouvelles ou révisées, notamment dans les domaines suivants:

- Etudes de l'UIT-R concernant la prévision ou la détection des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.55>)¹².
- Réduction de la consommation d'énergie pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques grâce à l'utilisation de technologies et systèmes des radiocommunications/technologies de l'information et de la communication¹³.
- Principes applicables au processus de développement futur des IMT à l'horizon 2020 et au-delà (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.65>)¹⁴.
- Etudes relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.66>).
- Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.67>)¹⁵.
- Amélioration de la diffusion des connaissances concernant les procédures réglementaires applicables aux satellites de petite taille, y compris les nanosatellites et les picosatellites (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.68>)¹⁶.
- Développement et déploiement des télécommunications publiques internationales par satellite dans les pays en développement (<https://www.itu.int/pub/R-RES-R.69>).

R.2-2 Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R

Au cours de la période 2014-2017, l'UIT-R a approuvé 225 Recommandations de l'UIT-R nouvelles ou révisées, 179 rapports de l'UIT-R nouveaux ou révisés, le rapport de la réunion préparatoire à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015, et huit manuels de l'UIT-R nouveaux ou révisés. En 2017, conformément à son programme publié concernant le développement des technologies d'interface radioélectrique de Terre pour les IMT-2020, l'UIT-R a achevé dans les temps les trois projets de nouveaux rapports M.2410, M.2411 et M.2412. Ces derniers constituent les trois piliers essentiels qui sous-tendent le processus relatif aux IMT-2020, en vertu duquel l'UIT doit attribuer à certaines technologies la dénomination IMT-2020 au niveau mondial au début de 2020. Le Tableau 1 contient un résumé des résultats obtenus entre 2015 et 2017 par les Commissions d'études de l'UIT-R en matière de recommandations et de rapports approuvés pendant ou à la suite de leurs réunions.

¹² Rés. PP 136; Rés. UIT-R 55; GO-SMSI C2, C7; Cibles ODD 1.5, 2.4, 9.C, 11.5, 11.b, 13.1.

¹³ Rés. UIT-R 60-1; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles ODD 1.5, 2.4, 3.9, 7.3, 11.5, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, 14.1, 14.2.

¹⁴ Rés. PP 137, 139, 197, 200 et 203; Rés. UIT-R 65; grandes orientations C2, C3, C7 du SMSI; cibles ODD 1.4, 3.8, 4.2, 4.3, 4.7, 5.b, 8.1, 8.2, 9.1, 9.3, 9.c, 10.2, 11.2, 13.1, 13.3, 16.7, 16.10.

¹⁵ Rés. PP 80 et 175; Rés. UIT-R 67; grandes orientations C2, C4 du SMSI; cibles ODD 10.2, 11.2, 11.5, 11.B, 4.5, 4.A, 8.5.

¹⁶ Rés. PP 80; Rés. UIT-R 68; grande orientation C6 du SMSI; cible ODD 17.6.

Thème	Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ayant été approuvées	Rapports nouveaux ou révisés ayant été approuvés
Télécommunications mobiles internationales (IMT): perspectives, disposition de fréquences, interface radioélectrique, partage du spectre et circulation à l'échelle mondiale des terminaux, permettant le développement du large bande mobile à l'échelle mondiale	M.1036-5, 1457-13, 1579-2, 1580-5, 1581-5, 1850-2, 2012-2, 2014-1, 2070-1, 2071-1, 2083-0, 2090-0 et 2101-0	M.2039-3, 2290-0, 2320-0, 2324-0, 2334-0, 2370-0, 2373-0, 2374-0, 2375-0, 2376-0, 2410-0, 2411-0 et 2412-0
Systèmes maritimes et aéronautiques: caractéristiques opérationnelles, identités et protection, y compris communications hertziennes entre équipements d'avionique et suivi des vols à l'échelle mondiale	M.541-10, 585-7, 690-3, 1371-5, 2058-0, 2092-0 M.2059-0, 2067-0, 2068-0, 2085-0 et 2089-0	M.2231-1, 2317-0, 2358-0, 2371-0 et 2372-0 M.2318-0 et 2319-0 M.2396-0 et 2413-0 (suivi des vols)
Communications mobiles terrestres, y compris les systèmes de radiocommunication cognitifs, le large bande hertzien, les communications ferroviaires et les normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes de transport intelligents (ITS)	M.2068-0, 2084-0 (ITS)	M.2014-3, 2227-1, 2330-0, 2378-0, 2395-0 et 2418-0 M.2228-1 (ITS)
Télévision et radio: codage des signaux, production, échange et radiodiffusion pour la télévision à haute définition (TVHD), la télévision à ultra-haute définition (TVUHD) et la télévision 3D, et partage entre la radiodiffusion et d'autres services, posant les bases du développement des technologies évoluées pour la télévision et la radio	Télévision: BO.1784-1 et 2098-0, BT.709-6, 1203-2, 1206-3, 1306-7, 1364-3, 1367-2, 1368-13, 1543-1, 1674-1, 1680-1, 1735-3, 1833-3, 1847-1, 1848-1, 1852-1, 1870-1, 1871-1, 1893-1, 2020-2 et 2021-1. Son: BS.774-4, 1114-9, 1116-3, 1196-5, 1348-3, 1534-3, 1660-7, 1679-1, 1738-1, 1770-4, 2051-1, 2076-1, 2088-0, 2094-1, 2102-0 et BT.1365-2	BO. 2019-1, BS.2054-4, 2159-7, 2213-3, 2213-4, 2214-2, 2217-2, 2266-2, 2300-0, 2340-0, 2384-0, 2388-1 et 2399-0, BT. 2049-7, 2069-7, 2140-9, 2140-10, 2142-2, 2215-6, 2245-1, 2245-3, 2246-5, 2246-6, 2247-3, 2249-5, 2252-3, 2254-2, 2254-3, 2265-1, 2267-5, 2267-6, 2267-7, 2293-1, 2295-1, 2295-2, 2298-0, 2301-1, 2301-2, 2302-0, 2337-0, 2338-0, 2339-0, 2341-0, 2342-0, 2343-1, 2343-2, 2344-1, 2380-1, 2381-0, 2382-0, 2382-1, 2383-0, 2383-1, 2384-0, 2385-0, 2386-1, 2387-0, 2389-0, 2390-2, 2390-3, 2400-0, 2407-0 et 2408-0
Communications fixes: caractéristiques techniques et opérationnelles, disposition des voies et partage du spectre pour les faisceaux hertziens et l'accès hertzien fixe	F.557-5, 758-6, 1247-4, 1249-4, 1336-4, 1497-2, 1509-3, 1763-1, 1777-1, 1778-1 et 2086-0 M.1450-5, 1824-1 et 2003-1	F.2323-0, 2326-0, 2327-0, 2328-0, 2331-0, 2333-0, 2379-0, 2393-0, 2394-0
Radars: caractéristiques techniques et opérationnelles, protection, y compris les radars aéronautiques, météorologiques et automobiles	M.1460-2, 1463-3, 1464-2, 1465-2, 1466-1, 1638-1, 1796-2, 1849-1, 2008-1, 2057-0, 2069-0	M.2316-0, 2321-0 et 2322-0

Thème	Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ayant été approuvées	Rapports nouveaux ou révisés ayant été approuvés
Recherche et sauvetage , protection du public et secours en cas de catastrophe: normes relatives aux interfaces radioélectriques, disposition des fréquences et fourniture de services, permettant une harmonisation à l'échelle mondiale	M.1478-3, 2009-1, 2015-1, BO.1774-2, BS.2107-0, F.1105-3 et SM 1051-3	BT. 2299-1 et 2299-2 M.2291-1, 2359-0 et 2377-0
Systèmes fixes, mobiles, de radiodiffusion et de radiorepérage par satellite : caractéristiques et partage des ressources orbites/spectre entre les systèmes à satellites géostationnaires (OSG) et non OSG, permettant le développement durable de l'écosystème spatial	BO.1443-3, 1784-1, 2063-0, 2098-0 M.1174-3, 1787-2, 1827-1, 1831-1, 1906-1, 2014-1, 2031-1, 2082-0 et 2091-0 S.1587-3, 1717-1, 2062-0 et 2099-0	BO. 2007-2 et 2397-0 M.2305-0, 2360-0, 2369-0 et 2398-0 S.2173-1, 2223-1, 2306-0, 2357-0, 2361-0, 2362-0, 2363-0, 2364-0, 2365-0, 2366-0, 2367-0, 2368-0 et 2409-0
Communications radioamateurs	M.1544-1, 1732-2	M.2335-0
Propagation : mesure, analyse de données, modélisation et prévisions dans différentes parties du spectre jusqu'à 375 THz, posant les bases de la conception des systèmes de radiocommunication et de l'évaluation des brouillages	P.311-17, 341-6, 372-13, 452-16, 453-13, 525-3, 527-4, 530-17, 531-13, 533-13, 617-4, 618-13, 619-3, 620-7, 676-1, 678-3, 679-4, 681-10, 684-7, 832-4, 833-9, 834-9, 835-6, 836-6, 837-7, 840-7, 841-5, 1057-5, 1144-9, 1238-9, 1240-2, 1321-5, 1406-2, 1407-6, 1411-9, 1510-1, 1511-1, 1621-2, 1812-4, 1816-3, 2001-2, 2040-1 et 2108-0	P.2145-2, 2345-1, 2346-1, 2346-2 et 2402-0
Services d'exploration de la Terre par satellite, de météorologie par satellite, de recherche spatiale et de radioastronomie : caractéristiques, protection/partage, y compris les missions habitées du service de recherche, les relais de données et les nanosatellites, permettant les prévisions météorologiques, la surveillance des ressources terrestres et la compréhension du changement climatique	RA.1513-2, RS.2066-0 et 2065-0 RS.2042, 2043, 2064-0, 2105-0 et 2106-0 SA.510-3, 1014-3, 1018-1, 1019-1, 1026-5, 1027-5, 1155-2, 1159-4, 1160-3, 1161-2, 1276-5, 1414-2, 1810-1, 2078-0 et 2079-0	RA.2332-0 et 2403-0 RS.2308-0, 2310-1, 2311-0, 2313-0, 2314-0, 2315-0, 2336-0 et 2350-0 SA. 2276-1, 2307-0, 2309-0, 2312-0, 2325-0, 2329-0, 2348-0, 2349-0, 2401-0, 2403-0
Gestion du spectre , y compris méthodes d'identification et d'élimination des brouillages, dictionnaire de données, redéploiement du spectre, mesure de l'utilisation du spectre, utilisations sans licence et en partage des bandes de fréquences, accès dynamique au spectre, réseaux intelligents et transmission d'énergie sans fil	SM.1046-3, 1268-3, 1268-4, 1413-4, 1541-6, 1600-3, 1603-2, 1875-2, 1880-2, 2060-0, 2061-0, 2080-0, 2093-0, 2096-0, 2097-0, 2103-0, 2104-0 et 2110-0	SM.2012-5, 2028-2, 2056-1, 2093-2, 2130-1, 2153-6, 2182-1, 2211-1, 2256-1, 2257-3, 2257-4, 2303-1, 2303-2, 2304-0, 2351-2, 2352-0, 2353-0, 2354-0, 2355-0, 2356-1, 2391-0, 2392-0, 2404-0 et 2405-0

Thème	Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ayant été approuvées	Rapports nouveaux ou révisés ayant été approuvés
Transmission fiable des signaux de temps et de fréquence , y compris analyse de la seconde intercalaire	TF.374-6, 538-4, 1153-4	
Harmonisation du vocabulaire et de la terminologie	V.430-4, 431-8, 573-6, 574-5, 665-3	
Systèmes de radiocommunication pour les personnes handicapées	M.1076-1	BT. 2207-3

Les Commissions d'études de l'UIT-R ont aussi adopté huit manuels nouveaux ou actualisés: Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT); utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau; Gestion nationale du spectre; utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat; services d'amateur et d'amateur par satellite; Manuel sur les orientations pour les discussions bilatérales ou multilatérales sur l'utilisation de la gamme de fréquences 1 350 MHz-43,5 GHz par des systèmes du service fixe; Manuel sur l'évolution des Télécommunications mobiles internationales dans le monde; et Manuel sur la mise en oeuvre des réseaux et systèmes de radiodiffusion numérique de Terre.

R.2-3 Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications

Le Groupe Consultatif des Radiocommunications (GCR) a tenu sa réunion annuelle en vue d'examiner les priorités et les stratégies adoptées au sein du Secteur, et de donner une orientation aux travaux des Commissions d'études. Ses travaux¹⁷ se sont notamment traduits par un avis sur le système d'information du BR, sur les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-R et des Assemblées des radiocommunications, sur les préparatifs de l'AR-19 et de la CMR-19 et sur la coordination avec l'UIT-D à l'égard de la Résolution 9 de la CMDT (Rév.Dubaï, 2014).

Objectif R.3: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications

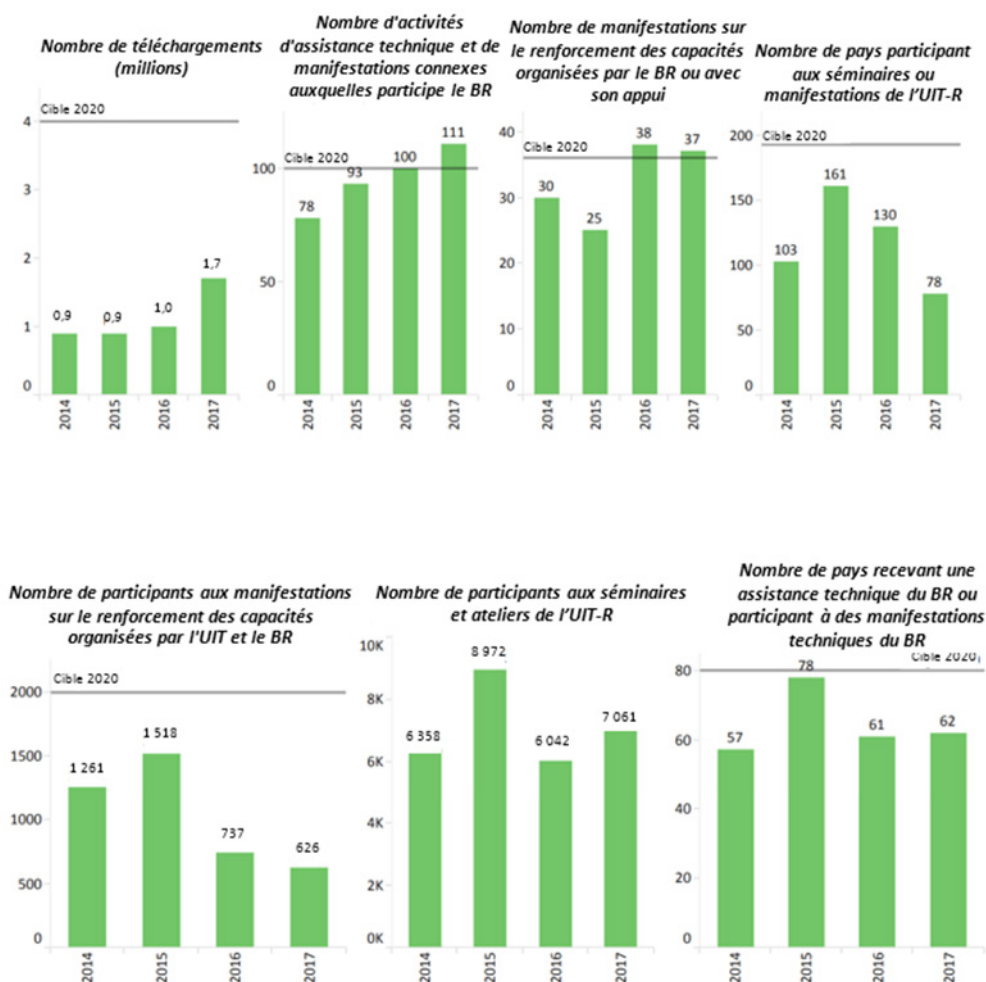
Résultats:

R.3-1: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les accords régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectre

R.3-2: Renforcement de la participation, en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R (y compris par la participation à distance)

¹⁷ Art. 11A de la Convention, Rés. UIT-R 52; grande orientation C2 du SMSI; cible ODD 9.c.

Progrès accomplis



Produits

R.3-1 Publications de l'UIT-R

La nouvelle édition du Règlement des radiocommunications a été publiée en novembre 2016 et reprend toutes les modifications décidées par la CMR-15. Les Règles de procédure connexes, qui ont été mises à jour par le RRB, ont été publiées en 2017. De plus, **180 Recommandations de l'UIT-R, 124 rapports de l'UIT-R et sept Manuels de l'UIT-R ont été publiés** entre 2015 et 2017. Compte tenu du succès de la politique d'accès gratuit en ligne, tous les Manuels de l'UIT-R ont aussi été placés en téléchargement libre depuis janvier 2017.

Au cours de la période 2014-2017, on a décompté plus de 5 millions de téléchargements de Recommandations de l'UIT-R (Série 18), plus d'un million de téléchargements de rapports de l'UIT-R (Série 13), 41 000 téléchargements de Manuels de l'UIT-R (le plus demandé étant le Manuel sur le contrôle du spectre), 35 000 téléchargements du Règlement des radiocommunications et 8 000 téléchargements des Règles de procédure. Ces documents ont été téléchargés depuis 190 pays.

L'édition 2012 du Règlement des radiocommunications s'est vendue à plus de 18 000 exemplaires en 37 mois, tandis que l'édition 2008 s'est vendue à 15 000 exemplaires en 51 mois (alors que le téléchargement gratuit n'était pas disponible). Cette observation confirme que la politique de téléchargement gratuit a une incidence positive tant en termes financiers qu'en termes de portée de la communication.

R.3-2 Assistance aux Membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA

L'assistance aux Membres de l'UIT s'est poursuivie en étroite collaboration avec le BDT et les bureaux régionaux de l'UIT, notamment en direction des pays en développement. Cette assistance est surtout intervenue dans le domaine des radiocommunications, en particulier sous les formes suivantes¹⁸:

- Assistance aux activités de gestion nationale du spectre et de gestion à long terme des fréquences, notamment pour le passage à la radiodiffusion numérique et l'attribution des fréquences du dividende numérique. Les demandes concernaient surtout l'assistance technique et le renforcement des capacités.
- Formation individuelle ou en groupe au siège de l'UIT sur les procédures réglementaires en matière de radiocommunications, à la demande d'administrations intéressées.
- Appui à des réunions de groupes régionaux, notamment pour préparer la CMR et prendre des initiatives connexes, par exemple coordonner des fréquences dans la bande des ondes décimétriques dans la Région des Caraïbes et de l'Amérique centrale en coopération avec la CITELE, la COMTELCA et la CTU, ou encore en Europe du sud-est (plate-forme SEDDIF) et dans la zone de la mer Noire et de la mer Caspienne.

R.3-3 Liaison/appui concernant les activités de développement¹⁹

Une coopération étroite s'est poursuivie avec des organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (COPUOS) et certaines organisations régionales et sous-régionales (notamment les suivantes: APT, ASMG, UAT, CEPT, CITELE, RCC, UER, ABU, ESOA, CEI, GSMA, GSA, GVF, ICTO, ITSO, UNDAC, CTU, PITA et CTO).

L'UIT-R est également resté en liaison étroite avec des organismes de normalisation en participant à divers forums, par exemple le Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC), le Groupe de coopération en matière de normes mondiales (WSC) et les projets de partenariat de troisième génération (3GPP). Elle a aussi apporté un appui aux commissions d'études de l'UIT-D sur des questions telles que la gestion du spectre, les IMT, la radiodiffusion numérique et les communications d'urgence. Une liaison et une coordination ont également été assurées avec l'UIT-T, notamment en ce qui concerne les systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne (CPL) et les champs électromagnétiques. Les activités particulières menées à cet égard étaient notamment les suivantes:

- Contribution au Colloque mondial des régulateurs de l'UIT (GSR).
- Assistance au BDT pour recueillir des données de mesure sur le secteur des TIC, d'une part en alimentant le portail de données et de statistiques de l'UIT intitulé "L'oeil sur les TIC" en ce qui concerne la réglementation du spectre, et d'autre part en participant aux efforts déployés pour élaborer des définitions pertinentes relatives au secteur des TIC en vue de mesurer la société de l'information dans des domaines propres aux radiocommunications.
- Coopération avec les participants du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS).
- Participation au projet commun BR/BDT visant à créer un programme de formation à la gestion du spectre (SMPT).

R.3-4 Séminaires, ateliers et autres

Pour informer les membres de l'UIT et leur prêter assistance, en particulier dans les pays en développement, sur des questions se rapportant aux radiocommunications, le BR a continué d'organiser un

¹⁸ Rés. 9, 71; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 1.4, 9.c, 17.7, 17.8, 17.9, 17.16.

¹⁹ Rés. PP 9, 71, 72; grande orientation C11 du SMSI; cibles des ODD 17.7, 17.8, 17.9, 17.16, 17.19.

certain nombre d'ateliers, de séminaires, de réunions et d'activités de renforcement des capacités dans le domaine du spectre des fréquences radioélectriques avec l'appui des bureaux régionaux et du BDT, et en coopération avec les organisations internationales et les autorités nationales concernées.

En complément des séminaires mondiaux des radiocommunications qui se tiennent tous les deux ans (WRS), le BR organise chaque année, en consultation avec le GCR et dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation sur le plan régional, des séminaires régionaux sur les radiocommunications (RRS) dans différentes régions du monde. Ces séminaires visent à promouvoir le renforcement des capacités humaines en matière d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, et en particulier l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT. Ces séminaires sont accueillis par l'entité chargée de la gestion du spectre dans le pays hôte, en coopération avec les organisations régionales concernées et les bureaux régionaux ou bureaux de zone de l'UIT.

Entre 2015 et 2017, le BR a accordé 90 bourses partielles et 30 bourses complètes à des participants de RRS. Les 11 séminaires organisés au total ont rassemblé plus de 1 300 participants provenant de plus de 160 pays:

- Quatre RRS organisés en 2015: pour l'Europe orientale et les pays de la CEI (Kirghizistan), l'Afrique (Niger), l'Asie-Pacifique (Philippines), et les Amériques (El Salvador), avec au total 296 participants provenant de 80 pays.
- La WRS-16, avec 453 participants de 109 pays.
- Deux RRS organisés en 2016: pour les Amériques (Trinité-et-Tobago) et l'Asie-Pacifique (Samoa), avec 104 participants de 21 pays.
- Quatre RRS organisés en 2017: pour l'Afrique (Sénégal), les Amériques (Pérou), l'Asie-Pacifique (Cambodge) et les pays arabes (Oman), avec 450 participants de 80 pays.

Un appui a en outre été apporté pour d'autres séminaires de l'UIT sur des questions telles que la gestion du spectre, les applications des radiocommunications spatiales, le changement climatique et les télécommunications d'urgence. D'autres manifestations dans le cadre desquelles un appui a été apporté ont été organisées, notamment des colloques sur les télécommunications par satellite et un atelier sur l'Internet des objets. Tous les ateliers et manifestations organisés au sein de l'UIT-R sont annoncés sur le site suivant: <https://www.itu.int/en/ITU-R/seminars/Pages/default.aspx>.

En 2016 et 2017, l'UIT a fêté le 110^{ème} anniversaire du Règlement des radiocommunications et le 90^{ème} anniversaire du CCIR/des Commissions d'études de l'UIT-R. Ces manifestations ont offert l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel des activités et des processus de l'UIT-R pour permettre et construire le développement durable de l'écosystème des radiocommunications à l'échelle mondiale. Elles ont notamment permis d'organiser des tables rondes avec les principales parties intéressées par le spectre radioélectrique. Elles ont réuni respectivement 540 participants venus de 106 pays (le 12 décembre 2016) et 257 participants venus de 59 Etats Membres ou représentant 47 Membres de Secteur (le 21 novembre 2017). Des employés actuels et d'anciens fonctionnaires de l'Union, des membres actuels et d'anciens membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) et d'anciens présidents de Commissions d'études du CCIR et de l'UIT-R étaient également présents.

4 Objectifs de l'UIT-T et résultats obtenus (Secteur de la normalisation des télécommunications)

Objectifs de l'UIT-T				
T.1 Elaborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications	T.2 Encourager la participation active des membres, en particulier ceux des pays en développement, à la définition et à l'adoption de normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) en vue de réduire l'écart en matière de normalisation	T.3 Garantir l'attribution et la gestion efficaces des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux procédures et aux Recommandations de l'UIT-T	T.4 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant les activités de normalisation de l'UIT-T	T.5 Elargir et faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation

Objectif T.1: Elaborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications

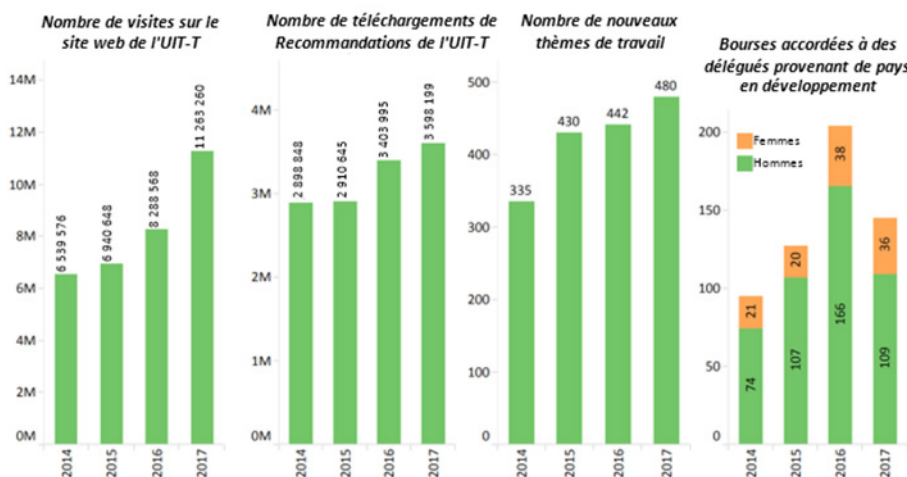
Résultats:

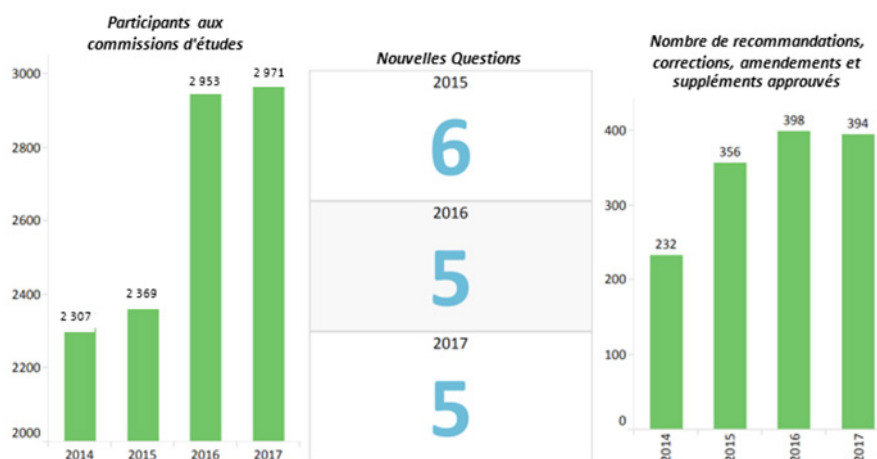
T.1-1: Utilisation accrue des recommandations UIT-T

T.1-2: Amélioration de la conformité aux recommandations UIT-T

T.1-3: Amélioration des normes applicables aux nouvelles technologies et aux nouveaux services

Progrès accomplis





Produits

T.1-1 Résolutions, recommandations et vœux de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)

L'AMNT-16, qui s'est tenue du 25 octobre au 3 novembre 2016 à Hammamet (Tunisie), a adopté 16 nouvelles Résolutions, 31 Résolutions révisées, et 5 nouvelles normes. Elle a fait la synthèse des progrès accomplis par l'UIT-T au cours des quatre années précédentes et a affiné l'orientation et la structure de la future stratégie de l'UIT-T.

Les Membres de l'UIT ont appelé le secteur de l'UIT chargé de la normalisation à élargir son étude des innovations destinées aux réseaux filaires pour réaliser les objectifs ambitieux qui ont été fixés en matière de systèmes 5G intelligents. Cet appel intervient alors que les Membres de l'UIT réaffirment l'importance des travaux menés par l'UIT en matière de normalisation en vue de l'élaboration coordonnée de réseaux de transport à ultra-haut débit, de l'Internet des objets, de technologies de vidéo de prochaine génération et de villes et communautés intelligentes.

Les Membres de l'UIT ont aussi encouragé le secteur de l'UIT chargé de la normalisation à accroître l'inclusion financière numérique²⁰, à promouvoir des tarifs d'itinérance mobile abordables²¹ et à renforcer la protection des consommateurs²² et la qualité des services TIC. Le secteur chargé de la normalisation a aussi été appelé à soutenir l'utilisation de l'informatique en nuage afin d'enregistrer les données d'incidents²³ des aéronefs, des voitures et d'autres machines connectées. Les nouvelles Résolutions de l'AMNT sont numérotées de 83 à 98. On trouvera [ici](#) l'ensemble des résolutions de l'AMNT. Les progrès accomplis en application des lignes directrices de l'AMNT sont documentés dans les Plans d'action de l'AMNT-12 et de l'AMNT-16.

T.1-2 Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT²⁴

Entre les mois de mars 2015 et septembre 2016, 21 réunions préparatoires régionales en vue de l'AMNT-16 ont été organisées par des organisations régionales de télécommunication, en coordination avec l'UIT. Quatre réunions ont eu lieu dans la région Asie-Pacifique, deux dans la CEI, quatre dans la région des Etats arabes, quatre dans la région des Amériques, trois en Afrique et cinq au sein de la CEPT.

²⁰ Résolution 89 de l'AMNT.

²¹ Résolution 88 de l'AMNT.

²² Résolution 84 de l'AMNT.

²³ Résolution 94 de l'AMNT.

²⁴ Résolution 43 de l'AMNT; grandes orientations C3, C11 du SMSI; cibles des ODD 10.6, 17.6.

T.1-3 Avis et décisions du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)

Le GCNT a créé (à la date de mars 2018) six Groupes de rapporteurs respectivement chargés de la stratégie de normalisation, du programme de travail, des méthodes de travail, du renforcement de la coopération, du plan stratégique et opérationnel et de l'examen des résolutions de l'AMNT.

En juin 2015, il a créé la nouvelle Commission d'études 20 de l'UIT-T, qui a été chargée de travailler sur "l'Internet des objets (IoT) et les villes et communautés intelligentes (SC&C)"²⁵. Par ailleurs, le Comité d'examen de l'UIT-T (RevCom)²⁶ a été institué en vue d'examiner la stratégie, la structure et les méthodes de travail de l'UIT-T et de faciliter les études menées par le GCNT dans ce domaine.

Le GCNT a présenté à l'UIT-T un certain nombre d'orientations nouvelles ou révisées, en particulier les suivantes:

- **Lignes directrices relatives à un transfert efficace des résultats des travaux des groupes spécialisés vers leur groupe parent** (le nouvel Appendice I de la Recommandation UIT-T A.7 découle d'une proposition formulée par le GCNT à l'AMNT-16).
- **Procédures génériques applicables à l'inclusion dans les Recommandations UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations** (Recommandation UIT-T A.5 révisée).
- **Procédures génériques d'incorporation de texte applicables entre l'UIT-T et d'autres organisations** (nouvelle Recommandation UIT-T A.25).
- **Lignes directrices applicables à la participation à distance** (Supplément 4 aux Recommandations UIT-T de la série A).
- **Lignes directrices relatives à la coopération et l'échange d'informations avec d'autres organisations** (Supplément 5 aux Recommandations UIT-T de la série A).

Les rapports d'activité du GCNT en 2015, 2016 et 2017 figurent dans les Documents R4, R7, R8 et R1.

T.1-4 Recommandations UIT-T et résultats connexes des travaux des commissions d'études de l'UIT-T

L'UIT-T a approuvé **environ un millier de normes nouvelles ou révisées de l'UIT (Recommandations de l'UIT-T)** entre 2015 et 2017.

Elle continue de jouer un rôle de chef de file dans la normalisation des réseaux et infrastructures **d'accès large bande** et des **réseaux domestiques** pour le transport à ultra-haut débit ainsi que des **réseaux futurs, y compris les réseaux 5G**²⁷, et les innovations apportées aux réseaux dans des domaines tels que les **réseaux pilotés par logiciel**²⁸ et **l'informatique en nuage**²⁹.

Le fait que de nouvelles entreprises du secteur automobile et des assurances soient devenues Membres de Secteur de l'UIT-T atteste de l'importance croissante du soutien que celle-ci apporte à des **marchés verticaux** tels que la santé, le transport, l'énergie et les services financiers.

Les travaux collaboratifs menés par l'UIT, l'ISO et la CEI en matière de **codage vidéo** sont auréolés de prestige depuis qu'un "**Primetime Emmy Award**" leur a été décerné en août 2017 au titre du "codage vidéo à haute efficacité" (HEVC, publié dans la norme UIT H.265 | ISO/CEI 23008-2). Cette norme de compression vidéo s'est imposée comme le principal format de codage pour la télévision

²⁵ Résolution 98 de l'AMNT.

²⁶ Résolution 82 de l'AMNT-12.

²⁷ Résolutions 92 et 93 de l'AMNT.

²⁸ Résolution 77 de l'AMNT.

²⁹ Résolution 2 de l'AMNT, grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 8.2, 9.1, 9.C.

à ultra-haute définition. C'est la deuxième fois qu'un "Primetime Emmy Award" est accordé au titre de cette collaboration sur le codage vidéo; la première fois, en 2008, le prix avait été décerné au titre de la norme antérieure au HEVC, appelée UIT-T H.264 | MPEG-4 AVC³⁰.

Les normes de l'UIT visant **l'Internet des objets**³¹ aideront les pays développés et les pays en développement à transformer les infrastructures urbaines, à bénéficier des gains d'efficacité qu'offrent les bâtiments intelligents et les systèmes de transport intelligents, ainsi que les réseaux énergétiques et d'approvisionnement en eau intelligents, et à tirer parti des innovations dans le domaine de la cybersanté³².

Les normes de l'UIT fournissant des directives de conception pour assurer l'interopérabilité des **systèmes de santé individuels** permettent de mettre au point des dispositifs de cybersanté de qualité médicale (notamment des tensiomètres sans fil, des glucomètres, des pèse-personnes et toute une série d'appareils de contrôle des activités)³³.

Les travaux de l'UIT visant à instaurer la **confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC** ont pour objectif de renforcer la sécurité dans les infrastructures, les services et les applications des réseaux. Dans cette optique, les membres de l'UIT ont entrepris de nouveaux travaux de normalisation pour définir les principes de base d'un environnement des TIC fiable³⁴.

Un nouveau projet de normalisation va contribuer à la **pérennité écologique** des systèmes 5G, car il s'appuie sur les compétences techniques de l'UIT-T en matière de mesure du rendement énergétique, d'immunité, de compatibilité électromagnétique et de gestion responsable des champs électromagnétiques³⁵.

Les normes de l'UIT destinées à faciliter la **gestion responsable de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques** portent notamment sur les techniques de mesure ainsi que les procédures et la modélisation numérique pour l'évaluation des champs électromagnétiques dus aux systèmes de télécommunication et aux terminaux radioélectriques³⁶.

L'UIT a publié plusieurs normes visant à **lutter contre les déchets d'équipements électriques et électroniques et à mettre en place une économie circulaire**. Ces normes se trouvent notamment dans les Recommandations suivantes: UIT-T L.1002 sur les "Solutions d'adaptateur de puissance universel externe pour les dispositifs portables utilisant les technologies de l'information et de la communication"; UIT-T L.1020 (en anglais), intitulée "*Circular Economy: Guide for Operators and Suppliers on approaches to migrate towards circular ICT goods and networks*" (Economie circulaire: guide de l'opérateur et du fournisseur concernant des méthodes de migration vers des produits et des réseaux TIC circulaires); et UIT-T L.1021 (en anglais), intitulée "*Extended Producer Responsibility (EPR) Guidelines for Sustainable E-waste Management*" (Lignes directrices relatives à la responsabilité élargie du producteur (REP) pour une gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques). En outre, la Commission d'études 5 de l'UIT-T a élaboré le Supplément UIT-T L. Suppl. 27 intitulé "Exemples de réussite de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques", et le Supplément UIT-T L. Suppl. 28 intitulé "Economie circulaire et technologies de l'information et de la communication; définition des approches, des concepts et des mesures".

³⁰ Résolution 2 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

³¹ Résolution 98 de l'AMNT.

³² Résolutions 2 et 98 de l'AMNT; grande orientation C1, C2, C7 du SMSI télésanté; cibles des ODD 3.4, 3.8, 6.4, 6.5, 7.b, 9.1, 9.4, 11.2.

³³ Résolutions 2 et 98 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI télésanté; cibles des ODD 3.4, 3.7, 3.8.

³⁴ Résolutions 2 et 50 de l'AMNT; grande orientation C5 du SMSI; cibles des ODD 9.C, 16.10.

³⁵ Résolutions 2, 73 et 79 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI cyberécologie; cibles des ODD 12.4, 13.b.

³⁶ Résolutions 2 et 72 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI cyberécologie; cibles des ODD 12.4, 13.b.

L'UIT continue de mener des travaux de normalisation dans le **domaine des secours, de la résilience et du rétablissement des réseaux en cas de catastrophe**, compte tenu du fait que l'on assiste au XXI^e siècle à une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes³⁷.

La communauté internationale compte sur l'UIT-T pour instaurer un cadre neutre permettant de renforcer les liens unissant l'innovation technique, les besoins des entreprises et les **exigences en matière d'économie et de politique générale**³⁸.

Les travaux de normalisation menés par l'UIT en matière de **performance, de qualité de service et de qualité de l'expérience** sont extrêmement intéressants pour les opérateurs car ils peuvent aider ceux-ci à proposer des services dont la qualité permettra d'attirer et de retenir les clients. D'autres travaux de l'Union prennent actuellement de l'ampleur: il s'agit de proposer des orientations techniques aux personnes chargées d'établir les réglementations qui souhaitent promouvoir une qualité de service et une qualité d'expérience élevées³⁹.

Un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur "l'apprentissage automatique pour les réseaux futurs, y compris les réseaux 5G (FG-ML5G9)" a entrepris d'établir le fondement des travaux de normalisation de l'UIT pour favoriser le recours à l'apprentissage automatique afin de développer l'automatisation et le rôle des agents intelligents dans la conception et la gestion des réseaux TIC.

Ce Groupe spécialisé mène ses travaux parallèlement à trois autres Groupes spécialisés de l'UIT-T, qui étudient respectivement "le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes", "l'application de la technologie des registres distribués" et "la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique".

T.1-5 Assistance générale et coopération fournies par l'UIT-T

L'UIT continue de prendre l'initiative en instaurant une coopération entre les nombreux organismes dont les intérêts sont divers mais qui sont tous concernés par la normalisation des TIC.

La Coopération en matière de normalisation mondiale (WSC) est un partenariat entre l'UIT, l'ISO et la CEI visant à promouvoir des normes internationales⁴⁰.

L'UIT-T défend avec vigueur la notion de "conception universelle" et a établi des lignes directrices en matière de normalisation pour favoriser la mise au point de solutions qui soient, par leur nature même, accessibles aux personnes avec ou sans handicap⁴¹.

L'UIT-T joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour renforcer la capacité des pays en développement de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des normes internationales sur les TIC, en s'appuyant à cette fin sur le programme de l'UIT pour la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG)⁴².

Le programme de Conformité et d'interopérabilité de l'UIT (C&I) est particulièrement important pour les pays en développement, qui s'efforcent de se mettre davantage en conformité avec les normes de l'UIT et souhaitent bénéficier de l'interopérabilité découlant de cette mise en conformité⁴³.

Réunions des directeurs techniques: **les réunions des directeurs techniques (CTO)** rassemblent des cadres du secteur privé qui mettent en avant les priorités de leurs entreprises et encouragent les stratégies de normalisation⁴⁴.

³⁷ Résolution 2 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI cyberécologie; cibles des ODD 11.5, 13.1.

³⁸ Résolutions 2 et 88 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cible des ODD 9.C.

³⁹ Résolutions 2 et 95 de l'AMNT; grande orientation C6 du SMSI; cible des ODD 3.6.

⁴⁰ Résolution 7 de l'AMNT; grande orientation C3 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.4, 9.8.

⁴¹ Résolutions 2 et 70 de l'AMNT; grande orientation C3 du SMSI; cible des ODD 10.2

⁴² Résolution 44 de l'AMNT; grande orientation C4 du SMSI; cibles des ODD 9.5, 10.6, 17.6, 17.9.

⁴³ Résolution 76 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.C, 17.6

⁴⁴ Résolution 68 de l'AMNT; grandes orientations C1, C2, C11 du SMSI; cibles des ODD 9.C, 17.6.

Le sommet mondial sur "l'intelligence artificielle au service du bien social" a permis de recenser les applications pratiques de l'intelligence artificielle (IA) ayant le potentiel de favoriser la progression en direction des ODD. Il encourage le dialogue inclusif à l'échelle mondiale pour élaborer des stratégies visant à garantir un développement fiable, sûr et inclusif des technologies d'IA ainsi qu'un accès équitable à leurs avantages.

Cybersanté: l'UIT-T poursuit sa collaboration à long terme avec des organismes spécialisés dans le domaine de la santé en vue de soutenir le développement de dispositifs de cybersanté de qualité médicale. Les organismes participants sont notamment des institutions du système de l'ONU, des organismes de normalisation, des établissements universitaires et de recherche et des associations professionnelles.

Ecoute sans risque des lecteurs de musique: La collaboration entre l'UIT-T et l'OMS se poursuit sur l'élaboration de normes techniques permettant d'écouter sans risque des lecteurs de musique. Un atelier UIT a été organisé sur ce thème en juin 2016.

Applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol: Il était indispensable que les secteurs de l'aviation et de l'électronique aérospatiale participent aux études de l'UIT-T sur les applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol⁴⁵.

Systèmes de transport intelligents (ITS): La [Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes ITS](#) a pour but de coordonner les travaux de normalisation techniques visant à favoriser l'interopérabilité des produits ITS⁴⁶.

Semaine Normes vertes: La [Semaine Normes vertes](#) se présente comme une tribune mondiale de débats et d'échanges de connaissances, qui vise à mieux faire connaître l'importance des technologies TIC et les possibilités qu'elles offrent pour protéger l'environnement et faciliter la transition vers des villes durables et intelligentes. Elle est coorganisée avec d'autres institutions du système de l'ONU et des organismes régionaux.

Villes durables et intelligentes: L'initiative [Tous unis pour des villes intelligentes et durables \(U4SSC\)](#) est coordonnée par l'UIT et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU), et elle dispose de l'appui de 14 institutions du système des Nations Unies. Elle agit en faveur d'une politique publique visant à faire en sorte que les TIC et leurs normes jouent un rôle déterminant dans la transition vers des villes durables et intelligentes⁴⁷.

L'Equipe spéciale mixte UIT/OMM/UNESCO-COI sur les systèmes de câbles SMART mène un nouveau projet ambitieux visant à équiper les répéteurs des câbles sous-marins de communication de capteurs de surveillance du climat et des dangers.

Projet pilote de mise en oeuvre des indicateurs fondamentaux de performance de l'initiative U4SSC pour les villes intelligentes et durables: ce projet associe plus de 50 villes telles que Wuxi, Foshan, Manizales, Dubaï, Singapour, Pully, Montevideo, Maldonado, Kairouan et Rimini. L'UIT a publié des études de cas dans lesquelles elle évalue les progrès accomplis par Dubaï et Singapour en direction des objectifs des villes durables et intelligentes, en s'appuyant sur les indicateurs précités.

TIC, environnement et changement climatique: l'UIT-T poursuit sa coopération avec des organismes actifs dans le domaine de la pérennité environnementale, notamment des institutions du système des Nations Unies, des organismes de normalisation, des organismes régionaux, des établissements universitaires et de recherche et des associations professionnelles⁴⁸.

⁴⁵ Résolution 94 de l'AMNT; grande orientation C11 du SMSI; cible des ODD 17.6.

⁴⁶ Grande orientation C11 du SMSI; cible des ODD 17.6.

⁴⁷ Résolutions 2, 73 et 98 de l'AMNT; grandes orientations C7 cyberécologie, C11 du SMSI; cibles des ODD: 6.3, 6.4, 7.b, 9.1, 9.a, 11.2, 11.3, 11.6, 11.7, 11.b, 11.c, 12.4, 13.b, 17.7, 17.14, 17.15, 17.16, 17.19.

⁴⁸ Résolutions 2, 73 et 79 de l'AMNT; grandes orientations C7 cyberécologie, C11 du SMSI; cibles des ODD 1.5, 2.4, 6.4, 7.3, 7.a, 7.b, 9.4, 9.a, 9.c, 11b, 13.1, 13.2, 13.3, 13.b, 17.7, 17.14.

Colloque sur l'environnement et les changements climatiques: l'objectif de ce Colloque est de sensibiliser les participants au potentiel dont disposent les TIC pour faire face aux problèmes environnementaux et d'encourager les parties prenantes à intégrer des solutions TIC existantes ou nouvelles dans leurs activités pour que le monde de demain soit globalement plus "intelligent" et "durable".

T.1-6 Base de données sur la conformité

La "Base de données sur la conformité des produits TIC" offre au secteur privé le moyen de sensibiliser le public au fait que ses produits et services TIC sont conformes aux Recommandations de l'UIT-T. Cette base de données, qui aide les utilisateurs à choisir des produits conformes aux normes, comporte trois catégories de produits et services:

Les solutions de cybersanté conformes à la Recommandation UIT-T H.810 "Directives de conception visant à assurer l'interopérabilité des systèmes de santé individuels", qui reprend les Directives de conception *Continua*. Les protocoles de test sont définis dans la sous-série de Recommandations UIT-T H.820-H.850⁴⁹.

Les téléphones mobiles compatibles avec les terminaux mains libres Bluetooth embarqués. Cette compatibilité a été établie au moyen des protocoles de test décrits dans le Chapitre 12 ("Vérification de la qualité de transmission des téléphones à transmission hertzienne courte portée") des Recommandations UIT-T P.1100 et P.1110⁵⁰.

Les services Ethernet conformes à la Recommandation UIT-T G.8011/Y.1307, "Caractéristiques des services Ethernet". Cette norme, ainsi que les tests correspondants, sont fondés sur les travaux du MEF (anciennement appelé Metro Ethernet Forum)⁵¹.

T.1-7 Centres de tests et manifestations dans le domaine de l'interopérabilité

L'UIT a organisé un ensemble de manifestations sur les essais en matière de TVIP. Son but était d'offrir une plateforme de test cohérente pour mener des essais aussi bien au regard des normes actuelles que des nouvelles normes élaborées par l'UIT-T en matière de TVIP. Les manifestations les plus récentes portaient sur les nouveaux produits et services de TVIP conformes aux normes UIT-T H.702 et H.721. On trouvera [ici](#) de plus amples informations à ce sujet⁵².

La compatibilité des téléphones mobiles avec les terminaux mains libres embarqués qui prennent en charge le Bluetooth a été testée dans le cadre de certaines manifestations de l'UIT consacrées spécifiquement à ces essais, parallèlement à un programme d'essai à la demande. Cette compatibilité a été établie au regard des protocoles de test décrits dans le Chapitre 12 ("Vérification de la qualité de transmission des téléphones à transmission hertzienne courte portée") des Recommandations UIT-T P.1100 et P.1110. On trouvera [ici](#) de plus amples informations sur les manifestations concernant les essais de la TVIP⁵³.

T.1-8 Elaboration de suites de tests

Cybersanté: les Recommandations UIT-T de la série H.820-H.850 présentent une suite de spécifications de tests de conformité pour la Recommandation UIT-T H.810 comprenant plus d'un millier de tests (Recommandations UIT-T de la série H.820-H.850)⁵⁴. La Recommandation UIT-T H.810 reprend les Directives de conception *Continua*, qui sont des "Directives de conception visant à assurer

⁴⁹ Résolutions 2, 76 et 78 de l'AMNT; grandes orientations C7 télésanté, C11 du SMSI; cible des ODD 3.8

⁵⁰ Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grandes orientations C2, C6 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

⁵¹ Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grandes orientations C2, C6 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

⁵² Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grandes orientations C2, C6 du SMSI; cible des ODD 9.1.

⁵³ Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grandes orientations C2, C6 du SMSI; cibles des ODD 3.6, 9.1.

⁵⁴ Résolutions 2, 76 et 78 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI télésanté; cible des ODD 3.8.

l'interopérabilité des systèmes de santé individuels"; elle porte sur les dispositifs de cybersanté personnels de qualité médicale.

Critères de référence de la plate-forme IMS: un [programme de travail](#) a été établi pour normaliser les critères de référence de la plate-forme IMS. De nouvelles normes UIT-T (UIT-T Q.3930; Q.3931.1/2/3/4; Q.3932.1/2/3/4; et Q.3933) définissent en détail les procédures d'évaluation comparative pour l'émulation de RTPC/RNIS, pour les systèmes IMS/NGN/PES et pour la VoLTE, ainsi que l'évaluation comparative de référence pour la VoIP et la télécopie IP sur les réseaux fixes⁵⁵.

Protocole d'ouverture de session – IMS sur les réseaux fixes: les opérateurs de réseaux fixes ont mis en place un programme de travail pour normaliser le protocole d'ouverture de session – IMS (SIP-IMS) dans le cadre de l'UIT-T ([page web](#)). Ce programme oriente l'élaboration par l'UIT-T d'un ensemble de normes internationales et des spécifications de test correspondantes, afin d'établir une référence internationale unifiée pour la mise en oeuvre du protocole SIP-IMS sur les réseaux fixes (voir le [programme de travail](#) pour la normalisation SIP-IMS)⁵⁶.

Interconnexion des réseaux VoLTE/ViLTE: les nouveaux travaux entrepris par l'UIT-T en 2016 visent à encourager la conclusion d'un accord international établissant un cadre d'interconnexion pour les réseaux voix et vidéo sur LTE (VoLTE/ViLTE) (voir le [communiqué de presse](#) correspondant). Les travaux menés par l'UIT-T sur les réseaux VoLTE/ViLTE concernent notamment le déploiement des protocoles de signalisation pour l'interconnexion des réseaux VoLTE, les questions de numérotage pertinentes, les considérations relatives à la qualité de service et les appels d'urgence sur les réseaux VoLTE⁵⁷.

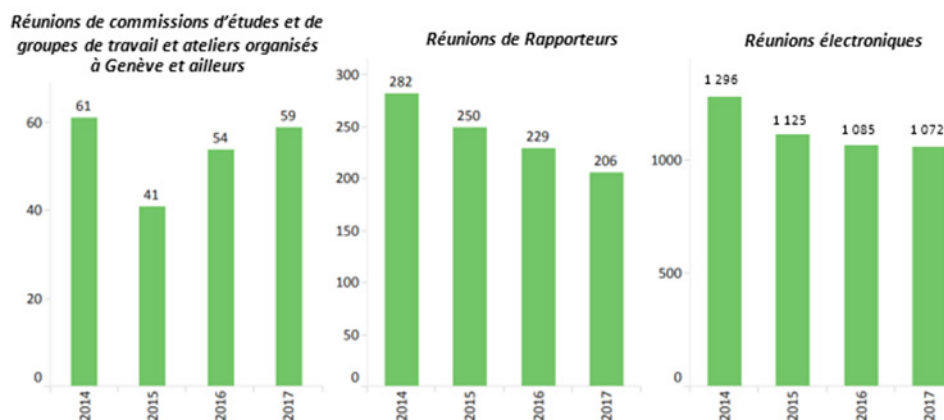
Objectif T.2: Encourager la participation active des membres, en particulier ceux des pays en développement, à la définition et à l'adoption de normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) en vue de réduire l'écart en matière de normalisation

Résultats:

T.2-1: Participation accrue, en particulier des pays en développement, aux travaux de normalisation de l'UIT-T, notamment en ce qui concerne la participation aux réunions, la soumission de contributions, l'exercice de fonctions à des postes à responsabilité, et l'organisation de réunions ou d'ateliers

T.2-2: Augmentation du nombre de membres de l'UIT-T, notamment de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires

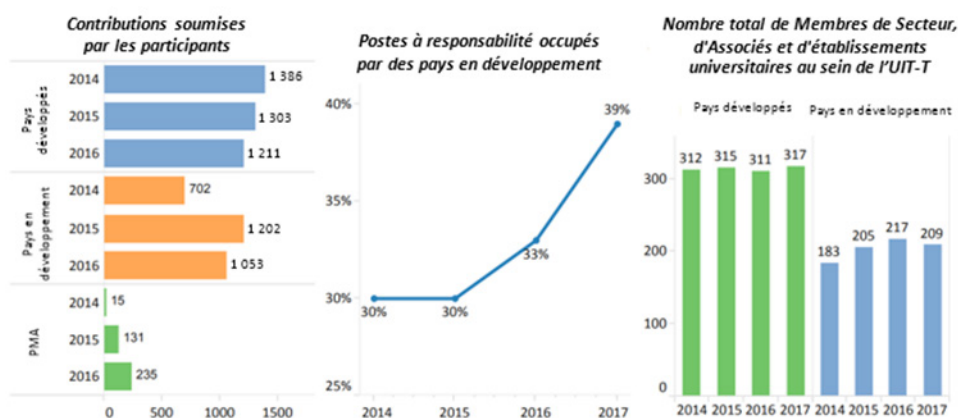
Progrès accomplis



⁵⁵ Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

⁵⁶ Résolutions 2 et 76 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

⁵⁷ Résolutions 2, 76 et 93 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cible des ODD 9.1.



En 2017, l'UIT-T a accueilli neuf nouveaux Membres de Secteur et 21 nouveaux Membres Associés, ce qui s'est traduit par une augmentation totale nette de 14 nouveaux Membres. Parmi ceux-ci se trouvaient des membres du secteur privé, en particulier du secteur automobile, des assurances et des services financiers.

Produits

T.2-1 Réduction de l'écart en matière de normalisation (participation à distance, bourses d'études, création de commissions d'études régionales, par exemple)

Le programme de l'UIT pour la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG)⁵⁸ aide les pays en développement à accroître leur capacité de participer à l'élaboration des normes internationales dans le domaine des TIC et de mettre en oeuvre celles-ci.

Postes à responsabilité: Au sein de l'UIT-T, les délégués de pays en développement occupent 39% des postes de président, 50% des postes de coprésident et 67% du nombre total de postes de co-président et de vice-président.

Les groupes régionaux se sont révélés être un mécanisme efficace pour réduire l'écart en matière de normalisation en encourageant la participation effective aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T, et pour augmenter le nombre et la qualité des contributions émanant des différentes régions⁵⁹. En 2018, l'UIT va fêter le cinquantenaire des groupes régionaux de l'UIT-T. A la date de janvier 2018, elle comptait 23 groupes régionaux.

Secrétariat national de la normalisation: le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour renforcer la capacité des pays en développement de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des normes sur les TIC. Des lignes directrices relatives à l'établissement de secrétariats nationaux chargés de la normalisation ont été établies en 2013 et font actuellement l'objet d'un réexamen. Après la Zambie en 2015, les TSB va aider en 2018 la Malaisie, l'Inde et la Mongolie à mettre en place un secrétariat de ce type.

Des bourses continuent d'être attribuées aux délégués de certains pays éligibles. Au total, 571 bourses ont été accordées à des pays en développement ou des pays à faible revenu pendant la période d'études 2014-2017⁶⁰.

⁵⁸ Résolution 44 de l'AMNT.

⁵⁹ Résolution 44 et Résolution 54 de l'AMNT; grandes orientations C3, C4, C11 du SMSI; cibles des ODD 9.5, 10.6, 17.6.

⁶⁰ Résolution 44 de l'AMNT; grande orientation C4 du SMSI; cibles des ODD 4.B, 9.5, 10.6, 17.6.

Le TSB continue d'améliorer les infrastructures de réunion électronique⁶¹.

T.2-2 Ateliers et séminaires, y compris activités de formation en ligne et hors ligne, complétant les activités de renforcement des capacités entreprises par l'UIT-D en vue de réduire l'écart en matière de normalisation

En 2016, au titre de la Résolution 44 (AMNT-16), l'UIT-T a mis en place des formations pratiques sur l'efficacité des commissions d'études dans le contexte de la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG). Ces formations sont axées sur l'acquisition de compétences pratiques pour que la participation des pays en développement au processus de normalisation de l'UIT-T soit aussi efficace que possible. Depuis 2016, l'équipe BSG a organisé 20 formations pratiques, auxquelles ont participé plus de 400 délégués représentant 75 pays et 90 organisations⁶².

T.2-3 Sensibilisation et promotion

Les forums régionaux sur la normalisation sont des manifestations ouvertes lors desquelles des spécialistes des pouvoirs publics, du monde universitaire et du secteur privé partagent leurs connaissances et leurs attentes vis-à-vis des nouvelles tendances en matière de normalisation. Leurs échanges portent notamment sur des thèmes tels que l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, la qualité de service, la gestion intelligente de l'eau, l'itinérance mobile internationale, les services financiers mobiles, l'identité numérique, les mégadonnées et la sécurité et la confiance⁶³. 13 forums de ce type ont été organisés depuis mars 2015: trois en Afrique, deux dans les Amériques, quatre en Asie, trois dans la région arabe et un dans la CEI. Le premier Forum interrégional sur la normalisation à l'intention de la région arabe et de l'Afrique s'est tenu en novembre 2017.

Les forums régionaux économiques et financiers se tiennent immédiatement avant ou après les réunions des groupes régionaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Chaque année, quatre forums de ce type sont organisés en Afrique, en Asie-Océanie, dans les Etats arabes et en Amérique latine-Caraïbes.

Objectif T.3: Garantir l'attribution et la gestion efficaces des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux procédures et aux Recommandations de l'UIT-T

Résultats:

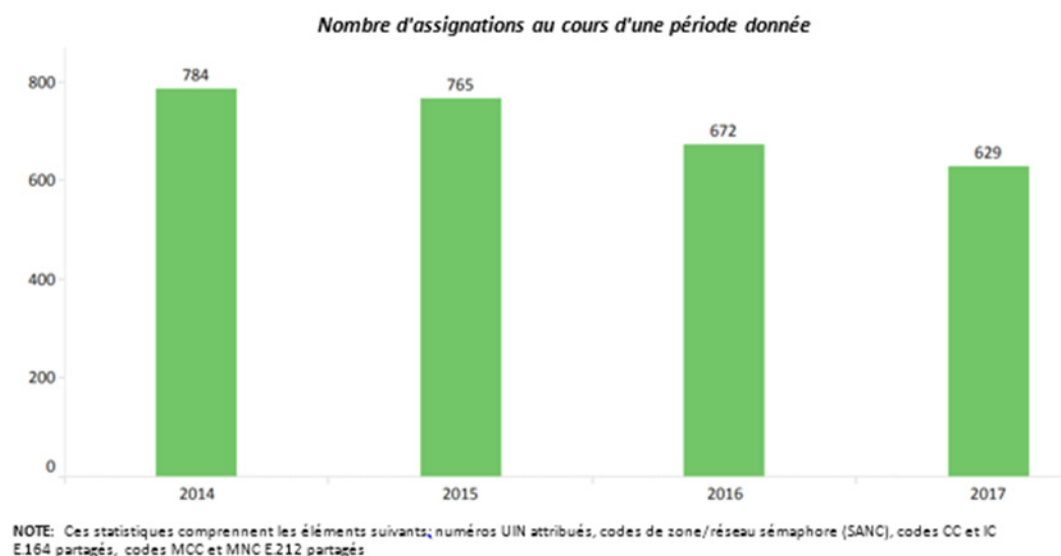
T.3-1: Attribution rapide et correcte des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux recommandations pertinentes

⁶¹ Résolution 32 de l'AMNT; grande orientation C4 du SMSI; cibles des ODD 10.6, 17.6.

⁶² Résolutions 18 et 44 de l'AMNT; grandes orientations C4 du SMSI; cibles des ODD 9.5, 10.6, 17.6.

⁶³ Résolutions 18 et 44 de l'AMNT; grandes orientations C4 et C11 du SMSI; cibles des ODD 9.5, 10.6, 17.6.

Progrès accomplis



Produits

T.3-1 Bases de données pertinentes du TSB

La base de données sur les ressources INR a été profondément remaniée et bénéficie désormais d'une interface utilisateur plus intuitive. Elle répertorie des numéros et indicatifs attribués conformément aux Recommandations suivantes:

- UIT-T E.164 – Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales.
- UIT-T E.118 – Carte internationale de facturation des télécommunications.
- UIT-T E.212 – Plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements.
- UIT-T E.218 – Gestion de l'attribution des indicatifs de pays pour le service mobile de radiocommunication de Terre à ressource partagée.
- UIT-T Q.708 – Procédures d'attribution de codes de points sémaphores internationaux.

Les Membres de l'UIT ont demandé au TSB de "rationnaliser" le processus de signalement des utilisations abusives des ressources IRN et de l'automatiser autant que possible. Le mécanisme de signalement des utilisations abusives a été repensé afin de permettre l'utilisation d'une interface plus conviviale (disponible [ici](#))⁶⁴.

La Résolution 91 de l'AMNT (Hammamet, 2016), intitulée "Renforcer l'accès à un répertoire électronique d'informations sur les plans de numérotage publiés par l'UIT-T", appelle l'UIT-T à améliorer le répertoire électronique des plans de numérotage et reconnaît le caractère essentiel de cette fonction de l'UIT-T pour assurer la fiabilité des réseaux et des services TIC⁶⁵.

⁶⁴ Résolution 61 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

⁶⁵ Résolution 91 de l'AMNT; grande orientation C2 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.C.

T.3-2 Attribution et gestion des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification utilisées dans les télécommunications internationales, conformément aux recommandations et procédures de l'UIT-T

Des notifications concernant la mise à jour du plan de numérotage/d'identification national et l'attribution des ressources nationales de numérotage/d'identification ou les réclamations en la matière ont été reçues et publiées dans le [Bulletin d'exploitation](#) de l'UIT, qui est publié deux fois par mois dans les six langues officielles de l'Union⁶⁶.

La Résolution 85 de l'AMNT (Hammamet, 2016) sur "le renforcement et la diversification des ressources du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT" appelle l'UIT-T à rechercher des mesures envisageables pour générer des recettes supplémentaires, en cherchant à exploiter le potentiel de revenus que recèlent les ressources internationales de numérotage ainsi que les tests de conformité et d'interopérabilité⁶⁷.

Objectif T.4: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire concernant les activités de normalisation de l'UIT-T

Résultats:

T.4-1: Renforcement des connaissances relatives aux normes UIT-T et aux bonnes pratiques concernant leur mise en oeuvre

T.4-2: Renforcement de la participation aux activités de normalisation de l'UIT-T et prise de conscience accrue de l'importance des normes UIT-T

T.4-3: Visibilité accrue du Secteur

Progrès accomplis

Voir les indicateurs pertinents pour les Objectifs T.1 et T.2.

Produits

T.4-1 Publications UIT-T

Plus de 10 000 pages de Recommandations et de Suppléments UIT-T sont publiées chaque année, auxquelles s'ajoutent les documents techniques, les rapports techniques, les bulletins d'exploitation et les documents élaborés par les groupes spécialisés. La plupart des normes de l'UIT-T produites entre 2000 et 2016 ont été élaborées en 2016. Le graphique ci-après illustre le nombre de textes produits entre 2014 et le 15 décembre 2017.

T.4-2 Publications de bases de données

Les bases de données ci-après figurent parmi les nombreuses bases de données qui sont améliorées en permanence dans l'intérêt des délégués de l'UIT-T et du personnel du secrétariat:

- Recommandations de l'UIT-T.
- Ressources internationales de numérotage.
- Base de données de l'UIT sur la conformité des produits.
- Bases de données de l'UIT-T relatives aux brevets et aux droits d'auteur sur les logiciels.
- Bases de données des descriptions formelles et des identificateurs d'objets de l'UIT-T.

⁶⁶ Résolution 20 de l'AMNT; grandes orientations C3 et C11 du SMSI; cible des ODD 17.6.

⁶⁷ Résolutions 20, 76 et 85 de l'AMNT; grandes orientations C3 du SMSI; cible des ODD 17.6.

- Base de données de l'UIT-T sur les signaux d'essai.
- Programme de travail de l'UIT-T.
- Notes de liaison de l'UIT-T.
- Termes et définitions en usage à l'UIT-T.

Des identificateurs uniques et permanents fondés sur l'architecture des objets numériques (DOA) sont maintenant disponibles pour les éléments enregistrés dans les bases de données ci-après: Recommandations de l'UIT-T; Déclarations de conformité de l'UIT-T; Bases de données de l'UIT-T relatives aux brevets et aux droits d'auteur sur les logiciels; Bases de données des descriptions formelles et des identificateurs d'objets de l'UIT-T, Base de données de l'UIT-T sur les signaux d'essai et Notes de liaison de l'UIT-T. Ces identificateurs permanents permettront d'offrir de nouvelles fonctionnalités comme les contrôles d'intégrité des données fondés sur la signature numérique, la gestion de l'information en fonction des prérogatives et la confidentialité des données⁶⁸. Les informations concernant les nouveaux services et les améliorations des outils existants sont publiées sur le site suivant: <http://tsbtech.itu.int/>.

T.4-3 Sensibilisation et promotion

Le site consacré aux **communications sur la normalisation à l'UIT** fait partie des contenus de l'UIT ayant rencontré le plus de succès chaque année. Les vidéos représentent une part croissante des communications de l'UIT-T. Une vidéo animée proposant une introduction aux travaux de l'UIT-T a été publiée en mai 2016 avec le soutien financier de NTT et de KT (voir <https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16/Pages/default.aspx>).

Les sujets relatifs aux travaux de normalisation menés par l'UIT les plus souvent cités au niveau mondial sont notamment les suivants:

- La norme de compression vidéo "HEVC" UIT-T H.265 et le *Primetime Emmy Award* qu'elle a obtenu.
- L'accès large bande G.fast, dont la mise en oeuvre fait l'objet d'une attention soutenue de la part des médias.
- les travaux de Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les IMT-2020 (5G) et du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les services financiers numériques.
- La fibre 40G jusqu'au domicile (réseaux optiques passifs d'une capacité de 40 gigabits NG-PON2).
- La fibre symétrique 10G jusqu'au domicile (réseaux optiques passifs symétriques d'une capacité de 10 gigabits XGS-PON).
- Le réseau de transport optique au-delà de 100G et la 5ème édition de la Recommandation UIT-T G.709/Y.1331 intitulée "Interfaces pour le réseau de transport optique".

Le 60ème anniversaire du CCITT/UIT-T a offert l'occasion de rendre hommage aux nombreux experts qui mettent leur temps et leurs compétences spécialisées au service de l'élaboration des normes de l'UIT⁶⁹. Pour fêter le 60ème anniversaire du CCITT/UIT-T, plusieurs débats ont été organisés pendant les séances plénières de l'AMNT-16 sur les **services financiers numériques** et **l'intelligence artificielle**.

T.4-4 Bulletin d'exploitation de l'UIT

Voir la section T.3-2.

⁶⁸ Résolution 32 de l'AMNT; grande orientation C5 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 17.6.

⁶⁹ Grande orientation C11 du SMSI; cible des ODD 17.7.

Objectif T.5: Elargir et faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation

Résultats:

T.5-1: Renforcement de la communication avec d'autres organismes de normalisation

T.5-2: Diminution du nombre de normes incompatibles entre elles

T.5-3: Nombre accru de mémorandums d'accord/d'accords de collaboration conclus avec d'autres organisations

T.5-4: Nombre accru d'organisations habilitées conformément aux Recommandations UIT-T A.4, A.5 et A.6

T.5-5: Nombre accru d'ateliers ou de réunions organisés conjointement avec d'autres organisations

Progrès accomplis



Produits

T.5-1 Mémoires d'accord et accords de collaboration

La CEI, l'ISO et l'UIT oeuvrent en coopération à un certain nombre de travaux de normalisation, à tel point que 10% de toutes les normes de l'UIT sont communes ou harmonisées avec les normes produites par le Comité technique mixte 1 de l'ISO/CEI, qui s'occupe de la technologie de l'information (ISO/CEI JTC 1)⁷⁰.

La Collaboration pour la normalisation mondiale (GSC) vise à aider les organismes de normalisation régionaux et internationaux à coordonner leurs contributions dans des domaines d'intérêt commun. Entre 2015 et 2017, les débats de la GSC ont notamment porté sur l'Internet des objets, la 5G, les communications essentielles et la sûreté, la sécurité et la vie privée des citoyens, les PME, l'intelligence artificielle et les villes intelligentes. L'UIT conserve les [archives](#) des précédents travaux de la GSC. Voir également le [site web de la GSC](#)⁷¹.

L'UIT et l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) ont renouvelé leur Mémoire d'accord en 2016. Ils mènent une collaboration fructueuse dans différents domaines, en particulier le rendement énergétique des TIC, les méthodes permettant d'évaluer l'incidence des TIC sur l'environnement et la normalisation des tests de conformité et d'interopérabilité (C&I)⁷².

L'UIT et la NGMN Alliance mènent une coopération à l'appui du développement de technologies de nouvelle génération dans le domaine du large bande mobile.

Le Groupe de la Banque mondiale, l'UIT et le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPMI) ont lancé, avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Initiative mondiale en faveur de l'inclusion financière, un nouveau programme mondial visant à faire avancer les travaux de recherche sur les services financiers numériques et à accélérer l'inclusion financière numérique dans les pays en développement.

L'UIT et l'organisation CEN-CENELEC coopèrent à haut niveau et à titre non exclusif dans des domaines tels que l'Internet des objets et les villes durables et intelligentes, mais aussi la confiance, la protection de la vie privée dès la conception, la cybersécurité, la mobilité et les communications pour les systèmes de transport intelligents (ITS).

L'initiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC), qui bénéficie du soutien de 16 institutions du système des Nations Unies, prône l'adoption de politiques publiques garantissant le rôle essentiel des TIC, et plus particulièrement des normes relatives à ces technologies, dans la transition vers des villes intelligentes⁷³. Ses membres ont publié plusieurs rapports dans le cadre de leur engagement et de leurs travaux visant à créer des villes plus intelligentes et plus durables. Voir le [site web de l'initiative U4SSC](#).

La Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes ITS offre un cadre mondialement reconnu pour élaborer un ensemble de normes de communication destinées aux systèmes ITS. Cet ensemble de normes a été accepté et harmonisé à l'échelle mondiale.

⁷⁰ Résolution 7 de l'AMNT; grandes orientations C2 et C11 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 17.16, 17.17.

⁷¹ Grandes orientations C2, C5 et C11 du SMSI; cibles des ODD 9.5, 9.C, 17.16, 17.17.

⁷² Grandes orientations C7 cyberécologie, C11 du SMSI; cibles des ODD 7.B, 13.B, 17.16, 17.17.

⁷³ Résolutions 2, 73 et 98 de l'AMNT; grandes orientations C7, cyberécologie C11 du SMSI; cibles des ODD: 6.3, 6.4, 7.b, 9.1, 9.a, 11.2 11.3, 11.6, 11.7, 11.b, 11.c, 12.4, 13.b, 17.7, 17.14, 17.15, 17.16, 17.19.

L'UIT et l'Association for Information Systems (AIS), une association professionnelle à but non lucratif réunissant des personnes physiques et morales, travaillent en coopération pour régler des problèmes techniques afin de réduire l'incertitude et de renforcer la confiance et la prévisibilité des interactions au sein de la société de l'information⁷⁴.

L'UIT et la Georgia Tech Applied Research Corporation (GTARC), une association à but non lucratif chargée d'appuyer les travaux de l'Institut de recherche du *Georgia Tech* (Institut de technologie de Géorgie), mènent une coopération pour sensibiliser le public à l'importance de la normalisation dans le domaine de l'Internet des objets. Voir le [communiqué de presse](#)⁷⁵.

L'UIT et le MEF coopèrent dans le domaine des normes visant les nouveaux services de connectivité, qui sont conçus pour être souples, garantis et orchestrés, en complément des services normalisés CE 2.0 (Ethernet opérateur). Voir le [communiqué de presse](#)⁷⁶.

L'UIT et XPRIZE ont organisé conjointement le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social dans le but de favoriser le développement de solutions d'IA modulables qui permettent de faire face aux plus grands enjeux de l'humanité. Voir [l'article correspondant](#) sur le blog de l'UIT⁷⁷.

T.5-2 Habilitations UIT-T A.4/A.5/A.6

La coopération externe de l'UIT s'appuie sur trois Recommandations de l'UIT-T, à savoir:

- **UIT-T A.4** – Processus de communication entre le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les forums et consortiums.
- **UIT-T A.5** – Procédures génériques applicables à l'inclusion dans les Recommandations UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations.
- **UIT-T A.6** – Coopération et échange d'informations entre le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les organisations de normalisation régionales et nationales.

La liste des organisations habilitées au titre des Recommandations A.4/A.5/A.6 peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/extcoop/Pages/sdo.aspx>⁷⁸.

T.5-3 Ateliers ou réunions organisés conjointement

Entre 2015 et 2017, l'UIT-T a organisé plus de 100 ateliers, dont 25 portaient sur la réduction de l'écart en matière de normalisation et 24 ont été mis en place avec d'autres organisations, qui sont indiquées ci-après:

- **Universités et normalisation:** CEI et ISO.
- **Internet des objets, villes intelligentes et ODD:** CEI, ISO, CEE-ONU, ONU-Habitat, UNESCO, Forum Internet des objets, Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, Mandat International, ASIET, Tecnoborsa et Chambre de commerce de Rome (Italie).
- **Systèmes de transport intelligents:** CEE-ONU, CITS, TIA, TTC, CCSA, RIOH et IMDA.
- **Câbles SMART pour la surveillance climatique:** OMM, UNESCO-COI, EPOS et Deutsches GeoForschungsZentrum (GFZ).
- **Conformité et interopérabilité:** APT.
- **Communications d'urgence:** OMM et OASIS.

⁷⁴ Grandes orientations C3, C11 du SMSI; cibles des ODD 9.C, 17.16, 17.17.

⁷⁵ Grandes orientations C3, C11 du SMSI; cibles des ODD 9.C, 17.16, 17.17.

⁷⁶ Grandes orientations C2, C5, C11 du SMSI; cibles des ODD 9.1, 9.5, 17.16.

⁷⁷ Grandes orientations C2, C3, C11; cibles des ODD 9.1, 9.5, 17.6, 17.8 et 17.16.

⁷⁸ Grande orientation C11 du SMSI; cibles des ODD 17.6, 17.16.

- **TIC, environnement et changement climatique:** ONU-Habitat, CRBAS, CEPALC, COMTELCA, CITEL.
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques:** OMPI, UNU, ONUDI, CEPALC, BCRC-Caribbean, CRBAS, UNESCO, ONU-Environnement, Secrétariat de la Convention de Bâles et OMS.
- **Accessibilité de la télévision par IP:** IPC et Consortium sur l'accessibilité de la **TVIP**.
- **Droits de propriété intellectuelle:** ETSI, Association GSM (GSMA), University College de Londres et George Washington University.
- **Logiciels libres et normes de la 5G:** NGMN Alliance, ETSI;
- **Cybersécurité:** CEE-ONU et UAT.

5 Objectifs de l'UIT-D et résultats obtenus (Secteur du développement des télécommunications)

Objectif D.1: Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC

Résultats:

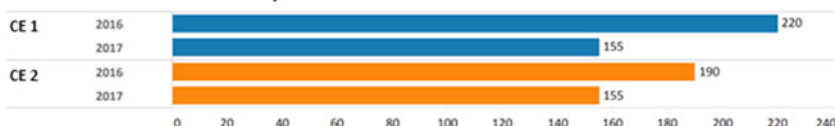
- D.1-1: Projet de Plan stratégique pour l'UIT-D
- D.1-2: Déclaration de la CMDT
- D.1-3: Plan d'action de la CMDT
- D.1-4: Résolutions et Recommandations
- D.1-5: Questions, nouvelles ou révisées, confiées aux commissions d'études
- D.1-6: Niveau d'accord accru concernant les domaines prioritaires
- D.1-7: Evaluation de la mise en oeuvre du plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI
- D.1-8: Identification des initiatives régionales
- D.1-9: Augmentation du nombre de contributions et de propositions relatives au plan d'action
- D.1-10: Renforcement de l'examen des priorités, des programmes, des opérations, des questions financières et des stratégies
- D.1-11: Programme de travail
- D.1-12: Elaboration minutieuse du rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail à soumettre au Directeur du BDT
- D.1-13: Renforcement de l'échange de connaissances et du dialogue entre les Etats Membres et les Membres de Secteur (y compris les Associés et les établissements universitaires) concernant les nouvelles questions en matière de télécommunication/TIC au service du développement durable
- D.1-14: Renforcement de la capacité des Membres de mettre au point et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques relatives aux TIC, ainsi que de définir des méthodes et des approches permettant de développer et de déployer les infrastructures et les applications

Progrès accomplis

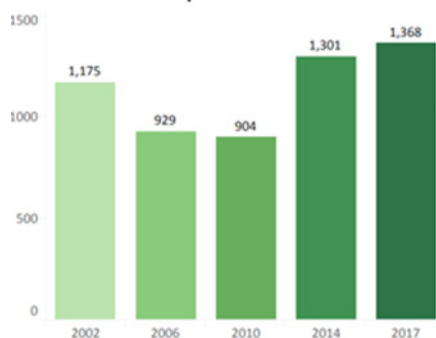
Réunions préparatoires régionales tenues en 2016 et en 2017

	Participants	Etats Membres ou Membres de Secteur de la région représentés	Etats Membres ou Membres de Secteur d'autres régions
AFR	168	30	11
AMS	166	26	6
ARB	195	29	1
ASP	225	40	11
CEI	104	9	2
EUR	70	23	10

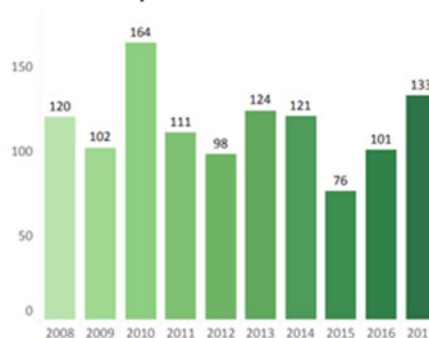
Participants aux Commissions d'études de l'UIT-D



Participants à la CMDT



Participants aux réunions du GCDT



Produits

D.1-1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)⁷⁹

Les CMDT sont convoquées en vue d'examiner des thèmes, des projets et des programmes se rapportant au développement des télécommunications. Elles définissent les stratégies et les objectifs concernant le développement des télécommunications et des TIC, en fournissant des orientations et des indications à l'UIT-D.

La CMDT-17 s'est tenue du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) sur le thème "Les TIC au service des objectifs de développement durable" (ICT(4)SDGs). La CMDT-17 a adopté: la Déclaration de Buenos Aires; une contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023; et le Plan d'action de Buenos Aires comprenant cinq initiatives régionales pour chacune des six régions du Secteur du développement de l'UIT, 42 Résolutions révisées et quatre nouvelles Résolutions (six Résolutions ont été supprimées, parmi lesquelles cinq ont été regroupées) en vue d'appuyer la réalisation des objectifs du Secteur, ainsi que des Questions nouvelles ou révisées qui seront étudiées par les Commissions d'études de l'UIT-D.

En adoptant la Déclaration de Buenos Aires, les délégués de la CMDT-17 se sont déclarés déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, des services et des applications de

⁷⁹ Résolutions 1, 2, 5, 30, 33, 37, 50, 53, 59, 81 et 82 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 72, 77, 111, 131, 133, 135, 139, 140, 151, 154, 165, 167 de la PP; Rés. 1372 du Conseil; grandes orientations C1, C11 du SMSI; ODD 1, 3, 5, 10, 16, 17.

télécommunication/TIC pour mettre en place et développer davantage la société de l'information, réduire la fracture numérique, mettre en oeuvre sans tarder les grandes orientations du SMSI et atteindre dans les meilleurs délais les Objectifs de développement durable et les cibles qui leur sont associées. La contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 comprend quatre objectifs, auxquels sont associés 16 résultats et 17 produits, ainsi que leurs apports à la réalisation des ODD et des grandes orientations du SMSI.

Un Segment de haut niveau a été organisé au cours des trois premiers jours de la CMDT-17, offrant une tribune privilégiée aux représentants de haut rang des membres de l'UIT, afin qu'ils expriment leurs vues sur les nouvelles tendances du secteur des télécommunications/TIC et sur les questions d'importance stratégique pour le développement de ce secteur à l'échelle mondiale. En outre, deux tables rondes ministérielles et un gala ont été organisés pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de la création de l'UIT-D. Tous les anciens directeurs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) ont participé aux célébrations et ont reçu des prix spéciaux en remerciement de leur contribution.

D.1-2 Réunions préparatoires régionales (RPM)⁸⁰

Conformément à la Résolution 31 (Rév. Hyderabad, 2010) de la CMDT, le BDT a organisé six RPM et Forums régionaux sur le développement afin d'associer dès que possible les membres de l'UIT au processus de la CMDT-17 grâce à l'examen, au niveau régional, des stratégies de développement appropriées en matière de TIC.

Les participants aux six RPM ont examiné les initiatives régionales et élaboré des projets de proposition pour les travaux de la CMDT-17. Les textes de toutes les initiatives régionales approuvées ont fait partie intégrante des propositions régionales communes pour les travaux de la CMDT-17. Les documents suivants ont été examinés lors des six RPM:

- Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023.
- Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D.
- Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17.
- Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT).
- Rapport sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT.

D.1-3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)⁸¹

La GCDT s'est réunie une fois par an entre 2014 et 2017 pour donner des avis au Directeur du BDT sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT-14 et sur les préparatifs en vue de la CMDT-17. A sa 19^{ème} réunion (29 septembre – 1er octobre 2014), le GCDT a créé des groupes de travail par correspondance concernant des domaines essentiels et examiné des indicateurs de résultat et des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) pour le Plan opérationnel de l'UIT-D pour la période 2015-2018. Les travaux du GCDT lors de sa 20^e réunion (28-30 avril 2015) ont consisté à examiner les résultats et les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014), ainsi que leurs incidences pour les travaux de l'UIT-D; à faire le point de la mise en oeuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2014, y compris des Résolutions et des initiatives régionales de la CMDT-14; à examiner le projet de Plan opérationnel pour la période 2016-2019; et à convoquer les premières réunions des groupes de travail par correspondance. A sa 21^{ème} réunion (16-18 mars 2016), le GCDT a examiné des questions relatives aux préparatifs en vue de la CMDT-17, à la mise en oeuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D et au Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D pour la période 2017-2020, entre autres. A sa 22^{ème} réunion (9-12 mai 2017), le GCDT

⁸⁰ Résolutions 5, 17, 25, 30, 31, 33, 37, 48, 50, 59, 61 et 81 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Résolutions 25, 71, 111, 135, 140, 165, 167 de la PP; grandes orientations C1, C11 du SMSI; ODD 1, 3, 5, 10, 16, 17.

⁸¹ Résolutions 1, 5, 17, 24, 30, 33, 50, 59, 61, 81 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Résolutions 25, 71, 111, 135, 140, 151, 154, 165, 166, 167 de la PP; Rés. 1372 du Conseil; grandes orientations C1, C11 du SMSI; ODD 1, 3, 5, 10, 16, 17.

a passé en revue les travaux préparatoires en vue de la CMDT-17, les résultats des RPM, les travaux des trois groupes de travail par correspondance et les résultats des travaux de l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel. La CMDT-17 a approuvé la nouvelle composition du Bureau du GCDT pour la période 2018-2021 et nommé le Président et les Vice-Présidents du GCDT.

D.1-4 Commissions d'études⁸²

Les Commissions d'études de l'UIT-D ont mené leurs travaux conformément à la procédure indiquée dans la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014) et selon les programmes de travail adoptés par la CMDT-14. La Commission d'études 1 a passé en revue les questions relatives à la mise en place d'un environnement propice au développement des télécommunications/TIC. La Commission d'études 2 a étudié les questions relatives aux applications des TIC, à la cybersécurité, aux télécommunications d'urgence et à l'adaptation aux effets des changements climatiques. La CMDT-14 a nommé 23 Présidents et Vice-Présidents pour diriger les travaux. La CMDT-17 a approuvé 18 rapports finals sur les Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D et formé les nouvelles équipes de direction des commissions d'études pour la période 2018-2021, en nommant deux Présidents et 23 Vice-Présidents.

Objectif D.2: Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation

Résultats:

D.2-1: Renforcement du dialogue et de la coopération entre les régulateurs nationaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC concernant des questions politiques, juridiques et réglementaires d'actualité, pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de création d'une société de l'information plus inclusive

D.2-2: Amélioration des processus de prise de décisions sur des questions politiques et réglementaires et environnement politique, juridique et réglementaire propice au secteur des TIC

D.2-3: Renforcement des connaissances et des compétences des pays en vue de planifier, de déployer, d'exploiter et de maintenir des réseaux et des services TIC durables, accessibles et fiables, y compris l'infrastructure large bande, et amélioration des connaissances relatives à l'infrastructure de transmission large bande dans le monde

D.2-4: Renforcement des connaissances et des compétences des pays pour qu'ils participent et contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de recommandations UIT et mettent en place des programmes de conformité et d'interopérabilité durables et appropriés, sur la base des recommandations de l'UIT, aux niveaux national, régional et sous-régional, en encourageant l'établissement de systèmes d'accords de reconnaissance mutuelle ou en créant des laboratoires de tests, selon qu'il conviendra

D.2-5: Renforcement des connaissances et des compétences des pays dans les domaines de la planification et de l'assignation des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions, de l'utilisation efficace d'outils de gestion du spectre et de la mesure et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

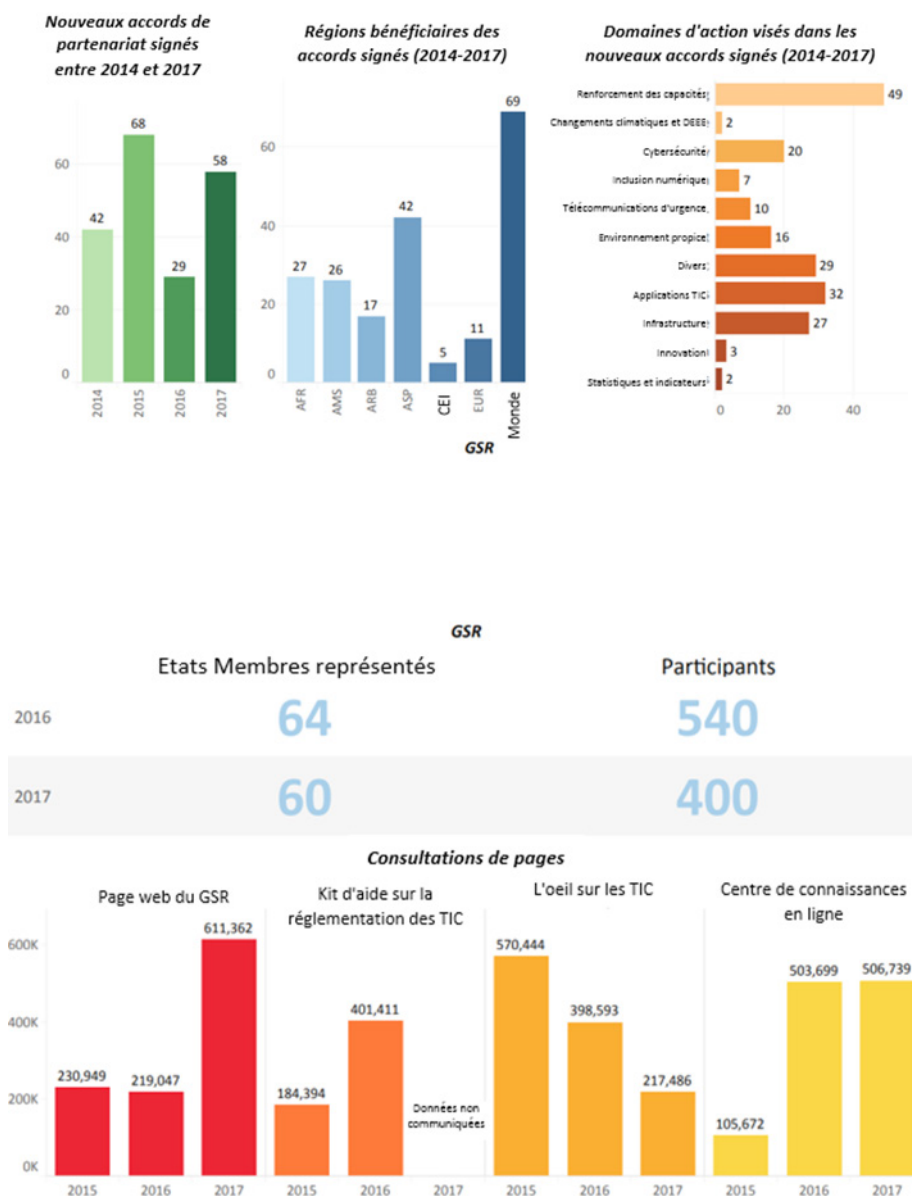
D.2-6: Renforcement des connaissances et des capacités des pays lors du passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique dans les activités postérieures à la transition et efficacité de la mise en oeuvre des lignes directrices élaborées

D.2-7: Renforcement de la capacité des membres d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement

D.2-8: Renforcement des partenariats public-privé pour encourager le développement des télécommunications/TIC

⁸² Résolutions 1, 2, 5, 9, 17, 21, 30, 33, 50, 59, 61, 80, 81 de la CMDT; Rec. 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22 de l'UIT-D; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 133, 135, 140, 154, 165, 166, 167 de la PP; Rés. 1372 du Conseil; grande orientation C11 du SMSI; ODD 1, 3, 5, 10, 16, 17.

Progrès accomplis



Produits

D.2-1 Cadres politiques et réglementaires⁸³

L'UIT-D a organisé à l'intention des Membres de Secteur et d'autres parties prenantes d'envergure nationale et internationale des forums mondiaux et régionaux visant à examiner l'évolution à l'échelle mondiale de la réglementation, en vue de promouvoir le dialogue stratégique sur des questions politiques, juridiques et réglementaires, ainsi que sur des questions économiques et financières et sur l'évolution des marchés. Le Colloque mondial des régulateurs (GSR) est la manifestation annuelle qui offre une tribune aux régulateurs des TIC pour qu'ils puissent échanger leurs vues et leurs expériences.

⁸³ Rés. 1, 9, 17, 21, 23, 30, 32, 43, 48, 62 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 102, 135, 138, 154, 165 de la PP; Rés. 3 de la CMTI; grande orientation C6 du SMSI et paragraphes 112 à 119 de l'Agenda de Tunis; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17.

L'UIT-D a continué de fournir des données de grande qualité, des recherches, des analyses, ainsi que des outils (rapports, documents de travail, publications, portails et bases de données, entre autres) afin d'aider les membres de l'UIT à définir, à mettre en oeuvre et à examiner des stratégies cohérentes et des cadres politiques, juridiques et réglementaires. Dans la série "Tendances des réformes dans les télécommunications", les rapports suivants ont été publiés: "Mesures d'incitation réglementaires visant à concrétiser le potentiel du numérique" (2016); "Comment se préparer à entrer dans l'économie numérique" (2015); et "Réglementation de quatrième génération: faire progresser les communications numériques" (2014).

En 2017, l'UIT-D a publié l'édition de 2017 du rapport "Perspectives d'évolution de la réglementation des TIC dans le monde", premier rapport d'une nouvelle série portant sur l'évolution commerciale et réglementaire du secteur des TIC et les incidences de cette évolution sur l'économie. L'Outil de suivi réglementaire des TIC mis au point par l'UIT-D couvre 186 pays sur une période de neuf ans et présente l'évolution de la réglementation aux niveaux national, régional et mondial. Depuis 2015, plus de 20 pays et régions ont reçu une assistance directe afin de les aider à créer une société de l'information plus inclusive et à mieux faire connaître, à l'échelle nationale et régionale, l'importance d'un environnement propice à l'inclusion numérique.

D.2-2 Réseaux de télécommunication/TIC, y compris la conformité et l'interopérabilité et la réduction de l'écart en matière de normalisation⁸⁴

L'UIT-D a travaillé dans toutes les régions en étroite collaboration avec l'UIT-R et l'UIT-T en vue de renforcer les infrastructures et les services. L'UIT a fourni une assistance à plusieurs pays dans la préparation des plans directeurs pour le large bande hertzien, des plans directeurs pour la gestion du spectre et des politiques nationales sur le large bande nécessaires à leur passage du réseau téléphonique public commuté (RTPC) aux réseaux de prochaine génération (NGN).

L'UIT-D a continué d'appliquer et de mettre à jour les cartes interactives UIT des réseaux de transmission de Terre (pour les réseaux dorsaux large bande à fibres optiques, les liaisons hyperfréquences et les stations terriennes par satellites, les points IXP, ainsi que les câbles sous-marins) dans toutes les régions. Un rapport sur la mise en oeuvre des infrastructures évolutives des télécommunications/TIC pour les pays en développement a été révisé. Conformément à la Résolution 47 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, des forums et des sessions de formation sur la conformité et l'interopérabilité (C&I) ont été organisés au niveau régional, en collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-R, et consacrés en particulier aux procédures d'évaluation de la conformité, aux tests d'homologation pour terminaux mobiles et aux différents domaines d'évaluation de la C&I pour les régions de l'Afrique, des Amériques, des Etats arabes, de l'Asie-Pacifique et la CEI. En 2015, de nouvelles lignes directrices relatives à l'établissement de régimes de conformité et d'interopérabilité ont été mises en ligne et diffusées auprès des membres.

Le Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC) est désormais opérationnel dans plus de 40 pays dans les régions de l'Afrique, des Amériques, des Etats arabes, de l'Asie-Pacifique et de l'Europe. Des plans directeurs pour la gestion du spectre ont été rédigés à l'intention de six pays de la région Asie-Pacifique et de trois pays des Caraïbes. Des lignes directrices ont été élaborées en vue d'aider les pays à mettre au point leur tableau national d'attribution des fréquences, à évaluer leur gestion du spectre au niveau national, à lancer des appels d'offres pour leur système national de contrôle du spectre et à élaborer des régimes de redevances d'utilisation du spectre.

⁸⁴ Résolutions 1, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 35, 37, 39, 43, 47, 48, 50, 51, 52, 57, 62, 63, 77 de la CMDT; Rec. 17, 19, 22; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 101, 123, 176, 177, 178, 203 de la PP; Rés. 12, 55, 212, 223, 224, 238, 908 et Rec. 207 de la CMR; Rés. 17, 20, 29, 44, 64, 72 de l'AMNT; Rés. 5 de la CMTI; grandes orientations C2, C3, C7, C9 du SMSI et section de l'Agenda de Tunis intitulée "Mécanismes de financement pour relever le défi que représente l'utilisation des TIC au service du développement"; ODD 1, 6, 8, 9, 11, 17.

D.2-3 Innovation et partenariats⁸⁵

Afin de contribuer à réduire l'écart en matière d'innovation, l'UIT a accueilli plusieurs dialogues portant sur l'innovation qui ont permis d'améliorer les connaissances et de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine des innovations centrées sur les TIC. Un cadre d'innovation a été élaboré en vue d'identifier les piliers fondamentaux du suivi, du développement et de l'évolution des écosystèmes d'innovation centrés sur les TIC.

L'UIT a accueilli une série de réunions des directeurs de la réglementation dans le secteur privé (CRO) à l'occasion desquelles de hauts dirigeants du secteur se sont rencontrés pour partager leur expérience et échanger leurs idées sur la façon de renforcer la participation du secteur privé et sa mobilisation, et pour identifier des mécanismes qui rendent l'environnement plus propice au développement futur des TIC. Entre 2014 et 2017, ces réunions ont rassemblé quelque 150 participants, représentant plus de 50 entités et associations, allant des opérateurs aux prestataires de services et aux fabricants.

Pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources et identifier des partenaires potentiels pour les projets de l'UIT-D, le BDT a mis au point différents produits et outils, notamment des bases de données relatives aux partenaires, des accords de partenariat et des sites web sur les possibilités de parrainage. A titre d'exemple, 42 nouveaux accords de partenariat ont été signés en 2014, 68 en 2015, 29 en 2016 et 58 en 2017. De 2014 à juillet 2017, 40 nouveaux Membres de Secteur, cinq Associés et plus de 90 établissements universitaires ont rejoint le Secteur de l'UIT-D. En juillet 2017, le Secteur de l'UIT-D comptait 321 Membres de Secteur, 11 Associés et 144 établissements universitaires participant à ses travaux.

Objectif D.3: Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants

Résultats:

D.3-1: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et stratégies en matière de cybersécurité dans le cadre des plans nationaux sur les TIC, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre des législations appropriées

D.3-2: Renforcement de la capacité des Etats Membres de réagir rapidement face aux cybermenaces

D.3-3: Renforcement de la coopération, de l'échange d'informations et du transfert de savoir-faire entre les Etats Membres et avec les protagonistes concernés

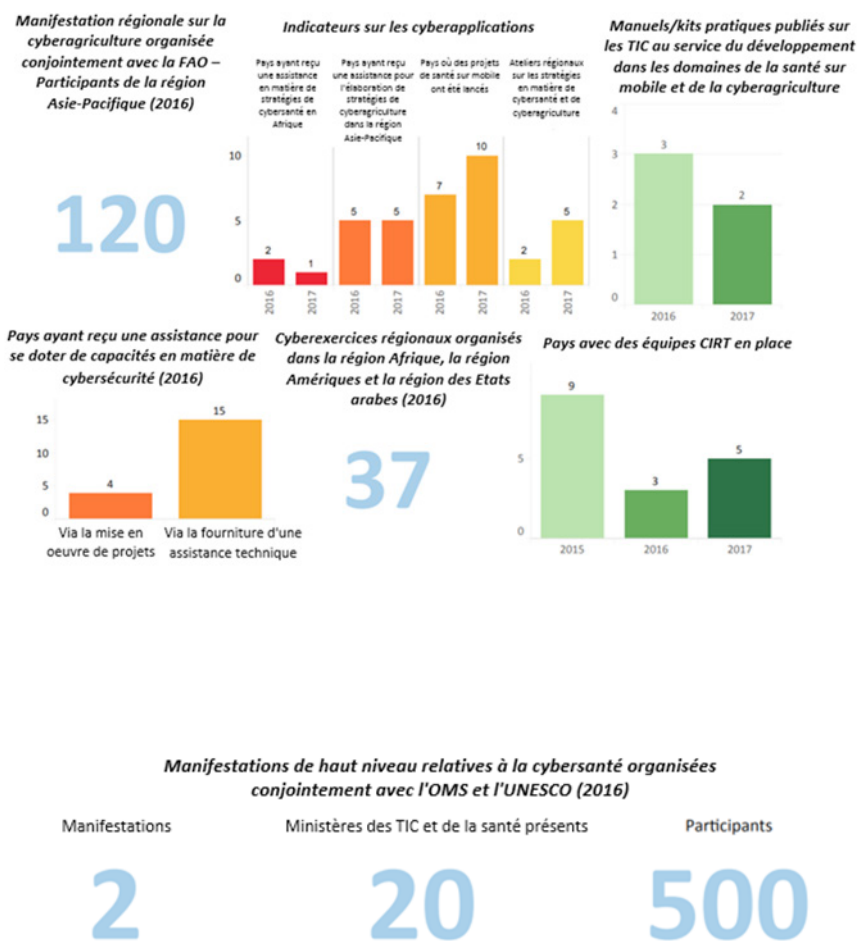
D.3-4: Renforcement de la capacité des pays en matière de planification des cyberstratégies sectorielles nationales pour favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration des applications des TIC

D.3-5: Renforcement de la capacité des pays à tirer parti des applications TIC/mobiles pour améliorer la prestation de services à valeur ajoutée dans des domaines hautement prioritaires (par exemple santé, gouvernance, éducation, paiements, etc.) afin de résoudre efficacement différents problèmes en matière de développement durable par le biais d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé

D.3-6: Amélioration de l'innovation, des connaissances et des compétences des institutions nationales en matière d'utilisation des TIC et du large bande au service du développement

⁸⁵ Résolutions 1, 5, 30, 33, 50, 59, 71 et 157 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 72 de la PP; grandes orientations C3, C4, C5, C6 et C7 du SMSI et section de l'Agenda de Tunis intitulée "Mécanismes de financement pour relever le défi que représente l'utilisation des TIC au service du développement"; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17.

Progrès accomplis



Produits

D.3-1 Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC⁸⁶

D'après les données de 2014 de l'Indice de la cybersécurité dans le monde (GCI) et d'autres sources, en 2014, 103 pays disposaient d'une équipe nationale d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) et 72 d'une stratégie nationale de cybersécurité, permettant de réduire la fracture en matière de cybersécurité. La deuxième itération relative à l'indice GCI, à laquelle ont participé 134 Etats Membres, soit 25% de plus qu'en 2014, a été menée à bien en 2016. Les travaux réalisés en 2014 et en 2016 en rapport avec l'indice GCI ont permis d'aider les pays à identifier les domaines à améliorer, de les inciter à prendre des mesures visant à renforcer la cybersécurité, d'augmenter le niveau de cybersécurité dans le monde, de faciliter l'identification et la promotion des bonnes pratiques, et ont aussi favorisé une culture mondiale de la cybersécurité.

⁸⁶ Rés. 1, 5, 9, 15, 30, 33, 37, 45, 50, 59, 64, 67, 69, 78, 79 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés.25, 71, 72, 130, 179, 181 de la PP; Rés. 50, 52, 58 de l'AMNT; GO-SMSI C5; cibles des ODD 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 17.

Les activités de l'UIT liées à la cybersécurité ont permis de renforcer les capacités de ses Etats Membres en matière d'intégration et de mise en oeuvre des politiques et des stratégies de cybersécurité dans le cadre de programmes nationaux, ainsi que leurs capacités organisationnelles. Ces activités ont notamment été les suivantes:

- Des évaluations des équipes CIRT comprenant des missions au sein des pays destinées à collecter des informations et qui ont permis de renforcer les capacités, ainsi que de pourvoir neuf pays d'une équipe CIRT nationale.
- Onze cyberexercices régionaux réalisés avec 1 530 participants issus de 148 pays.
- Quinze ateliers techniques, grâce auxquels les capacités de 170 participants ont été renforcées.
- La diffusion auprès des Etats Membres de trois publications de l'UIT ainsi que de 20 publications élaborées par les partenaires, afin de mieux comprendre les défis qui se posent en matière de cybersécurité.
- L'organisation de six ateliers lors du SMSI et de quatre autres en préambule aux réunions des commissions d'études pour permettre à quelque 350 participants d'échanger des connaissances et de renforcer leurs capacités.

Un Guide des stratégies nationales en matière de cybersécurité est en cours d'élaboration dans le cadre d'un partenariat de 15 membres, en vue d'être utilisé par l'UIT et par d'autres partenaires des stratégies nationales en matière de cybersécurité pour aider les Etats Membres à suivre une approche plus cohérente et harmonisée.

D.3-2 Services et applications TIC⁸⁷

Les applications et services TIC sont un facteur important de la demande, et peuvent encourager l'adoption de services large bande. Les efforts déployés par le BDT visaient à faciliter le développement et l'utilisation des applications et des services TIC contribuant au développement durable, notamment dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture et des sciences.

Plusieurs manifestations de haut niveau ont été organisées en vue d'aider les Etats Membres de l'UIT à élaborer des cyberstratégies nationales visant à favoriser un environnement propice à l'amélioration des applications TIC. Ces manifestations et initiatives ont notamment été les suivantes: un dialogue de haut niveau sur les politiques de santé numérique organisé conjointement par l'UIT et l'OMS en mai 2016 (cybersanté); un guide stratégique pour la cyberagriculture conçu conjointement par la FAO et l'UIT et publié en 2016 (cyberagriculture); et un forum des politiques sur le thème de l'apprentissage mobile organisé conjointement par l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en mars 2016 et 2017 (cyberapprentissage).

"Be He@lthy, Be Mobile" (La santé c'est la mobilité) est une initiative mondiale lancée conjointement par l'UIT et l'OMS afin de mettre à contribution les pouvoirs publics pour identifier et mettre en place un système d'interventions fondé sur des méthodes dont l'efficacité a été démontrée et utilisant la santé sur mobile pour lutter contre les maladies non transmissibles et les facteurs de risques qui leur sont associés. Actuellement, ce système fournit un appui technique et financier pour la réalisation de programmes dans les pays suivants: Inde, Norvège, Philippines, Sénégal, Tunisie, Egypte, Royaume-Uni et Zambie. Il couvre diverses catégories de revenus et diverses pathologies, notamment dans le cadre de l'utilisation des techniques mobiles au service du sevrage tabagique (mSmoking cessation) ainsi que du traitement du diabète (mDiabetes), du cancer du col de l'utérus (mCervicalCancer) et des maladies pulmonaires obstructives chroniques (mCOPD). Un pôle de connaissances et d'innovation au service de la santé sur mobile a aussi été mis sur pied (2017-2021). Il permettra de mettre en place des interventions au niveau national en matière de santé sur mobile dans certains Etats Membres

⁸⁷ Rés. 1, 5, 30, 54 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 72, 139, 140, 183, 202 de la PP; grande orientation C7 du SMSI; ODD 2, 3, 4, 6, 7, 8, 11.

de l'Union européenne, afin de promouvoir les soins de santé sur mobile et de suivre l'adoption des applications de santé sur mobile et de favoriser l'innovation dans ce domaine.

En outre, une initiative conjointe a été amorcée avec la région Afrique de l'OMS en vue de développer les services de santé numériques en Afrique. Ce partenariat visera à constituer une main-d'oeuvre sachant utiliser efficacement les TIC au service de la santé et à regrouper les efforts déployés et les ressources existantes afin de mettre à disposition des plates-formes TIC consacrées aux services de santé numériques, au moyen de partenariats multi-parties prenantes.

Un accord de collaboration a été signé avec la FAO afin d'intensifier les travaux portant sur les questions de cyberagriculture et d'élargir la portée et l'ampleur des activités entreprises.

Objectif D.4: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers

Résultats:

D.4-1: Renforcement des capacités des membres en matière de gouvernance internationale de l'Internet

D.4-2: Amélioration des connaissances et des compétences des membres de l'UIT concernant l'utilisation des télécommunications/TIC

D.4-3: Meilleure sensibilisation au rôle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles concernant les télécommunications/TIC et le développement à l'intention des membres de l'UIT

D.4-4: Renforcement des informations et des connaissances des décideurs et des autres parties prenantes sur les tendances actuelles et l'évolution des télécommunications/TIC sur la base de l'analyse de statistiques et de données sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables au niveau international

D.4-5: Renforcement du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur les télécommunications/TIC et renforcement des capacités et des compétences des producteurs de statistiques sur les télécommunications/TIC en vue de la réalisation de collectes de données au niveau national sur la base de normes et de méthodologies internationales

D.4-6: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des lignes directrices en matière d'inclusion numérique, afin de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes ayant des besoins particuliers et l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'autonomisation socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers

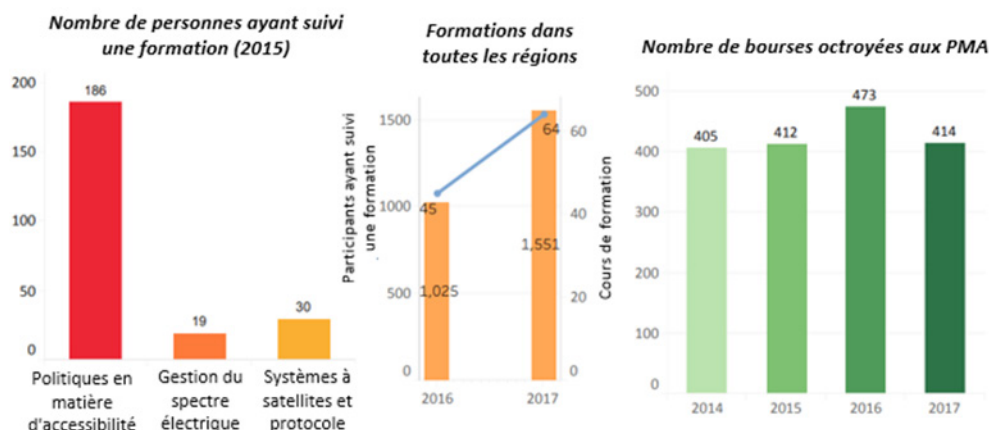
D.4-7: Renforcement de la capacité des membres à assurer aux personnes ayant des besoins particuliers une formation à l'utilisation des outils numériques et une formation à l'utilisation des télécommunications/TIC pour le développement socio-économique

D.4-8: Renforcement des capacités des membres en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers, y compris la mise en oeuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise

D.4-9: Amélioration de l'accès aux TIC et de leur utilisation dans les PMA, PEID, PDSL et pays dont l'économie est en transition

D.4-10: Renforcement des capacités des PMA, PEID et PDSL en matière de développement des télécommunications/TIC

Progrès accomplis



Produits

D.4-1 Renforcement des capacités⁸⁸

L'UIT-D a contribué au renforcement des capacités des Etats Membres de l'UIT en mettant en place une nouvelle stratégie de l'UIT relative aux Centres d'excellence, conformément à la Résolution 73 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT. Les Centres d'excellence ont consolidé les capacités des Etats Membres en menant des programmes de formation concernant les politiques et la réglementation, l'accès au large bande, la cybersécurité, la conformité et l'interopérabilité (C&I), la gestion du spectre, la radiodiffusion numérique, les applications et services TIC, les télécommunications d'urgence, la gouvernance de l'Internet, les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. En 2015, 25 activités de formation ont été organisées dans toutes les régions par l'intermédiaire du réseau des Centres d'excellence et ont réuni 820 participants au total. En 2016, 51 activités de formation ont été mises en oeuvre, en présence d'un total de 1 167 participants.

L'UIT a continué de créer des plates-formes d'échange d'informations entre les membres, notamment en organisant un Colloque sur le renforcement des capacités (CBS-2016) en septembre 2016 à Nairobi (Kenya), dont le thème était "Saisir les chances de renforcer les capacités à l'ère du numérique". Ce colloque a réuni environ 440 participants issus de 46 pays.

L'UIT a poursuivi ses travaux visant à renforcer les capacités des Etats Membres en élaborant des matériels didactiques normalisés, diffusés par l'intermédiaire des Centres d'excellence et d'autres établissements universitaires partenaires. Des matériels didactiques sur la gestion du spectre (2015) et sur la qualité de service (2016) ont été conçus. Des matériels didactiques portant sur les TIC et les changements climatiques, ainsi que sur l'Internet des objets, sont en cours d'élaboration. Des activités de formation sur la gouvernance internationale de l'Internet ont été entreprises en 2017, le premier d'une série d'ateliers régionaux ayant eu lieu en juillet 2017 au Brésil.

⁸⁸ Rés. 1, 5, 9, 15, 20, 21, 22, 30, 32, 33, 36, 40, 50, 59, 73, 77 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 72, 137, 139, 140, 176, 188, 189, 197, 199, 202 de la PP; Rés. 1143 du Conseil; Rés. 54, 59, 72 de l'AMNT; grande orientation C4 du SMSI et paragraphes 8, 22, 23a, 26g, 49, 51, 65, 72h, 86, 87, 90c, d, f, 95, 114b de l'Agenda de Tunis; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 12, 13, 14, 16, 17.

Les activités relevant du Produit 4.1 ont contribué à accroître la coopération entre l'UIT et les partenaires concernés dans le domaine du renforcement des capacités. L'UIT a signé des accords de coopération avec l'Université technique tchèque, sur un Programme de formation à la gestion du spectre (SMTP); la United Kingdom Telecommunications Academy, en vue de la mise en place d'un programme conjoint de formation de "Master en ligne de gestion des communications" (eMCM); l'Institut régional africain de formation supérieure en télécommunications (AFRALTI), afin de dispenser un programme de formation à la gestion du spectre; et l'Association des régulateurs des communications et des télécommunications de la Communauté des pays lusophones, en vue de l'organisation d'activités conjointes dans les domaines du renforcement des capacités et de l'éducation.

D.4-2 Statistiques sur les télécommunications/TIC⁸⁹

L'UIT dispose de l'ensemble le plus complet au monde et le plus à jour de données et de statistiques sur les TIC en ce qui concerne l'infrastructure des TIC, l'accès aux TIC et leur utilisation, les politiques et la réglementation et les questions liées aux coûts et aux politiques tarifaires. Les travaux de l'UIT ont permis d'améliorer l'accessibilité et la diffusion de bases de données statistiques sur les TIC comparables à l'échelle internationale.

Entre 2014 et 2017, un certain nombre de produits statistiques ont été mis à disposition afin d'améliorer l'information et d'enrichir les connaissances accessibles aux décideurs et aux autres parties prenantes sur les tendances et les évolutions du secteur des TIC. Le rapport de référence de l'UIT, intitulé "Mesurer la société de l'information", apporte un appui aux décideurs, aux investisseurs et aux acteurs économiques concernant les tendances actuelles du marché des TIC et leur permet de prendre des décisions fondées sur des données factuelles, en leur fournissant une analyse précise de l'évolution des TIC aux niveaux national, régional et mondial.

En organisant chaque année le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), qui est la principale instance mondiale consacrée à l'examen des statistiques sur les TIC, l'UIT a favorisé le dialogue entre les organismes producteurs et les utilisateurs de données TIC et renforcé la sensibilisation des pays et les capacités dont ils ont besoin pour produire des statistiques sur les TIC. Le WTIS a adopté un certain nombre de recommandations pour guider les pays et l'UIT dans leurs travaux futurs sur la mesure des TIC.

D.4-3 Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers⁹⁰

Depuis la CMDT-14, près de 2 000 participants du monde entier ont élargi leurs connaissances sur les types de politiques d'accessibilité des TIC que les membres de l'UIT peuvent adopter et mettre en oeuvre afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder aux télécommunications/TIC. Ce résultat a été obtenu grâce à l'organisation de réunions et d'ateliers, à l'instar des manifestations "Amériques accessibles I" au Brésil (2014), "Amériques accessibles II" en Colombie (2015), "Amériques accessibles III" au Mexique (2016), "Amériques accessibles IV – information et communications pour TOUS" au Costa Rica (2017); du programme de formation au niveau national sur l'accessibilité du web

⁸⁹ Rés. 1, 5, 8, 30, 33, 37, 43, 50, 51, 52, 57, 59, 60 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 72, 137, 139, 140, 176, 188, 189, 197, 199, 200, 202 de la PP; les statistiques sur les TIC sont utiles pour suivre la mise en oeuvre de toutes les grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève et sont visées aux paragraphes 112 à 119 de l'Agenda de Tunis; ODD 4, 5, 9, 17.

⁹⁰ Rés. 1, 5, 9, 11, 15, 20, 21, 22, 23, 30, 32, 55, 58, 68, 76, 77 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 64, 70, 71, 131, 139, 140, 175, 184, 198, 202 de la PP; Rés. 55, 69 de l'AMNT; grandes orientations C2, C4, C7 et C8 du SMSI et paragraphe 90 de l'Agenda de Tunis; ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17.

"Internet for @ll" (L'Internet pour tous) mis en oeuvre au Costa Rica en 2017; du Sommet M-Enabling qui s'est tenu en 2014, en 2015 et en 2016 à Washington (DC); du séminaire 2016 sur l'inclusion sociale des personnes handicapées par l'accès aux télécommunications/TIC du Groupe de travail sur les télécommunications et l'information de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique; du Forum 2016 du Centre européen des fondations en faveur de l'inclusion; d'une série de réunions dans le cadre des initiatives régionales pour l'Europe organisées en 2015 en Espagne, en Belgique, en Italie, en Serbie et en Slovénie, en collaboration avec des partenaires européens de premier plan, dont la Commission européenne, l'Union européenne de radiotélévision (UER) et des établissements universitaires de la région Europe; et des réunions organisées en 2015 et en 2016 dans le cadre des initiatives régionales pour la région des Etats arabes et la CEI. Les activités et les ressources essentielles de l'UIT sur l'accessibilité des TIC ont également été mises en avant et portées à la connaissance de la communauté diplomatique du système des Nations Unies à l'occasion de la célébration, le 4 décembre, de la Journée internationale des personnes handicapées.

Un ensemble diversifié de matériels didactiques en ligne sur l'accessibilité du web et de la documentation numérique a été élaboré en 2017, tandis qu'un cours sur le thème des marchés publics dans le domaine des produits et services TIC accessibles a été dispensé, via deux cours de formation en ligne, en 2015 et en 2016, à 75 participants, dans le cadre de l'Académie de l'UIT et lors de la manifestation régionale "Amériques accessibles III – information et communications pour TOUS". Le rapport sur les modèles de politique en matière d'accessibilité des TIC, disponible dans les six langues officielles de l'UIT afin de faciliter son utilisation par les pays du monde entier, vise à mieux faire connaître aux membres de l'UIT les types de politiques d'accessibilité des TIC qu'ils peuvent adopter et à renforcer leurs capacités à mettre en oeuvre ces politiques.

Depuis la première Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, célébrée en 2011, plus de 9 000 manifestations se sont déroulées dans 166 pays et ont contribué à l'autonomisation de plus de 300 000 jeunes filles et jeunes femmes dans le monde entier. Ces Journées ont été organisées par le siège et tous les bureaux régionaux de l'UIT. Plus de 66 600 jeunes filles et jeunes femmes originaires de 133 pays ont participé aux 1 800 manifestations organisées à l'occasion de l'édition de 2015 de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC. En 2016, plus de 66 000 jeunes filles originaires de 138 pays ont participé à plus de 1 900 manifestations. En 2017, plus de 70 000 jeunes filles originaires de 134 pays ont participé à plus de 2 100 manifestations, organisées notamment dans 30 pays de la région Afrique, 33 pays de la région Amériques, 12 pays de la région des Etats arabes, 20 pays de la région Asie-Pacifique, six pays de la Communauté des Etats indépendants et 33 pays de la région Europe.

D.4-4 Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement sans littoral (PDSL)⁹¹

L'UIT a mieux fait connaître l'importance des TIC pour le développement durable et fourni une assistance ciblée ainsi que des capacités accrues aux PMA, aux PDSL et aux PEID en ce qui concerne les activités, les initiatives, les programmes et les projets liés aux TIC dans les domaines suivants: réformes de la réglementation des marchés, télécommunications d'urgence, interventions en cas de catastrophe, égalité hommes-femmes, infrastructures des TIC, gestion du spectre et adaptation aux effets des changements climatiques. Autant d'initiatives qui ont contribué à une sensibilisation accrue et permis d'atténuer les conséquences négatives, tout en renforçant les capacités humaines. Dans le même temps, l'UIT a amélioré l'accès aux TIC et leur utilisation dans les PMA et a fourni une assistance ciblée à 40 PMA entre 2014 et 2017.

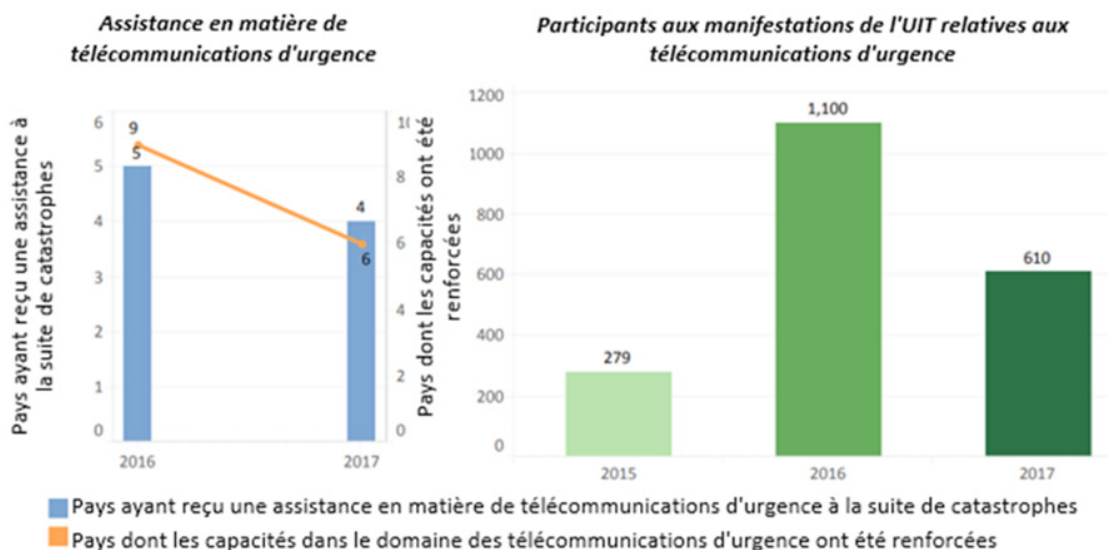
⁹¹ Rés. 16, 17, 18, 21, 25, 26, 30, 33, 36, 37, 50, 51, 52, 53, 57, 60 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 30, 32, 33, 34, 36, 70, 71, 123, 124, 125, 126, 127, 135, 159, 160, 161, 193, 202 de la PP; Rés. 12 de la CMR; Rés. 1 de la CMTI; grandes orientations C4 et C7 du SMSI et paragraphes 9, 23, 26, 49, 59, 87 et 95 de l'Agenda de Tunis; ODD 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

L'UIT a pris l'initiative d'harmoniser les politiques de télécommunication/TIC dans la région du Pacifique, ce qui a abouti à l'adoption d'un certain nombre de stratégies, de politiques et de réglementations nationales, notamment sur les TIC, la cybersécurité et l'accès et le service universels. Le 1er octobre 2014, l'UIT a conclu un accord sur le Projet de connectivité dans le Pacifique avec 11 îles du Pacifique et avec des partenaires du secteur, en vue du développement des capacités de communication par satellite et de la recherche de solutions de communications d'urgence pour la région du Pacifique, l'objectif étant de rendre le large bande accessible, y compris financièrement, à tous les habitants des îles du Pacifique. Dans le cadre des activités de diffusion et de partage des informations, l'UIT a publié le rapport "ICTs, LDCs, and the SDGs: Achieving universal and affordable Internet in the least developed countries" (Les TIC, les PMA et les ODD: assurer un accès universel et financièrement abordable dans les pays les moins avancés).

Objectif D.5: Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC

Résultats:
D.5-1: Amélioration de la mise à disposition d'informations et de solutions pour les Etats Membres concernant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets
D.5-2: Renforcement des capacités des Etats Membres en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets
D.5-3: Elaboration d'une politique en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques
D.5-4: Etablissement de systèmes de contrôle et de systèmes d'alerte avancée reposant sur des normes, reliés aux réseaux nationaux et régionaux
D.5-5: Collaboration pour faciliter les interventions d'urgence en cas de catastrophe
D.5-6: Etablissement de partenariats entre les organisations concernées s'occupant de l'utilisation de systèmes de télécommunication/TIC aux fins de la planification préalable en prévision des catastrophes, de la prévision et de la détection des catastrophes, ainsi que de l'atténuation de leurs effets
D.5-7: Sensibilisation accrue à l'importance de la coopération régionale et internationale pour faciliter l'accès aux informations relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC dans les situations d'urgence, et aux fins de l'échange de ces informations

Progrès accomplis





Produits

D.5-1 Les TIC et l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets⁹²

L'UIT a contribué à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets, grâce au développement de capacités de communication par satellite destinées à être utilisées avec des systèmes de production d'électricité propres et en fournissant des solutions en matière de communications d'urgence au titre de la mise en oeuvre du volet relatif à l'adaptation aux effets des changements climatiques du Projet concernant les communications par satellite, les capacités et les solutions en matière de communications d'urgence pour les petits Etats insulaires en développement du Pacifique. Ce projet a aussi contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la mise en place de systèmes à énergie solaire destinés à alimenter une vingtaine de centres informatiques.

L'UIT a permis aux Etats Membres de mieux comprendre la façon dont les télécommunications/TIC peuvent être utilisées au service de l'adaptation aux effets des changements climatiques et a souligné l'importance de stratégies pour des TIC vertes, dans le cadre d'ateliers organisés dans 20 pays qui ont reçu des équipements TIC et une formation à la suite de catastrophes. L'UIT a aussi contribué au développement d'un système d'alerte avancée respectueux de l'environnement en mettant en place des sirènes et des centres de contrôle solaires dans l'est de l'Ouganda.

⁹² Rés. 17, 21, 30, 32, 37, 50, 52, 53, 66 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 71, 182 de la PP; Rés. 73 de l'AMNT; grande orientation C7 du SMSI; ODD 3, 5, 9, 11, 13, 14, 15.

L'UIT a franchi une étape importante vers l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques. En collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Association internationale des déchets solides (ISWA), l'UIT a créé le Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, dont les principaux objectifs sont de fournir aux pays les capacités nécessaires pour produire des statistiques fiables et comparables sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, de recueillir des données par pays et de constituer une base de données mondiale sur les déchets d'équipements électriques et électroniques pour suivre les évolutions dans le temps et fournir les informations ainsi recueillies aux décideurs et aux professionnels du secteur. En décembre 2017, l'UIT a publié l'édition de 2017 du rapport "The Global E-waste Monitor" (Suivi mondial des déchets d'équipements électriques et électroniques), élaboré conjointement avec l'UNU et l'ISWA.

D.5-2 Télécommunications d'urgence⁹³

L'UIT a facilité les interventions d'urgence en cas de catastrophe, renforcé les capacités et amélioré les communications pour les opérations de secours; en outre, elle a aidé plus de 20 Etats Membres frappés par des catastrophes à rétablir leurs réseaux de communication, en fournissant une assistance directe et des évaluations des dégâts subis par les infrastructures, ainsi qu'en contribuant à la reconstruction et à la remise en état des infrastructures. Lors de ces interventions, plus de 400 utilisateurs ont assisté à 20 ateliers de renforcement des capacités et suivi une formation sur l'utilisation du matériel de télécommunication par satellite. L'UIT a aussi aidé à sauver des vies grâce à la conception et à la mise en place de systèmes d'alerte avancée en cas d'inondations et de coulées de boue.

La deuxième édition du Forum mondial de l'UIT sur les télécommunications d'urgence: Sauver des vies (GET-2016) s'est tenue du 26 au 28 janvier 2016 au Koweït. Ce forum a permis de sensibiliser les pays et de renforcer leurs capacités à exploiter les TIC pour les télécommunications d'urgence, ainsi que d'approfondir le dialogue entre spécialistes de la gestion des catastrophes. Plus de 500 participants issus des Etats Membres de l'UIT, du secteur privé, des institutions des Nations Unies, des ONG, des établissements universitaires et des organisations humanitaires y ont participé. Cette manifestation a été l'occasion de mettre en avant le rôle important des télécommunications/TIC dans la mise en oeuvre du Cadre de Sendai et de formuler des recommandations sur la manière d'utiliser les TIC pour aider les pays à atteindre les ODD.

6 Objectifs intersectoriels et résultats obtenus

Objectifs intersectoriels				
I.1 Renforcer le dialogue international entre les parties prenantes	I.2 Renforcer les partenariats et la coopération dans l'environnement des télécommunications/TIC	I.3 Améliorer l'identification et l'analyse des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC	I.4 Promouvoir/mieux faire reconnaître (l'importance des) les télécommunications/TIC en tant que catalyseur essentiel du développement social, économique et écologiquement durable	I.5 Améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et pour les personnes ayant des besoins particuliers

⁹³ Rés. 1, 5, 17, 21, 30, 32, 34, 37, 50, 52, 53, 69 de la CMDT; Déc. 5, 13 de la PP; Rés. 25, 37, 71, 98, 136, 140, 182, 202 de la PP; Rés. 646, 647 de la CMR; Rés. 2 de la CMTI; grande orientation C7 du SMSI; ODD 3, 5, 9, 11, 13, 14, 15.

Lien entre les activités intersectorielles et le cadre de présentation des résultats de l'UIT:

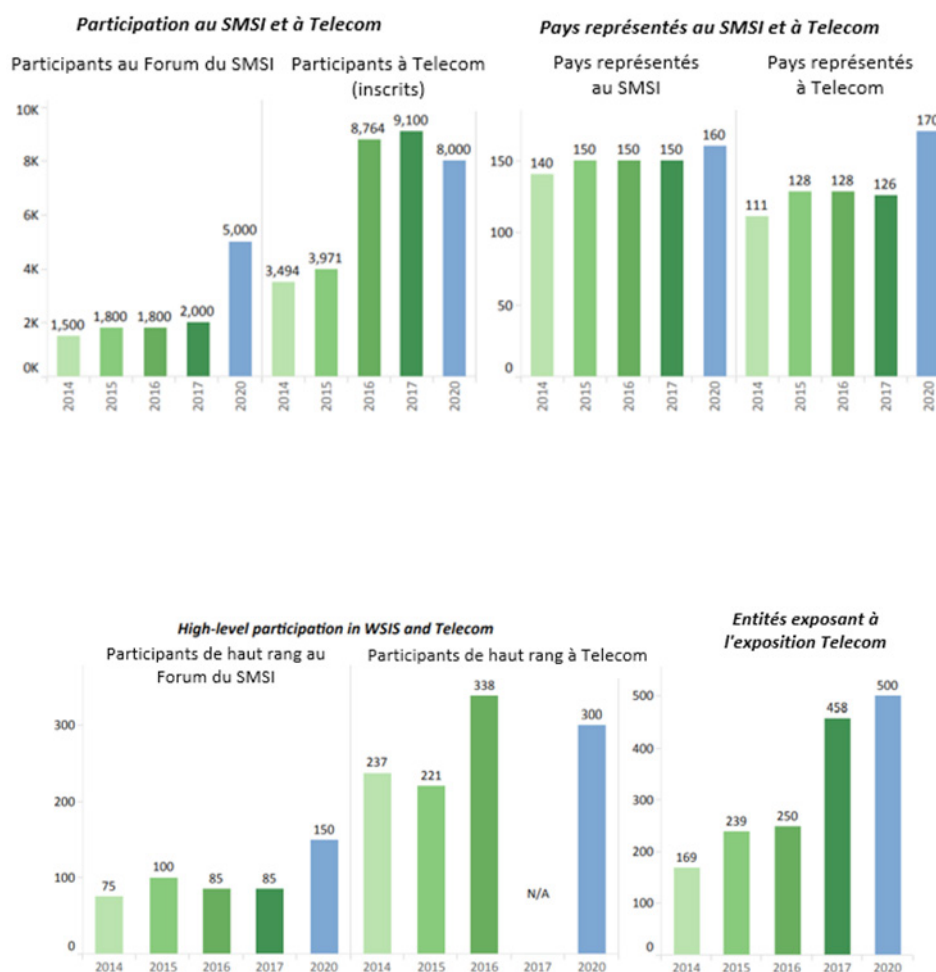
Accessibilité	Objectif I.5
Commission sur le large bande au service du développement durable	Objectif I.1
Changements climatiques	Objectif I.4
Cybersécurité	Objectif I.2
Initiative EMERGE	Objectif I.2
Télécommunications d'urgence	Objectif I.4
Autonomisation des jeunes au moyen des TIC	Objectif I.4
Egalité hommes/femmes	Objectif I.4
Questions relatives à l'Internet	Objectif I.2
150ème anniversaire de l'UIT	Objectif I.1
L'UIT et les l'Organisation des Nations Unies	Objectif I.4

Objectif I.1: Renforcer le dialogue international entre les parties prenantes

Résultats:

I.1-1: Renforcement de la collaboration entre les parties prenantes concernées, afin d'accroître l'efficacité de l'environnement des télécommunications/TIC

Progrès accomplis



Produits

I.1-1 Conférences, forums, manifestations et réunions intersectoriels au niveau mondial offrant un cadre de discussion de haut niveau (par exemple, Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI), Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT), Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, ITU Telecom), et 150ème anniversaire de l'UIT

L'UIT a fêté le 150ème anniversaire de sa création tout au long de l'année 2015, du 1er janvier au 31 décembre. Le 17 mai était le jour anniversaire proprement dit, même si de nombreuses manifestations organisées en 2015 par l'UIT comportaient une composante en lien avec son anniversaire. Le 17 mai 2015, l'UIT a célébré à la fois son 150ème anniversaire et la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, à Genève. Cet événement historique, qui a eu lieu en présence de Mme Doris Leuthard, alors Présidente de la Confédération suisse, a rassemblé plus de 900 participants venus du monde entier, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les établissements universitaires, les institutions des Nations Unies et les organisations internationales. Cet événement a également été l'occasion de parcourir l'histoire de l'UIT et de diriger les projecteurs sur ses membres fondateurs et ses membres de longue date issus du secteur des TIC. Les Prix ITU150 ont été créés pour rendre hommage à des particuliers issus des gouvernements, des entreprises du secteur des TIC, des établissements universitaires et de la société civile ayant contribué à améliorer la vie des citoyens du monde entier au moyen d'innovations dans le secteur des TIC développées,

encouragées ou mises en application par l'UIT. Une cinquantaine de propositions de candidats ont été reçues et les Prix ITU150 ont été remis aux lauréats suivants: Bill Gates, Robert E. Kahn, Thomas Wiegand, Mark I. Krivosheev, Martin Cooper et Ken Sakamura.

Les membres de l'UIT ont été très nombreux à répondre à l'appel à participer à des célébrations à l'échelle nationale. L'UIT a élaboré un kit pratique spécial et des indications visuelles pour aider les membres dans l'organisation des manifestations. La mobilisation a été très fructueuse, puisque plus de **140 manifestations** ont été organisées dans le monde. En outre, plus de trente Etats Membres ont émis des **timbres** et des produits philatéliques. Les membres de l'UIT ont contribué généreusement au Fonds créé pour l'occasion. **Au total, treize membres de l'UIT** ont répondu à la campagne de mobilisation des ressources en s'associant aux célébrations, tandis que d'autres ont apporté leur soutien en nature.

La célébration de cet anniversaire s'est accompagnée d'une campagne de communication destinée à faire connaître l'UIT et son rôle au service de la progression des TIC et de l'innovation. Dans ce contexte, les matériels suivants ont été élaborés: **identité visuelle**; calendrier des thèmes retenus pour chaque mois avec des récits; **site web consacré au 150ème anniversaire de l'UIT**; **frise chronologique**; **campagne sur les médias sociaux**; **application mobile ITU150**; **concours d'affiches pour enfants sur le thème "Dessignons l'avenir"**; **Livre d'or**; plate-forme où laisser un message vidéo; diverses **vidéo**; ouvrage commémoratif ("1865 Paris: la naissance de l'Union"); **numéro spécial des Nouvelles de l'UIT**; kit de presse; **souvenirs UIT**; affichage du logo ITU150 sur les bâtiments de l'UIT. Voir la page www.itu150.org et les Documents [C15/17](#) et [C16/13](#).

Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information

Lancée en 2007, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information⁹⁴ vise à mieux faire connaître les possibilités offertes par les TIC ainsi que les moyens de réduire la fracture numérique. Cette Journée célèbre l'anniversaire de la signature de la première Convention télégraphique internationale et la création de l'UIT le 17 mai 1865. En 2015, le 150ème anniversaire de la création de l'UIT a été célébré lors de plusieurs manifestations autour du thème "Les télécommunications et les TIC – Moteurs de l'innovation", dont le point d'orgue a été une journée extraordinaire de célébrations à Genève. Lors de l'édition de 2016 de cette Journée, dont le thème était "L'entrepreneuriat dans le secteur des TIC au service du progrès social", le Secrétaire général a lancé un appel à l'action en vue de faire connaître et de mettre à profit des stratégies et des initiatives pertinentes visant à encourager les PME et à favoriser la découverte de nouvelles solutions en matière de TIC afin d'accélérer le développement durable. A l'occasion de l'édition de 2017, placée sous le thème "Les mégadonnées pour un méga-impact", l'UIT a organisé une table ronde interactive durant la session de 2017 du Conseil. Le Conseil de l'UIT a choisi comme thème "L'intelligence artificielle au service du bien social" pour l'édition de 2018, qui sera célébrée lors du Sommet consacré à l'intelligence artificielle au service du bien social. Des rapports détaillés sur cette Journée sont disponibles dans les Documents [C15/17](#), [C16/17](#), [C17/17](#) et [C18/17](#).

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Le processus du Forum du SMSI⁹⁵ mobilise les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales et les milieux universitaires/techniques en vue de renforcer la collaboration et les partenariats dans l'écosystème des TIC, en particulier concernant la question des TIC au service de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2015, le Forum du SMSI a rassemblé plus de 1 800 parties prenantes du SMSI issues de plus de 150 pays, chiffre qui s'est monté en 2017 à 2 500 spécialistes et défenseurs du domaine des TIC issus de plus de 150 pays. Plusieurs représentants de haut niveau de la communauté des parties prenantes du SMSI au sens large étaient présents, dont un certain nombre de participants de haut rang (notamment des

⁹⁴ Grandes orientations C1, C11 du SMSI; ODD 9.

⁹⁵ Rés. 140 de la PP; grandes orientations C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10, C11 du SMSI; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

ministres et des députés, des ambassadeurs, des chefs d'entreprises et des personnalités issues de la société civile) qui ont apporté une contribution déterminante au programme du Forum.

Le Forum du SMSI est accueilli par l'UIT et organisé conjointement par l'UIT, l'UNESCO, le PNUD et la CNUCED, en étroite collaboration avec tous les modérateurs/comodérateurs des grandes orientations du SMSI (DAES, FAO, PNUE, OMS, ONU Femmes, OMPI, PAM, OIT, OMM, CTI, UPU, UNODC, UNICEF, ONUDI, UNITAR, HCR et Commissions régionales des Nations Unies). Ce Forum s'est révélé être un mécanisme efficace pour la coordination des activités de mise en oeuvre multi-parties prenantes, l'échange d'informations, la création de savoir et le partage de bonnes pratiques, et continue d'apporter une assistance pour nouer des partenariats multi-parties prenantes et public-privé destinés à faire progresser la réalisation des ODD.

L'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI, les 15 et 16 décembre 2015 à New York. L'UIT a apporté des contributions de fond à cette réunion, qui a été l'occasion de réaffirmer l'engagement mondial en faveur de la vision du SMSI, afin d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Depuis 2015, le Forum du SMSI s'est appuyé sur les résultats de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI, mené par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa Résolution 70/125, qui a reconnu la nécessité de tenir ce Forum chaque année et a appelé à aligner étroitement le processus du SMSI et celui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. A l'horizon 2025, le Forum du SMSI constituera une tribune de premier plan pour débattre du rôle des TIC en tant qu'outils de mise en oeuvre des ODD et des cibles définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies). La formule, le programme et la thématique du Forum sont le fruit d'un processus de consultation ouverte auquel participent toutes les parties prenantes du SMSI. Tous les documents pertinents et le programme du Forum sont disponibles sur le site www.wsis.org/forum.

Les résultats du Forum du SMSI sont soumis chaque année à la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD), à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil de l'UIT.

Le Tableau des correspondances SMSI-ODD, élaboré par les coordonnateurs des grandes orientations du SMSI à l'ONU, est le mécanisme utilisé pour cartographier et coordonner la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et l'utilisation des TIC en tant que catalyseurs et accélérateurs de la réalisation des ODD.

Les trois Secteurs de l'Union et le Secrétariat général ont mené à bien des activités et des projets importants qui mettent en avant les résultats et objectifs du SMSI. Un Groupe spécial sur le SMSI, présidé par le Vice-Secrétaire général, assure la coordination efficace des activités de l'UIT en rapport avec le SMSI. L'UIT préside le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) durant la période 2017-2018 et mène une série d'actions en vue de renforcer les liens entre SMSI et Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De plus amples informations sur les activités de l'UIT liées au SMSI sont disponibles dans le rapport sur la contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI (à l'adresse www.itu.int/itu-wsis) et dans les rapports du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (GTC-SMSI) (Documents C15/8, C16/8, C17/8 et C18/8).

ITU TELECOM

ITU Telecom World 2014⁹⁶, qui a eu lieu du 7 au 10 décembre 2014 à Doha (Qatar), a attiré 3 500 participants issus de 52 pays et 144 représentants des médias, tandis que l'espace exposition a accueilli 169 entités représentant 46 pays. La manifestation a été accueillie par le Gouvernement du Qatar, avec le soutien de la grande entreprise de communications Ooredoo, et a été l'occasion de mettre en avant les innovations, les technologies et les idées qui feront les TIC de demain, en s'intéressant en particulier à leurs incidences sur le plan social. De plus amples informations sur ITU Telecom World 2014 sont disponibles dans le Document C15/19.

ITU Telecom World 2015 s'est déroulé du 12 au 15 octobre 2015 à Budapest (Hongrie). Cette édition a été repensée afin de tisser des liens plus étroits avec les PME, dont le rôle crucial dans l'écosystème mondial des TIC a été analysé. Les participants à la manifestation ont examiné la façon dont les PME stimulent l'innovation et le développement à l'échelle mondiale par le biais de marchés émergents et développés. La manifestation a accueilli d'éminents participants, dont János Áder, Président de la Hongrie et Viktor Orbán, Premier Ministre du pays.

ITU Telecom World 2015 a associé une exposition présentant des solutions numériques, un forum pour le partage de connaissances, un pôle de contacts en réseau entre nations, organisations et particuliers, ainsi qu'un programme de prix inédit distinguant des solutions innovantes fondées sur les TIC et ayant des retombées sociales. Plus de 50 pays et leurs PME ont participé à la manifestation, y compris des acteurs importants du secteur des TIC. Des possibilités de réseautage ciblées ont permis de renforcer la collaboration entre les parties prenantes et le nouveau programme de Prix ITU Telecom World a mis sur le devant de la scène internationale les PME qui participaient à la manifestation et les initiatives ayant des retombées socio-économiques. Un rapport complet des manifestations organisées dans le cadre d'ITU Telecom World est disponible dans le Document C16/19.

L'édition de 2016 d'ITU Telecom World s'est déroulée du 14 au 17 novembre 2016 à Bangkok (Thaïlande). Elle a réuni des gouvernements, de grandes entreprises et des PME des marchés émergents comme des marchés développés du monde entier, afin de souligner l'importance de la collaboration au sein de l'écosystème des TIC en vue de la croissance de l'économie numérique.

La manifestation a accueilli des participants de haut rang, notamment des chefs d'Etat, des premiers ministres, des régulateurs, d'éminents représentants d'organisations internationales et d'institutions des Nations Unies, et des hauts responsables du secteur privé du pays hôte et des professionnels du secteur des TIC du monde entier, y compris des PME. L'exposition d'ITU Telecom World 2016, qui a accueilli des pavillons nationaux, des marques de haute technologie de renommée mondiale et des PME, a permis à 250 exposants issus de 37 pays de présenter des innovations, des talents et des perspectives d'investissement.

Sur le thème "Collaborer dans l'économie numérique", le Sommet des hautes personnalités et le Forum ont réuni d'influents personnalités issues du secteur des TIC et des gouvernements, en vue de débattre de thèmes concernant la cybersécurité, la 5G, l'intelligence artificielle, l'inclusion financière numérique, ainsi que la manière d'accélérer la croissance ou de créer de nouveaux marchés. De plus amples informations sont disponibles dans le Document d'information C17/19.

ITU Telecom World 2017 s'est tenu du 25 au 28 septembre à Busan (République de Corée), sur le thème "Transformation numérique intelligente, une chance pour le monde". L'exposition, à laquelle ont participé quelque 458 exposants issus de 35 pays, y compris 271 PME, a permis de présenter des

⁹⁶ Rés. 11 de la PP; grandes orientations C1, C11 du SMSI; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

innovations, des talents et des perspectives d'investissement du monde entier. La 5G, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle, la santé intelligente, l'Internet des objets (IoT), la gestion du spectre et les technologies pour les villes intelligentes figuraient au nombre des technologies présentées. Le Sommet des hautes personnalités a été l'occasion d'explorer différentes conceptions des sociétés intelligentes. Les sessions du Forum ont porté sur les nouvelles approches en matière de connectivité, la mise au point de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT) et la 5G, l'importance des contenus et des capacités, ainsi que les compétences numériques; une table ronde réunissant des spécialistes de l'économie et de l'industrie et consacrée aux incidences économiques de l'intelligence artificielle a également été organisée.

L'une des nouveautés de l'édition de 2017 a été le **Programme pour les PME**, comprenant des "masterclasses", des rencontres et des débats, avec des "masterclasses" organisées sur le renforcement des capacités à l'initiative d'investisseurs et des activités ciblées de rencontres et de mise en relation visant à aider les PME à nouer des contacts avec des acheteurs et des investisseurs pertinents. Un service de **mise en relation des entreprises**, organisé par le Ministère des sciences et des TIC (MSIT) et la ville de Busan, a permis de proposer des rencontres entre entreprises (B2B) et entre entreprises et gouvernements (B2G) aux délégations nationales et aux entreprises exposantes. Un rapport complet des manifestations organisées dans le cadre d'ITU Telecom World est disponible dans le Document C18/19.

Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement durable"

La Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement durable"⁹⁷ a été créée en 2010 par l'UIT et l'UNESCO, afin de promouvoir l'importance du large bande en vue de la réalisation des ODD. Ses travaux bénéficient de la participation de plus de 60 commissaires, dont de hauts dirigeants du secteur privé, des responsables d'institutions des Nations Unies, des universitaires et des décideurs. La commission se réunit deux fois par an et est entièrement autofinancée. Outre son rapport annuel intitulé "La situation du large bande", la Commission a publié plusieurs rapports, notamment sur le large bande et l'éducation, la santé numérique, la fracture numérique entre les hommes et les femmes et le développement durable. Chaque année, les membres de cette commission rédigent une lettre ouverte, dont la publication coïncide avec la tenue du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, dans laquelle ils demandent instamment aux décideurs d'accorder une plus grande importance au large bande afin d'atteindre les ODD. Les travaux de la Commission sur le large bande ont été mentionnés dans plusieurs Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les TIC au service du développement.

Objectif I.2: Renforcer les partenariats et la coopération dans l'environnement des télécommunications/TIC

Résultats:

I.2-1: Renforcement des synergies nées des partenariats concernant les télécommunications/TIC

⁹⁷ Grandes orientations C1, C2, C3, C4 et C6 du SMSI; ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Activités à l'appui des PME technologiques¹⁰⁰

Les PME jouent un rôle déterminant pour assurer une croissance économique durable et sont souvent à l'origine de solutions innovantes fondées sur les TIC, sans compter qu'elles constituent souvent un réservoir important de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes. Les PME, qui représentent plus de 95% de toutes les entreprises dans le monde, sont un moyen d'échapper à la pauvreté pour de nombreux pays en développement.

L'UIT a publié deux rapports dans le cadre de l'initiative EMERGE en vue de mieux faire comprendre le rôle que les membres de l'UIT peuvent jouer afin d'aider les PME technologiques: "[A review of Micro, Small and Medium Enterprises in the ICT Sector](#)" (Examen des micro, petites et moyennes entreprises dans le secteur des TIC) et "[Trends in tech MSMEs and startup support](#)" (Tendances concernant l'appui aux MPME technologiques et aux start-up). Enfin, l'UIT a progressé dans la mise en oeuvre d'un projet pilote visant à identifier des moyens propres à faciliter la participation des PME aux travaux des Commissions d'études de l'UIT, en particulier celles relevant du Secteur de l'UIT-T. Ce nouveau projet pilote a été lancé au sein de la Commission d'études 20 de l'UIT-T et ses résultats seront communiqués fin 2018.

Questions relatives à l'Internet¹⁰¹

Des rapports distincts soumis au Conseil (Documents [C15/33](#), [C16/33](#), [C17/33](#) et [C18/33](#)) rendent compte des activités menées par l'UIT depuis la PP-14 relativement aux Résolutions 101, 102, 133 et 180. Ces activités concernent les domaines suivants: a) réseaux IP (protocole Internet), développement des réseaux de prochaine génération (NGN) et Internet de demain, y compris des enjeux en matière de politique générale et de réglementation; b) protocole IPv6; c) questions de politiques publiques relatives à l'Internet, y compris la gestion des noms de domaine et des adresses; d) noms de domaine internationalisés (IDN); e) protocole ENUM; f) connectivité Internet internationale (IIC)/ points d'échange Internet (IXP); et g) Forum annuel sur la gouvernance de l'Internet (IGF).

Objectif I.3: Améliorer l'identification et l'analyse des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC

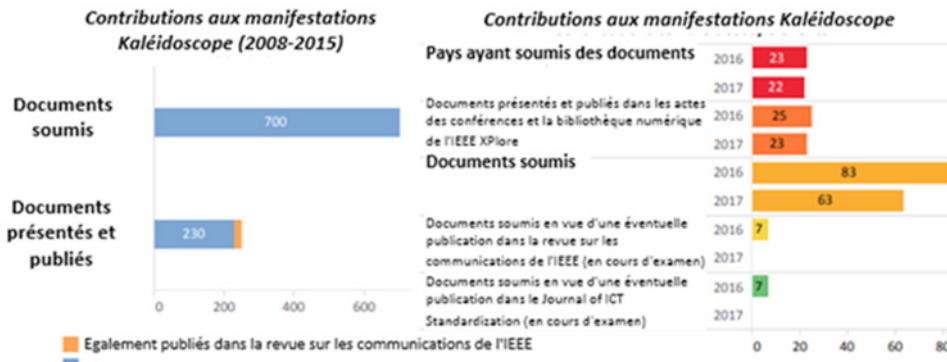
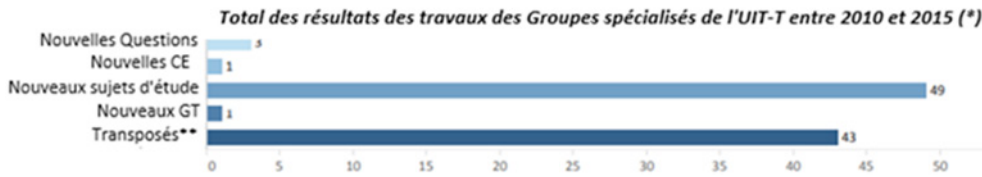
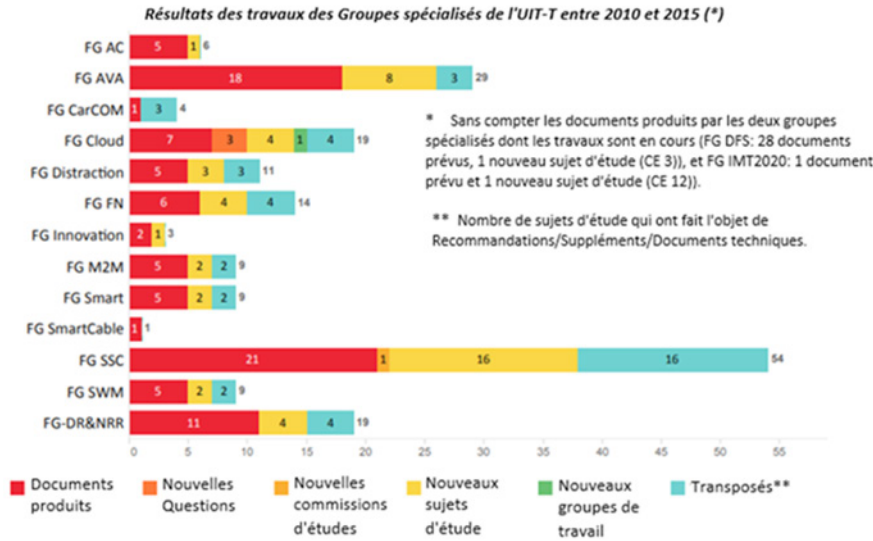
Produits:

I.3-1: Initiatives et rapports intersectoriels sur les nouvelles tendances dans le secteur des télécommunications/TIC et autres initiatives analogues

¹⁰⁰ Grande orientation C2 du SMSI; ODD 9.

¹⁰¹ Rés. 101, 102, 133 et 180 de la PP; grandes orientations C2, C4, C5, C6, C7, C8 et C9 du SMSI; ODD 9.1, 9.c.

Progrès accomplis



Produits

I.3-I Initiatives et rapports intersectoriels sur les nouvelles tendances dans le secteur des télécommunications/TIC et autres initiatives analogues¹⁰²

L'identification et l'étude rapides des aspects technologiques, politiques et réglementaires, ainsi que des aspects sociaux et économiques des tendances émergentes dans le secteur des télécommunications/TIC est en cours par le biais de plusieurs initiatives au sein des trois Secteurs et du Secrétariat général.

¹⁰² Résolution 200 de la Conférence de plénipotentiaires; grandes orientations C2 et C4 du SMSI; cible 9c des ODD.

Groupe intersectoriel sur les nouvelles tendances dans le secteur des TIC

Depuis sa création en novembre 2013 en tant que mécanisme interne à l'UIT visant à identifier et à évaluer les tendances émergentes, le Groupe intersectoriel sur les nouvelles tendances dans le secteur des TIC s'est réuni à intervalles réguliers (quatre fois par an en moyenne) et a examiné différents sujets, y compris la technologie G.fast, les mégadonnées, la finance numérique, les drones, la technologie de la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, le Li-Fi ("light fidelity"), ainsi que les prévisions en matière de TIC pour 2015, 2016 et 2017. Il contribue également à identifier de nouveaux membres potentiels issus du secteur privé ou d'établissements universitaires, et à les inviter à s'associer à l'UIT.

Séances d'information sur les nouvelles tendances dans le secteur des TIC

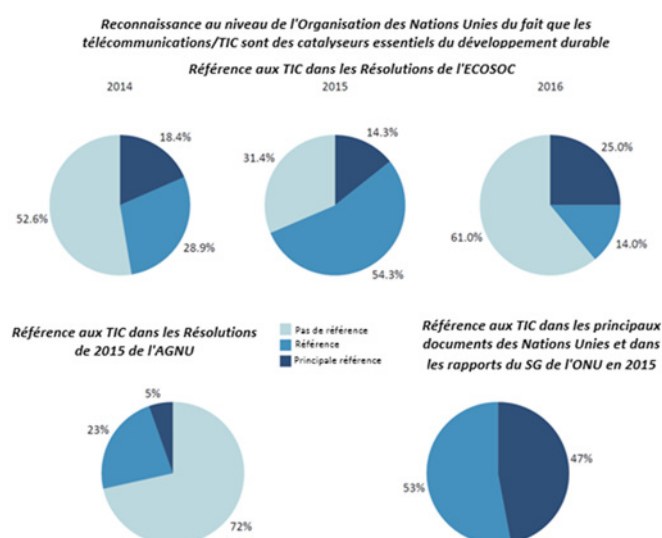
L'UIT a lancé une nouvelle série de séances d'information à l'intention des missions permanentes sises à Genève et à New York. La première séance d'information a eu lieu au siège de l'UIT en novembre 2016 et a offert un aperçu des tendances, des possibilités et des défis émergents relatifs à la 5G. S'en est suivie une série de séances d'information sur, notamment, diverses technologies émergentes, y compris l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, et le rôle des TIC afin d'accélérer la réalisation des ODD.

Objectif I.4: Promouvoir/mieux faire reconnaître (l'importance des) les télécommunications/TIC en tant que catalyseur essentiel du développement social, économique et écologiquement durable

Résultats:

I.4-1: Meilleure reconnaissance des TIC sur les plans multilatéral et intergouvernemental, d'une part, en tant que catalyseur intersectoriel pour les trois piliers du développement durable (croissance économique, intégration sociale et environnement durable) définis dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 et, d'autre part, en tant qu'outil à l'appui de la mission des Nations Unies au service de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme

Progrès réalisés



Produits

I.4-1 Rapports et autres contributions aux processus interinstitutions des Nations Unies, multilatéraux et intergouvernementaux¹⁰³

L'UIT et les Nations Unies

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 comporte 17 ODD et 169 cibles. Il vise à éradiquer la pauvreté, à promouvoir un environnement durable et à construire des sociétés pacifiques et inclusives pour tous d'ici à 2030, et s'engage à ne laisser personne de côté. Le 1er janvier 2017, le Portugais M. António Guterres a succédé à M. Ban Ki-moon au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les priorités fixées par le nouveau Secrétaire général ont renforcé la nécessité de s'assurer que les Nations Unies disposent de moyens adaptés pour fournir aux Etats Membres un appui en matière de développement, par le biais de réformes nécessaires en matière de gestion, de fondations de la paix et de la sécurité en mettant l'accent sur la prévention des conflits, ainsi que sur le repositionnement du système de développement des Nations Unies.

Le rôle des TIC est expressément reconnu dans trois des cibles associées aux ODD (relatives à l'éducation et aux bourses (4.b), à l'autonomisation des femmes (5.b) et à l'accès universel, à un coût abordable, à l'Internet dans les pays les moins avancés (9.c)). Ce rôle est également reconnu de manière plus générale dans l'Objectif 17 visant à renforcer les moyens de mise en oeuvre et à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable, qui appelle à déployer des efforts en vue de renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier des TIC. L'UIT, en tant qu'institution du système des Nations Unies, a un rôle essentiel à jouer afin de soutenir ses Etats Membres et de souder ses parties prenantes pour soutenir les pays dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les ODD.

Depuis 2016, l'UIT a aussi contribué au processus de suivi et d'examen des ODD réalisé chaque année à l'échelle mondiale lors du Forum politique de haut niveau (HLPF). L'UIT a aussi renforcé sa communication avec les pays présentant, à titre volontaire, leur rapport d'examen national au Forum HLPF, afin d'accroître la visibilité du rôle essentiel des TIC dans le cadre du développement durable. L'Union a entrepris des collaborations avec d'autres parties prenantes pour appuyer le recours aux TIC au service des ODD, par le biais de publications conjointes et de manifestations parallèles. Par exemple, l'UIT a coordonné l'élaboration d'une publication présentée lors de l'édition de 2017 du Forum HLPF, intitulée "Fast-Forward Progress: Leveraging tech to achieve the global goals" (Accélérer le progrès: tirer parti des technologies pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle mondiale), qui contient des tribunes rédigées par les chefs de secrétariat de 25 institutions des Nations Unies sur le rôle des TIC au service de la réalisation des ODD. Elle a également commencé à renforcer la collaboration avec des institutions du système des Nations Unies par le biais d'accords de collaboration, comme dans le secteur agricole avec la FAO, ou dans l'industrie avec l'ONUDI, ou encore en matière de santé sur mobile avec l'OMS.

L'UIT a également continué de suivre les travaux d'instances des Nations Unies telles que l'Assemblée générale, l'ECOSOC et ses organes subsidiaires. A cet égard, l'UIT a veillé à ce que les activités essentielles de l'UIT et le rôle important des TIC pour le développement durable soient reflétés dans les rapports pertinents du Secrétaire général de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans les résolutions de l'ECOSOC/CSTD, dans la résolution de l'AGNU sur les TIC au service du développement, ainsi que dans les résolutions de l'ECOSOC/CSTD relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement.

L'UIT a aussi contribué à d'autres grandes conférences, à des sommets et à des réunions de haut niveau, et notamment: la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (2015); la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015); la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen des textes issus

¹⁰³ Résolution 200 de la Conférence de plénipotentiaires; grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI; ODD 9.

du Sommet mondial sur la société de l'information (2015); le Sommet humanitaire mondial (2016); l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (2016); Habitat III (2016); les conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques; et les Forums annuels sur la gouvernance de l'Internet, parmi d'autres manifestations des Nations Unies.

En ce qui concerne la coordination interinstitutions, l'UIT a renforcé sa visibilité et son rôle de direction au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Secrétaire général de l'UIT a présidé le Groupe d'intérêt sur la sécurité de l'information des réseaux TIC du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de 2015 à 2017. L'UIT a également dirigé avec succès les travaux qui ont abouti à l'approbation du cadre à l'échelle des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité et d'un plan de coordination interne au système des Nations Unies sur ces sujets. L'UIT contribue aux efforts déployés pour la collaboration entre institutions en vue d'améliorer la compréhension interne des conséquences des technologies liées à l'intelligence artificielle sur les travaux du système des Nations Unies dans son ensemble, et en particulier des perspectives en matière de réalisation des ODD.

L'UIT a également progressé dans la mise en place d'un mécanisme d'examen des rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies, ainsi que dans l'adoption et la mise en oeuvre de recommandations pertinentes provenant d'examens menés à l'échelle du système entier, y compris l'adoption et la mise en oeuvre totales de l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT mené en 2016.

Voir aussi les rapports présentés au Conseil de l'UIT dans les Documents [C11/INF/6](#), [C12/INF/1\(Rév.1\)](#), [C13/INF/10](#), [C14/INF/7](#), [C15/INF/4](#), [C16/57](#), [C17/INF/10](#) et [C18/INF/4](#).

Changements climatiques¹⁰⁴

Voir les sections R.2-2, R.3-4, T.1-5, T.5-3, D.4-1, D.4-4, D.5-1, et I.4-1 (L'UIT et les Nations Unies) du présent rapport pour de plus amples informations à cet égard.

Cybersanté¹⁰⁵

L'UIT continue d'étendre et de renforcer sa collaboration avec l'OMS en vue d'amplifier l'utilisation des TIC au service de la santé tout en renforçant les capacités et les bases au niveau national. "Be He@lthy, Be Mobile" ("la santé c'est la mobilité") est une initiative mondiale visant à utiliser la santé sur mobile pour lutter contre les maladies non transmissibles et les facteurs de risques qui leur sont associés. Plusieurs programmes ont été lancés au niveau national dans des pays tels que l'Inde, les Philippines, le Sénégal, la Tunisie, l'Égypte, la Zambie, la Norvège et le Royaume-Uni, ciblant diverses catégories de revenus et diverses pathologies, notamment dans le cadre de l'utilisation des techniques mobiles au service du sevrage tabagique et du traitement du diabète, du cancer du col de l'utérus et des maladies pulmonaires obstructives chroniques. Un pôle de connaissances et d'innovation au service de la santé sur mobile a également été mis en place pour surveiller l'adaptation et l'innovation relatives à la santé sur mobile dans des États Membres choisis de l'Union européenne. En outre, une initiative conjointe a été amorcée avec la région Afrique de l'OMS en vue de développer les services de santé numérique en Afrique. Voir les sections T.1-4, T.1-6, T.1-8, et D.3-2 pour de plus amples informations à cet égard.

Villes intelligentes et durables¹⁰⁶

Dans le cadre des efforts déployés en matière de développement des capacités, une formation de l'UIT et de l'Autorité de régulation des télécommunications de l'Inde (TRAI) intitulée "Tirer parti des TIC

¹⁰⁴ Résolutions 25, 71, 172, et 182 de la Conférence de plénipotentiaires; grande orientation C7 du SMSI (cyberenvironnement); cibles 1.5, 2.4, 11.6, 12.2, 12.5, 12.6, 12.a des ODD.

¹⁰⁵ Résolution 183 de la Conférence de plénipotentiaires; grande orientation C7 du SMSI (cybersanté); cibles 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.1, 3.3, 3.8, 5.6, 5.b, 17.8, 17.19 des ODD.

¹⁰⁶ Grande orientation C7 du SMSI (cyberenvironnement); cibles 11.3, 11.6, 11.a, 11.b des ODD.

pour des villes intelligentes et durables" et un Colloque national sur le thème "Problèmes en matière de réglementation des TIC dans les villes intelligentes en Inde" ont été organisés du 24 au 26 mars 2015; ils ont permis de sensibiliser plus de 190 participants aux dernières évolutions en matière de ville intelligente. Voir les sections T.1-5, T.5-1, et I.4-1 pour de plus amples informations à cet égard.

Déchets d'équipements électriques et électroniques¹⁰⁷

Voir la cible 3.2 et les sections T.1-4, T.5-3, D.4-1, D.5-1, et I.4-1 (L'UIT et les Nations Unies) pour de plus amples informations à cet égard.

Télécommunications d'urgence¹⁰⁸

Voir les sections R.3-3, R.3-4, T.1-8, T.5-3, D.4-1, D.4-4, D.5-1, D.5-2, et I.4-1 (L'UIT et les Nations Unies) pour de plus amples informations à cet égard.

Egalité hommes/femmes¹⁰⁹

L'UIT suit l'évolution de trois indicateurs liés à l'égalité hommes/femmes tirés du Cadre de suivi des indicateurs relatifs aux ODD. Le [tableau de bord de l'UIT sur l'égalité entre les femmes et les hommes](#) renseigne sur la fracture numérique entre les hommes et les femmes, la présence de femmes aux réunions de l'UIT, et l'équilibre hommes/femmes dans les effectifs et les prises de décision de l'UIT.

Diverses initiatives de l'UIT visent à réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes, et notamment la [Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC](#), [EQUALS](#), [partenariat mondial pour l'égalité hommes/femmes à l'ère du numérique](#), et les [Prix EQUALS in Tech](#). Afin d'équilibrer la représentation des hommes et des femmes dans les réunions de l'UIT, des efforts conjoints sont notamment déployés pour inviter des délégations respectant la parité hommes-femmes et encourager leur formation, ainsi que la nomination de femmes, en particulier à des postes clés, tels que ceux de présidentes et vice-présidentes. La participation des femmes aux grandes conférences est soutenue par le [réseau de femmes pour la CMR \(NOW\)](#) et le [Groupe d'experts sur la place des femmes dans le domaine de la normalisation \(WISE\)](#).

L'UIT rédige un rapport annuel au titre du [Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité hommes/femmes et l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes \(ONU-SWAP\)](#), un cadre de responsabilisation servant à mesurer le progrès et à l'encourager en vue d'atteindre l'égalité hommes/femmes. Depuis 2017, [la planification est alignée sur les indicateurs de performance de l'ONU-SWAP](#). Les rapports complets relatifs aux activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 figurent dans les Documents [C15/6](#), [C16/6](#), [C17/6](#), [C18/6](#), et [C18/13](#).

Autonomisation des jeunes au moyen des TIC¹¹⁰

L'UIT a progressé dans la mise en oeuvre de la Résolution 198 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, qui définit le mandat de l'UIT en matière d'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications/TIC. La mise en oeuvre de la Résolution 198 a respecté les lignes directrices figurant dans la feuille de route pour 2016-2018 établie par le Conseil de l'UIT dans sa Résolution 1374.

Cela a notamment eu pour résultat le renforcement des travaux de l'UIT avec les institutions académiques. A l'heure actuelle, l'UIT compte plus de 150 établissements universitaires participant à ses travaux et met au point le nouveau journal de l'UIT intitulé "A la découverte des TIC", ainsi que la dixième édition des conférences universitaires "Kaléidoscope" de l'UIT (Argentine, 26-28 novembre 2018). La conférence Kaléidoscope 2017, organisée à l'aimable invitation de l'Université des postes et des télécommunications de Nanjing (Chine), s'est déroulée en présence de 300 universitaires issus

¹⁰⁷ Cibles 6.3, 6.B, 11.6, 12.4, 12.5 des ODD.

¹⁰⁸ Cibles 1.5, 2.4, 11.5, 11.b des ODD.

¹⁰⁹ Résolution 70 de la Conférence de plénipotentiaires; cible 5b des ODD.

¹¹⁰ Résolutions 179 et 198 de la Conférence de plénipotentiaires; ODD 4, 9.

de 26 pays. L'UIT-T a également organisé le Programme pour jeunes décideurs dans le secteur des TIC (YIPL) lors des sessions du Conseil de 2015, 2016 et 2017, ainsi que le Programme des jeunes décideurs dans le secteur des TIC de Busan, organisé en collaboration avec la métropole de Busan en 2015, 2016 et 2017. Ces programmes ont renforcé la participation de jeunes professionnels aux travaux de l'UIT. Son Excellence M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président du Costa Rica, a été intronisé parrain des activités de l'UIT pour les jeunes et les TIC, et la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC se tient chaque année. L'UIT et l'OIT ont lancé leur [campagne sur les compétences numériques pour l'emploi décent des jeunes](#) à l'occasion du Forum du SMSI, en vue d'inciter les parties prenantes du monde entier à permettre à cinq millions de jeunes d'acquérir des compétences numériques adaptées à leur emploi.

De plus amples informations sur les activités de l'UIT destinées aux jeunes sont disponibles sur le site www.itu.int/youth, ainsi que dans les Documents C15/91, C16/20, et C17/35.

Objectif I.5: Améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et pour les personnes ayant des besoins particuliers

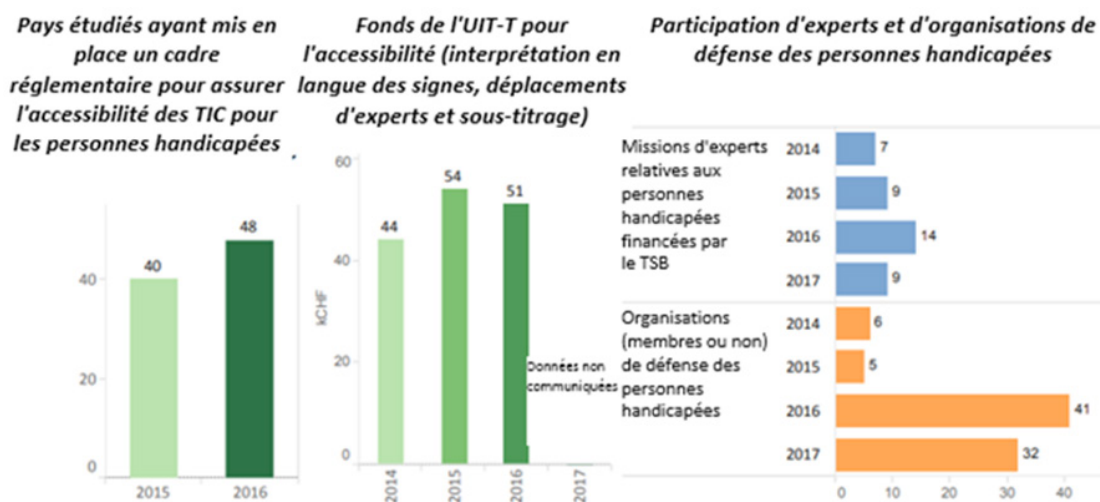
Résultats:

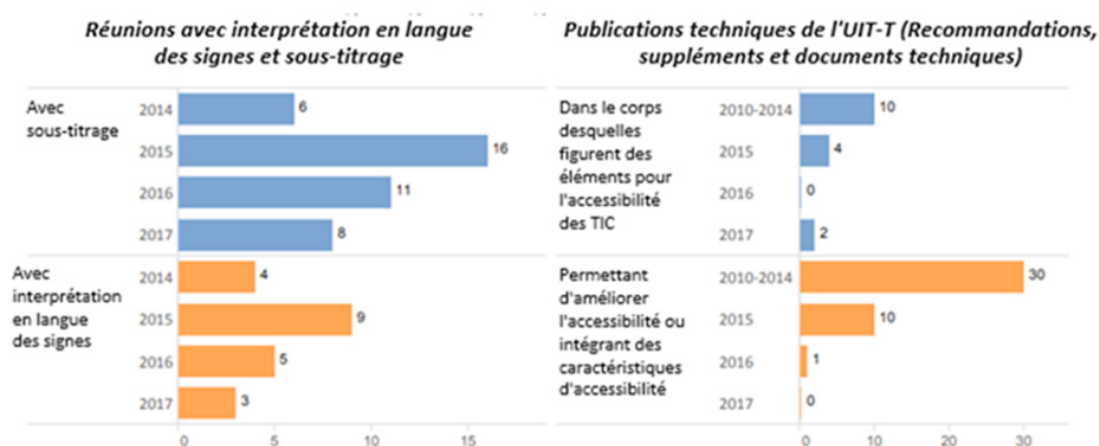
I.5-1: Disponibilité accrue d'équipements, de services et d'applications de télécommunication/TIC conformes aux principes de conception universelle

I.5-2: Renforcement de la participation des organisations de personnes handicapées et de personnes ayant des besoins particuliers aux travaux de l'Union

I.5-3: Sensibilisation accrue, y compris par une reconnaissance multilatérale et intergouvernementale, à la nécessité d'améliorer l'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et pour les personnes ayant des besoins particuliers

Progrès accomplis





Produits

I.5-1 Rapports, lignes directrices et récapitulatifs concernant l'accessibilité des télécommunications/TIC; I.5-2 Mobilisation de ressources et de compétences techniques, par exemple, en encourageant une participation accrue des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux réunions internationales et régionales; I.5-3 Poursuite de l'amélioration et de la mise en oeuvre de la politique de l'UIT en matière d'accessibilité et des plans connexes; I.5-4 Campagnes de sensibilisation, tant au niveau des Nations Unies qu'aux niveaux régional et national¹¹¹

L'UIT a progressé dans la mise en oeuvre de la Résolution 175 (Rév. Busan, 2014), en se concentrant sur les deux domaines de travail suivants: a) encourager l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées; et b) rendre l'UIT plus accessible aux personnes handicapées.

Dans ce premier domaine, l'UIT a poursuivi les travaux techniques entrepris dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D sur les télécommunications et les TIC pour les personnes handicapées. Au sein de l'UIT-T, des travaux sont actuellement réalisés en vue de tenir compte de l'accessibilité lors de l'élaboration des normes internationales sur les télécommunications/TIC, avec la participation de personnes handicapées afin, par exemple, de mettre au point des spécifications en matière de terminologie, des systèmes de TVIP accessibles, des systèmes de navigation audio intérieurs pour les aveugles (*Wayfinder*), ainsi que des réunions accessibles (avec la participation à distance, notamment). L'UIT-D poursuit l'élaboration de kits pratiques et de ressources en vue d'aider les Etats Membres de l'UIT à progresser dans la mise en place d'environnements favorables garantissant des télécommunications/TIC accessibles aux personnes handicapées d'ici 2020, conformément au Programme Connect 2020. Citons les trois principaux résultats suivants: publication du rapport sur les modèles de politique en matière d'accessibilité, qui permet aussi de fournir des conseils aux Etats Membres de l'UIT aux niveaux régional et national; l'organisation d'une formation en ligne sur les marchés publics dans le domaine des TIC accessibles; et un programme de renforcement des capacités au niveau national sur l'accessibilité du web, intitulé "Internet for @ll" ("Internet pour tous).

Dans le second domaine, l'UIT a poursuivi la mise en oeuvre de sa politique en matière d'accessibilité, approuvée par le Conseil de l'UIT à sa session de 2013. L'UIT a fourni des services aux personnes handicapées dans le cadre de ses activités, en proposant par exemple un sous-titrage lors de nombreuses manifestations de l'UIT ainsi qu'une interprétation en langue des signes, sur demande, lors de réunions de l'UIT-T sur l'accessibilité, en rendant les sites web accessibles grâce à un logiciel dédié, et en améliorant les bâtiments de l'UIT pour les rendre plus accessibles. L'UIT a modifié son système de production interne afin de produire des publications accessibles dans les six langues officielles.

¹¹¹ Résolution 175 de la Conférence de plénipotentiaires; ODD 4, 8, 9.

Depuis 2015, 194 nouvelles publications en ligne ont été créées au total en utilisant des technologies d'assistance; elles peuvent être téléchargées à partir de la librairie électronique de l'UIT.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.itu.int/accessibility.

7 Catalyseurs des activités de l'Union

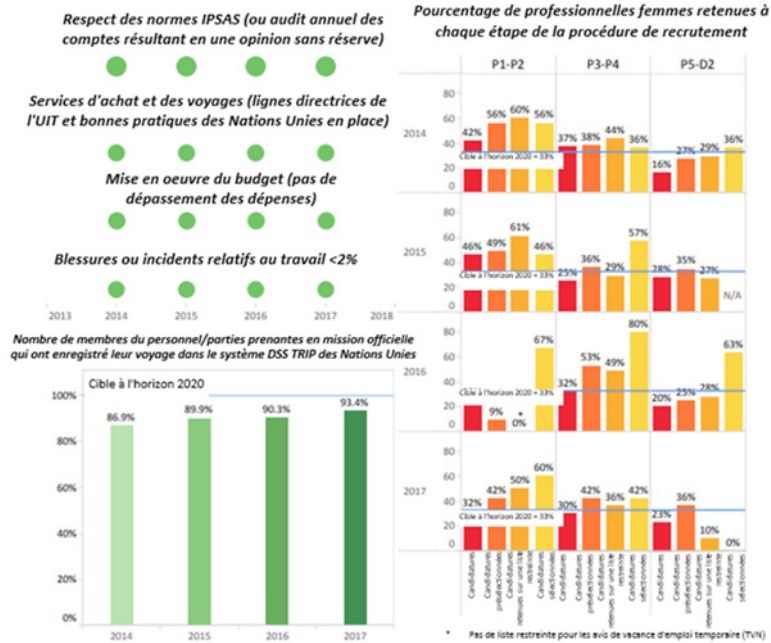
La présente section rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre des catalyseurs ainsi que des services d'appui fournis par le Secrétariat général.

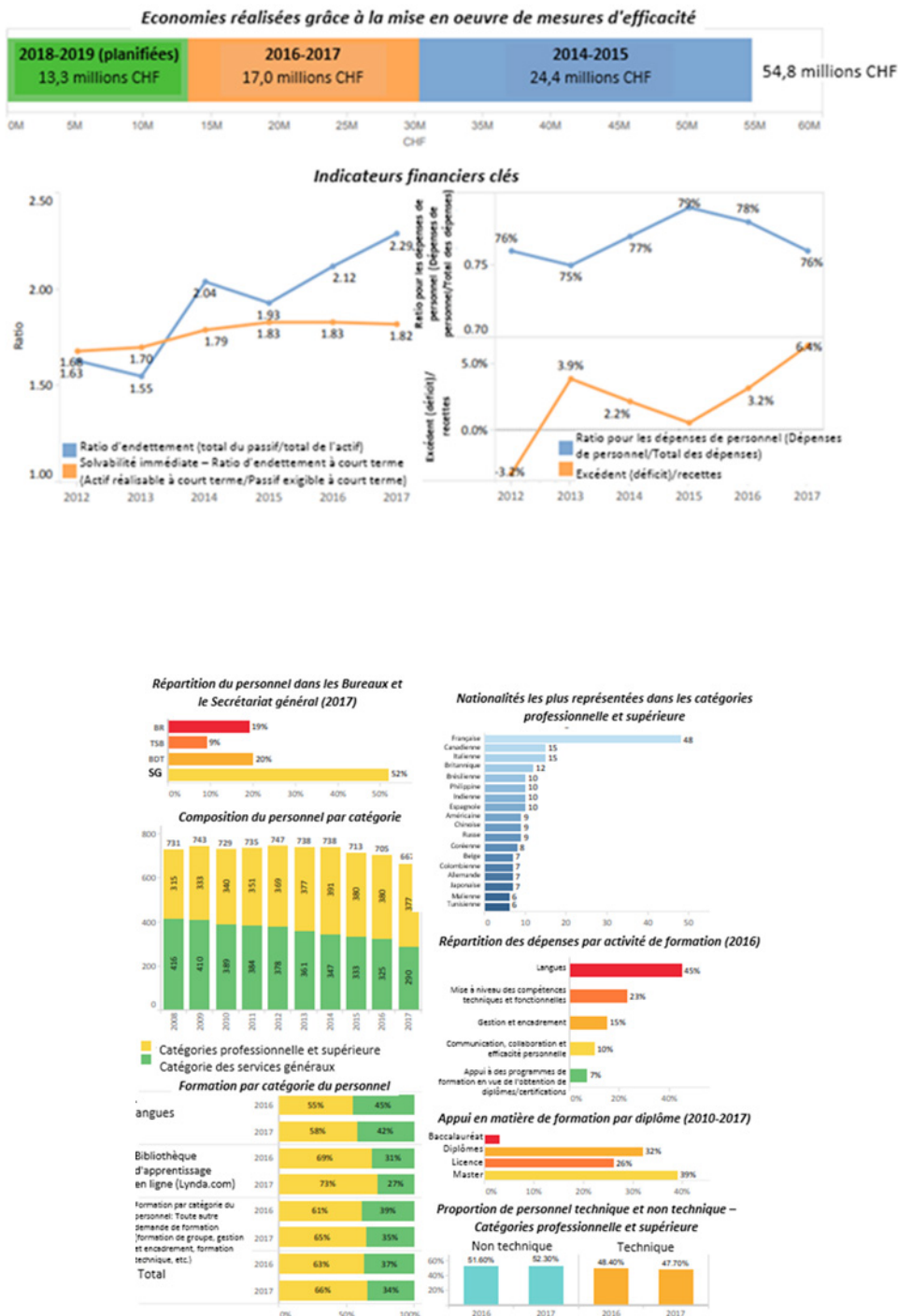
Catalyseur E.1: Veiller à l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et en capital et garantir un environnement de travail propice, sûr et sécurisé

Résultats:

E.1: Utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et en capital et garantir un environnement de travail propice, sûr et sécurisé

Progrès accomplis



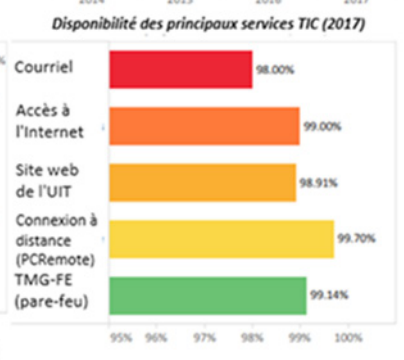
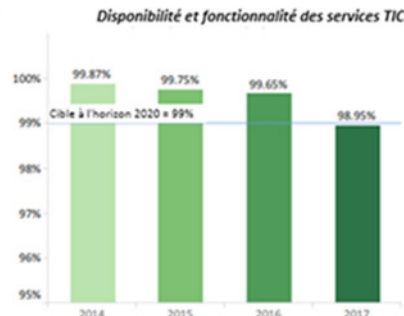
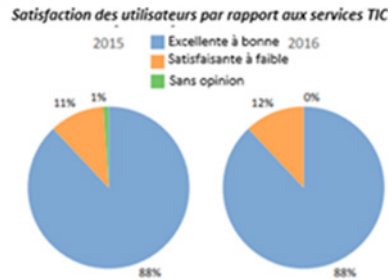
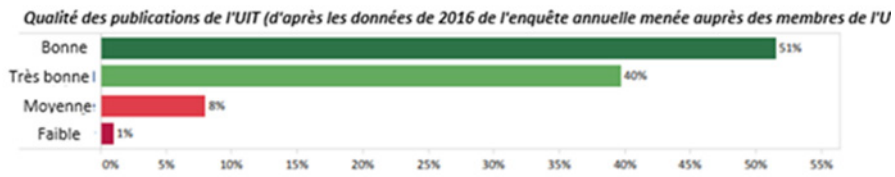
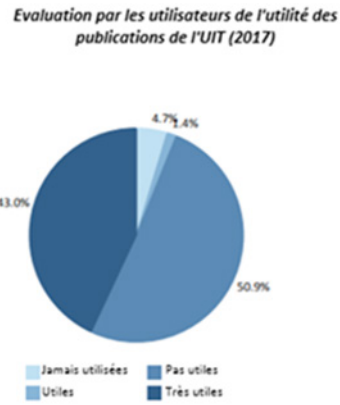
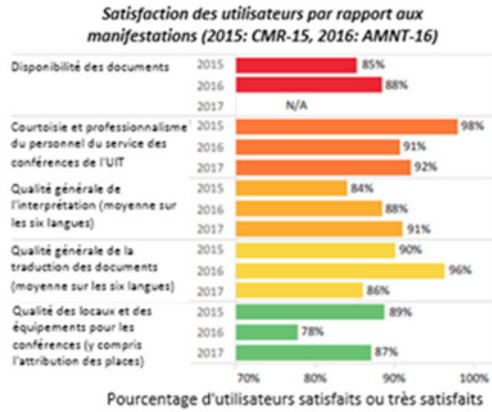


Catalyseur E.2: Veiller à l'efficacité et à l'accessibilité des infrastructures (conférences, réunions, documentation, publications et information)

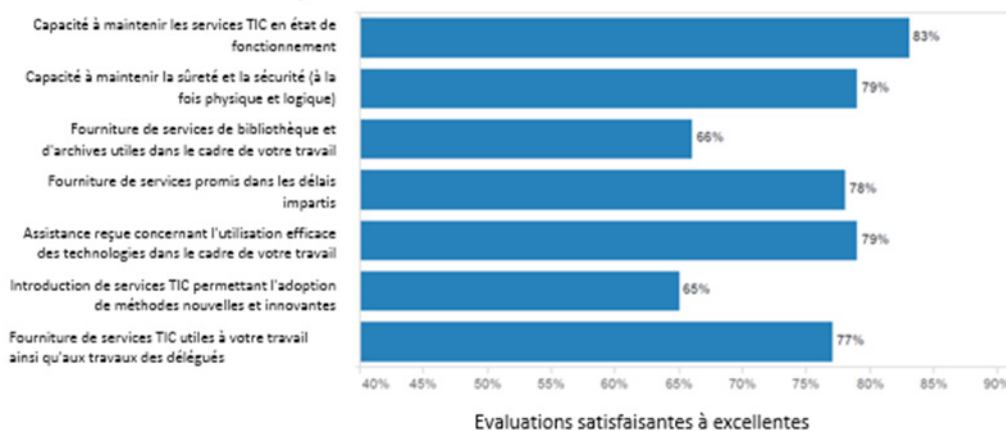
Résultats:

E.2: Efficacité et accessibilité des infrastructures (conférences, réunions, documentation, publications et information)

Progrès accomplis



Satisfaction des utilisateurs par rapport à des services TIC spécifiques (2015)

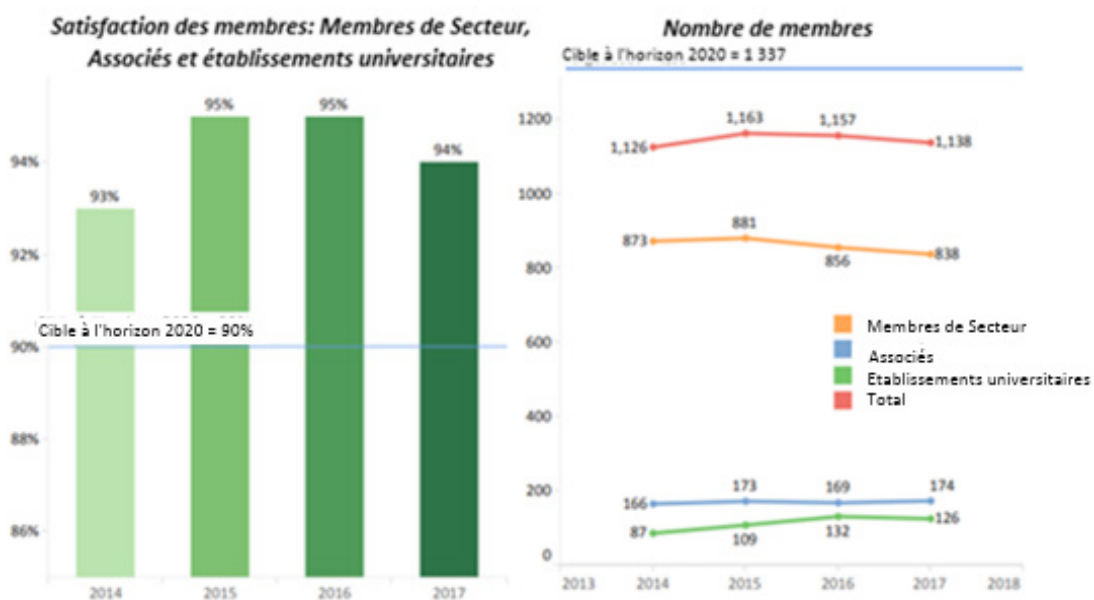


Catalyseur E.3: Fournir des services efficaces en ce qui concerne les membres, le protocole, la communication et la mobilisation des ressources

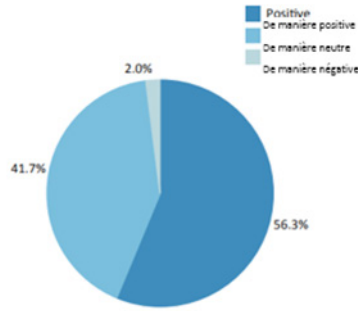
Résultats:

E.3: Services efficaces en ce qui concerne les membres, le protocole, la communication et la mobilisation des ressources

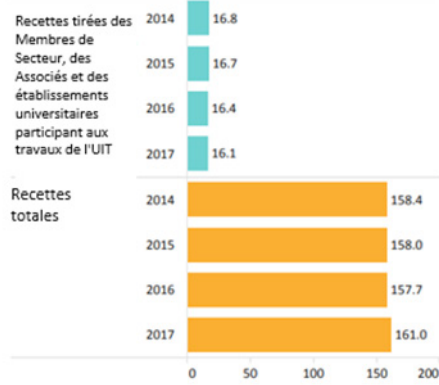
Progrès accomplis



Articles dans les médias faisant référence à l'UIT (2015)



Recettes totales (en millions de CHF)



Nombre de consultations des canaux de communication de l'UIT (2016)

Flickr

YouTube

2,042,400 217,233

Taux de désabonnement pour 100 000 abonnements (2016) Augmentation annuelle de la fréquentation du blog de l'UIT (2016)

Bulletin d'information de l'UIT

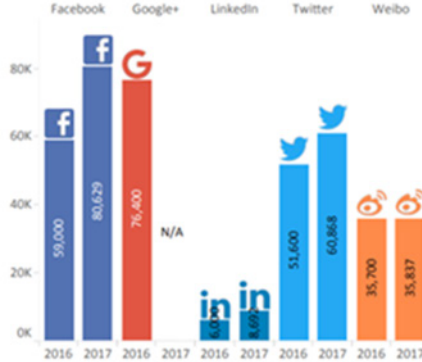
Revue Nouvelles de l'UIT

20

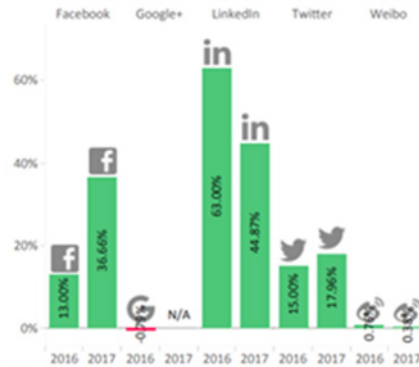
4

60%

Abonnés sur les réseaux sociaux



Social Media - Increase in Followers from previous year



En 2017, les Nouvelles de l'UIT ont inauguré un site web destiné en premier lieu à l'utilisation sur mobile, en remplacement du blog d'entreprise et du bulletin d'actualité, et a doublé sa fréquentation en ligne grâce à des contenus d'actualité et pertinents, organisés par sujet.

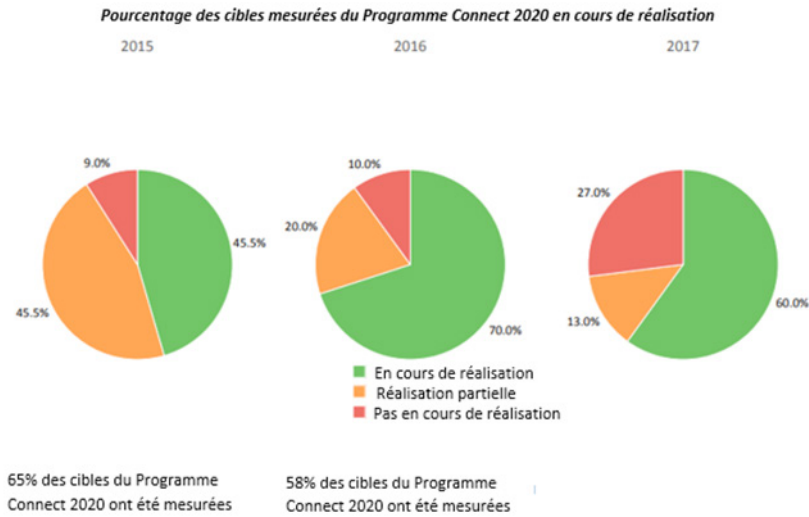
Le courriel d'information hebdomadaire des Nouvelles de l'UIT a connu une croissance de 650% du nombre de nouveaux abonnés par rapport à l'année précédente, 20% de ces nouveaux abonnés étant des dirigeants ou des directeurs.

Catalyseur E.4: Veiller à la planification, la coordination et l'exécution efficaces du Plan stratégique et des plans opérationnels de l'Union

Résultats:

E.4: Planification, coordination et exécution efficaces du plan stratégique et des plans opérationnels de l'Union

Progrès accomplis

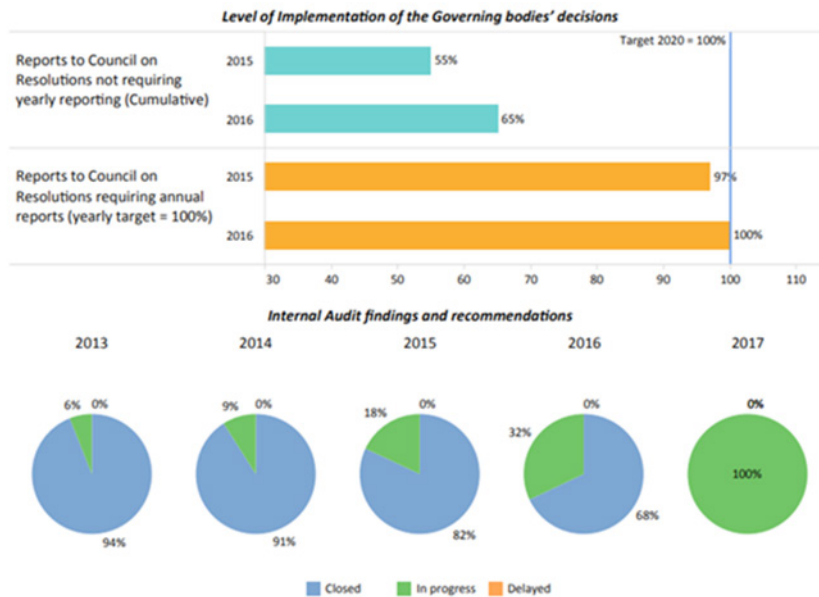


Catalyseur E.5: Veiller à l'efficacité et à l'efficacité de la gouvernance de l'organisation (en interne et à l'extérieur)

Résultats:

E.5: Efficacité et efficacité de la gouvernance de l'organisation (en interne et à l'extérieur)

Progrès accomplis



7.1 Services/processus d'appui

S.1 Direction de l'Union

De 2015 à 2017, le Comité de coordination et le Groupe de coordination de la gestion se sont réunis à intervalles réguliers pour discuter de questions stratégiques et pour gérer les affaires administratives et financières de l'UIT en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources de l'Union, en application des décisions de la PP. A la suite de l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT par le CCI réalisé en 2015, la direction de l'UIT a accepté 11 recommandations formelles et 47 recommandations informelles, et a présenté plusieurs documents au Conseil à sa session de 2017, y compris un cadre UIT de gestion des risques et un cadre de responsabilisation de l'UIT, qui ont été adoptés. Les pratiques de gestion de l'UIT ont été modernisées afin de rationaliser les processus métiers de l'UIT et d'appliquer la budgétisation axée sur les résultats (BAR) et la gestion axée sur les résultats (GAR). Le Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM) a continué d'être responsable au premier chef des questions intersectorielles pendant cette période et a fourni des services généraux d'appui et de planification au Comité de coordination, au Groupe de coordination de la gestion, et au Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF).

Un nouveau responsable de l'éthique a pris ses fonctions le 1er novembre 2016. Il a amorcé une série d'initiatives visant à: a) encourager la mise en place d'un environnement propice à la sensibilisation aux questions d'éthique dans l'ensemble de l'organisation; et b) améliorer le cadre juridique/administratif pour garantir le recours à de bonnes pratiques, compte tenu des spécificités de l'UIT. Des précisions relatives à ces initiatives ainsi qu'aux autres activités menées par le Bureau d'éthique figurent dans le Document C18/52.

S.2 Organisation de conférences, assemblées, séminaires et ateliers (traduction et interprétation comprises)

Le secrétariat du Département des conférences et des publications a apporté un appui à toutes les manifestations de l'UIT. Entre juillet 2014 et février 2015, un appui a été fourni à Genève à 7 474 participants et à un total de 69 manifestations et 267 jours de réunion. Quelque 27 700 pages de documentation ont été traitées dans les six langues. On s'est attaché à organiser des réunions sans papier, offrant des possibilités de participation par voie électronique et accessibles, ce qui a permis de réduire les coûts de reproduction et d'améliorer le fonctionnement, ainsi que les méthodes de fourniture et les délais.

Le service d'interprétation a assuré 1 839 jours d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT. Des efforts ont continué d'être déployés pour apporter des améliorations et des innovations constantes, afin d'améliorer les services fournis aux délégués et de travailler de façon plus rentable.

L'UIT a poursuivi la mise en oeuvre de la politique linguistique approuvée par le Conseil, et des rapports détaillés ont été présentés au Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) concernant la mise en oeuvre en cours de la Résolution 154 (Rév. Guadalajara, 2010 et Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, comme indiqué dans le rapport du GTC-LANG au Conseil (Document C15/12). On a atteint des niveaux de performance et d'efficacité élevés, selon les niveaux de référence d'autres institutions des Nations Unies. Pour la PP-14, les versions provisoires des actes finals, alignées dans les six langues par la Commission de rédaction, ont été postées le dernier jour de la Conférence, et les versions destinées à la publication ont été mises à disposition peu après la conférence dans les six langues officielles.

Entre le 1er juin 2015 et le 15 janvier 2016, un appui a été fourni à Genève à 10 452 participants pour un total de 76 manifestations et de 300 jours de réunion. Sur ce total, des services d'interprétation ont été assurés lors de 36 manifestations, correspondant à pas moins de 2 353 jours d'interprétation. Quelque 25 803 pages de documentation ont été traduites et traitées dans les six langues officielles de l'Union.

Entre mars 2016 et février 2017, le Département des conférences et des publications a appuyé, au total, 235 manifestations organisées dans 50 pays, et des services ont été fournis à Genève à 20 730 participants lors de 138 manifestations et de 561 jours de réunion. Sur ce total, des services d'interprétation ont été assurés lors de 56 manifestations, correspondant à 1 760 jours d'interprétation. Quelque 37 885 pages de documentation ont été traitées dans les six langues.

Entre janvier et novembre 2017, le Département des conférences et des publications a apporté un appui lors de 131 manifestations à Genève, et des services ont été fournis à 12 000 participants sur 527 jours de réunion. Plus de 31 000 pages de documentation ont été traduites et traitées dans les six langues officielles de l'Union. En 2017, des services d'interprétation ont été proposés lors de 58 manifestations de l'UIT dans le monde entier, représentant 1 950 jours d'interprétation.

En tout, entre la Conférence de plénipotentiaires du mois d'octobre 2014 et novembre 2017, le secrétariat du Département des conférences et des publications a apporté un appui dans le cadre de 466 manifestations, soit plus de 150 par an en moyenne. Des services ont été offerts à Genève à plus de 55 500 participants lors de plus de 1 800 jours de réunion.

Au cours de cette période, le Département a fourni des services d'interprétation lors de 206 réunions de l'UIT dans le monde entier, pour un total de 8 757 jours d'interprétation, et 168 000 pages ont été traduites et traitées.

S.3 Services de publication

L'UIT a continué de produire des publications de qualité, tout en recourant de plus en plus aux supports électroniques et aux matériels innovants. L'accès en ligne est maintenant gratuit pour un nombre croissant de publications de l'UIT (Recommandations, Règlement des radiocommunications, Textes fondamentaux de l'UIT, Actes finals de la CMTI, Résolutions et Décisions du Conseil et Manuels de l'UIT). Les efforts déployés au niveau des ventes et du marketing ont donné de bons résultats, avec des recettes totales s'élevant à 19,8 millions CHF en 2014.

De nouvelles publications ont été ajoutées à l'offre accessible en ligne gratuitement en vue de diffuser les informations et de toucher un public plus large.

Un nouveau plan stratégique de marketing, visant à mieux faire connaître les publications de l'UIT, a été mis au point. Six nouveaux revendeurs ont été ajoutés au réseau de distribution, et de nouvelles discussions sur des possibilités de partenariat ont été lancées avec l'OCDE, Harper Collins, Amazon, et Barnes & Noble, par le biais de l'Organisation des Nations Unies à New York, en vue de mettre en place des plates-formes de diffusion supplémentaires.

Une nouvelle librairie électronique a également été lancée, dans le but de faciliter le processus de commande en ligne. En 2015, les recettes des ventes se sont élevées à 16,73 millions CHF – un chiffre proche des recettes inscrites au budget pour 2015, de 17,0 millions CHF, tandis que les recettes réelles pour la période 2014-2015, de 36,55 millions CHF, ont dépassé de plus de 2,5 millions CHF le montant des recettes des ventes inscrites au budget, de 34,0 millions CHF.

En 2016, les recettes tirées des ventes se sont élevées à 19,02 millions CHF, dépassant ainsi les recettes inscrites au budget de 2016, de 18,5 millions CHF, ainsi que les recettes réelles des ventes en 2015, de 16,72 millions CHF. On trouvera davantage de renseignements dans les Documents C17/21 et C17/INF/4.

En 2018, l'Union a fait l'acquisition d'une nouvelle plate-forme intégrée de publication, qui comporte les productions mobiles, en ligne et en version papier dans une séquence de tâches automatisée afin de gagner en vitesse et en efficacité. De nouveaux formats entièrement accessibles ont été ajoutés à la bibliothèque électronique de l'UIT, et de nombreuses publications sont désormais disponibles pour smartphones et tablettes, en plus des versions classiques PDF et papier.

En 2017, les recettes tirées des ventes ont été de 19,56 millions CHF, dépassant les recettes inscrites au budget de 2017, de 18,5 millions CHF, et les recettes réelles tirées des ventes en 2016, de 19,02 millions CHF. On trouvera davantage de renseignements dans les Documents [C18/21](#) et [C18/INF/2](#).

S.4 Services TIC

Des services d'information ont été fournis avec succès lors de toutes les grandes manifestations depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2014, y compris les réunions du Conseil, ITU Telecom World, le Forum du SMSI, le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et le Colloque mondial sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), ainsi que les éditions de 2014 et 2016 du Séminaire mondial des radiocommunications (WRS), l'Assemblée des radiocommunications de 2015, la CMR-15, l'AMNT-16 et la CMDT-17. Au siège de l'UIT, les services audio, vidéo et WiFi ont été améliorés dans plusieurs salles de réunion en vue d'améliorer l'appui aux méthodes de travail électroniques et aux interventions à distance pour les réunions tenues au siège. Entre janvier 2014 et décembre 2017, des services de participation à distance ont été proposés lors de quelque 2 500 réunions. Plus de 20 000 participants à distance se sont connectés à ces réunions depuis 139 pays et 1 134 villes. La connectivité avec les bureaux régionaux de l'UIT a été améliorée afin d'apporter un meilleur soutien au niveau régional.

La mise en oeuvre du projet de système de gestion des relations avec la clientèle (CRM) de l'Organisation a contribué à l'élimination de plusieurs systèmes fragmentés et dote désormais l'UIT d'une plateforme proposant des méthodes qui permettent une gestion plus efficace et sûre des comptes des membres, des comptes d'utilisateurs, des réunions ou conférences (notamment en ce qui concerne les invitations et l'inscription), des campagnes de communication (environ 9 millions de courriels ont été envoyés en 2016 et en 2017 par le biais du système CRM), et des services d'appui aux Membres des Secteurs.

Entre janvier 2014 et décembre 2017, le Service de la bibliothèque et des archives a scanné près de 520 000 nouvelles pages de documents historiques, qu'il a ajoutées au portail Histoire de l'UIT (www.itu.int/history), portant le nombre total de pages de matériel disponibles sur ce portail à plus de 1,8 million. Le Service de la bibliothèque et des archives a apporté un soutien dans le cadre du 150ème anniversaire de l'UIT, célébré en 2015.

S.5 Services de sûreté et de sécurité

Les services de sûreté et de sécurité de l'UIT (IS/SSD) continuent d'offrir des services opérationnels efficaces pour les grandes manifestations de l'UIT (au nombre de 15) à la fois en Suisse et à l'étranger.

Les autres projets et processus de renforcement de la sécurité actuellement gérés par les services IS/SSD sont les suivants:

- a) Des discussions ont eu lieu avec l'autorité responsable du pays hôte (FIPOI) concernant la mise en place d'une clôture d'enceinte fermée aux véhicules et d'une clôture d'enceinte fermée aux piétons autour du nouveau bâtiment du siège de l'UIT, et des mesures d'atténuation des risques appropriées ont été prises en compte au stade de la conception.
- b) L'installation de films anti-bris de glace au siège de l'UIT a été achevée en novembre 2017.
- c) La nécessité d'améliorer le dispositif/les conditions de sécurité à l'UIT, pour mise en conformité avec ceux en vigueur dans les institutions voisines du système des Nations Unies, a été examinée. La présence d'agents de sécurité armés sera introduite, et un contrôle de sécurité des visiteurs par du personnel de sécurité en uniforme sera mis en oeuvre en 2018 dans les locaux de l'UIT.
- d) En novembre 2017, l'administration de l'UIT a amorcé les travaux en vue de mettre en place la base d'une obligation de protection, reposant sur des plans conformes à un système de gestion de la résilience des organisations (ORMS) visant à assurer la continuité des activités et le rétablissement après une catastrophe pour le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de zone.

- e) Les audits de sûreté et sécurité des installations dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont continué pendant l'année 2017.

On trouvera des renseignements plus détaillés dans les Documents [C16/72](#), [C16/70](#), [C17/63](#) et [C17/140](#).

S.6 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines recouvre à la fois la gestion du personnel et l'entretien et l'amélioration des bâtiments de l'UIT.

S.6.1 Gestion des ressources humaines (HR)

En 2017, le Département de la gestion des ressources humaines (HRMD) a terminé la mise en oeuvre du nouvel ensemble de prestations approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 70/244, sur la base de recommandations soumises par la Commission de la fonction publique internationale et approuvées par le Conseil à sa session de 2016, dans sa Décision 593.

En vue de l'adoption par le Conseil, dans sa Décision 594, du passage de l'âge obligatoire de départ à la retraite à 65 ans à compter du 1er janvier 2018, le département de la gestion des ressources humaines a terminé la mise en oeuvre d'un programme de départ volontaire visant à atténuer les incidences financières de cette mesure sur le budget de l'exercice biennal 2018-2019.

Le Département a également concentré ses efforts sur les activités approuvées par la direction de l'UIT et qui, dans certains cas, ont été appuyées par le CCI dans les recommandations formelles et informelles. Parmi ces activités, on peut citer:

- *L'élaboration d'un nouveau système de gestion de la performance et de perfectionnement (PMDS), associé à un fournisseur de services sélectionné, Cornerstone on-Demand. Ce projet a débuté au début de l'année 2017 et a été lancé pour l'ensemble du personnel de l'UIT en 2018.*
- *La mise au point d'une politique d'évolution de carrière et de formation et d'un catalogue à cet égard. Par sa Résolution 48 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires reconnaît l'importance que revêtent les ressources humaines de l'Union pour permettre à celle-ci de réaliser ses objectifs, et le fait qu'il importe d'avoir en permanence des effectifs ayant une formation solide, compte tenu de la répartition géographique équitable et de l'équilibre entre les hommes et les femmes, en respectant les contraintes budgétaires. Le Département HRMD a contribué à l'élaboration de la nouvelle politique d'évolution de carrière et de formation et du catalogue à cet égard, en fournissant aux fonctionnaires de l'UIT une liste et des résumés de tous les programmes proposés au cours du cycle d'évaluation de la performance 2018.*

Le Département de la gestion des ressources humaines a continué de moderniser les fonctions liées aux ressources humaines en vue d'améliorer la prestation de services en matière de recrutement, de gestion de la structure de l'organisation, de classement des emplois, de formation, de politiques en matière de ressources humaines et en ce qui concerne les questions juridiques.

Dans le domaine des prestations sociales, la Convention Collective d'assurance Maladie (CCAM) administrée par Cigna a été revue, notamment la structure des primes, le système de franchise et la description des prestations, compte tenu de l'évolution de la démographie et des besoins des assurés, tout en garantissant la viabilité financière du système à court terme et à long terme.

De plus amples informations à cet égard figurent dans les Documents [C15/44](#), [C16/53](#), [C17/53](#) et [C18/24](#) relatifs à la mise en oeuvre de la Résolution 48 (Rév. Busan, 2014).

S.6.2 Entretien et aménagement des bâtiments de l'UIT

Entre juillet 2014 et juin 2018, la Division de la gestion des installations (FMD) procède à l'aménagement et à l'entretien de tous les bâtiments de l'UIT.

Conformément à la Résolution 194 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, sur la base de l'analyse des options en matière de remplacement, de rénovation, de location et de relocalisation concernant les locaux du siège, la Division de la gestion des installations a joué le rôle de secrétariat du Groupe de travail du Conseil sur les options à long terme pour les locaux du siège de l'Union (GTC-HQP), qui a mis un terme à ses travaux avec la soumission d'un rapport au Conseil lors de sa session de 2016. Dans ce rapport, la démolition du bâtiment Varembe a été recommandée, ainsi que son remplacement par un nouveau bâtiment. L'UIT a soumis une demande auprès du pays hôte et a reçu le premier de deux prêts sans intérêts pour la période 2017-2019. En 2017, un concours d'architecture international en double aveugle, ouvert à tous les Etats Membres de l'UIT, s'est déroulé en deux tours. En novembre 2017, un jury international a sélectionné le gagnant ayant remporté le contrat, à négocier, pour concevoir le nouveau bâtiment et pour, à la discrétion de l'UIT, gérer le processus de démolition et de construction.

L'UIT reste une institution exemplaire s'agissant de la qualité de son environnement opérationnel, gérée par la Division FMD. L'inventaire opérationnel annuel de la qualité de l'environnement, qui s'appuie sur des données de 2016 (c'est-à-dire les derniers résultats sur une année complète avant la Conférence de plénipotentiaires de 2018) a fait apparaître une empreinte environnementale de 3,8 tonnes d'équivalent CO₂ par personne au cours de la période étudiée, soit une empreinte de 47% inférieure à la moyenne des organisations du système des Nations Unies selon des données des Nations Unies, et reflétant une réduction annuelle nette des émissions par tête de 4,6% depuis 2010. En 2015, l'UIT s'est déclarée climatiquement neutre dans ses opérations au niveau mondial. L'UIT adhère à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et soutient le PNUE au titre d'un processus classique des Nations Unies visant la mise en oeuvre de cette convention, afin de contrebalancer les émissions inévitables de gaz à effet de serre découlant de ses opérations et des déplacements, et d'intégrer la participation au fonds d'adaptation de la CCNUCC.

S.7 Gestion des ressources financières

Suite à l'adoption de la Décision 550 du Conseil de l'UIT concernant la mise en oeuvre des normes comptables pour le secteur public international (normes IPSAS), le respect de ces normes est certifié depuis 2011. La clôture des comptes pour 2014, en 2015, a été effectuée en respectant ces normes. Le Règlement financier et les Règles financières ont été révisés pour refléter une présentation du budget selon la méthode BAR (budgétisation axée sur les résultats). Conformément à la Résolution 151 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT a soumis le budget biennal au Conseil selon cette méthode. Le projet de budget de l'UIT comprenait l'attribution de ressources pour chacun des buts et objectifs de l'Union (Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la PP). Le Conseil a approuvé le budget pour 2016-2017 à sa session de 2015 (Résolution 1375).

En 2016, le budget a été établi en vue de garantir l'utilisation la plus efficace et la plus économique des ressources de l'UIT (voir le Document C16/45). Par sa Résolution 1375, le Conseil a chargé le Secrétaire général de prélever un montant de 1 million CHF sur le Fonds de réserve le 1er janvier 2016 afin de mettre en place le Fonds ASHI (Assurance maladie après la cessation de service) à titre de mesure pour régler les engagements à long terme non financés de l'UIT. Les frais de déplacement ont continué d'être optimisés par le biais de la réservation de billets d'avions non flexibles, et grâce à l'anticipation des demandes de déplacement.

En ce qui concerne les achats, l'UIT a introduit un système d'appels d'offres électronique en 2015. En 2017, tous les appels d'offres principaux ont été publiés sur le portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM).

Le Département de la gestion des ressources financières a assuré le suivi de la mise en oeuvre du budget de l'Union pour 2017, se livrant notamment à des activités de gestion et de contrôle du budget, de comptabilité, de comptabilité analytique, de gestion des actifs, d'achats et de gestion des déplacements. Les activités financières du Département de la gestion des ressources financières pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2016 ont été présentées au Conseil à sa session de 2017 (voir le Document C17/42). Pour la sixième année consécutive, l'UIT a reçu un avis sans réserve de

la part du Vérificateur extérieur des comptes pour son rapport de gestion financière conforme aux normes IPSAS. Les engagements au titre de l'ASHI, ainsi que le régime d'assurance maladie, ont fait l'objet d'un suivi minutieux; une étude actuarielle complète a été réalisée sur ces deux sujets à la fin de l'année 2016 (voir le Document C17/46).

Le Département de la gestion des ressources financières a assuré la gestion des comptes de l'Union, produit des rapports financiers statutaires et d'autres informations d'ordre financier, et a coopéré avec des entités de surveillance et de contrôle financier telles que le vérificateur extérieur des comptes et l'auditeur interne, le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) et le Corps commun d'inspection (CCI).

Le budget pour 2018-2019 a été approuvé par le Conseil à sa session de 2017 (Résolution 1387).

L'UIT a adopté un programme de départ volontaire pour compenser les coûts liés à l'adoption du nouvel âge obligatoire de départ à la retraite fixé à 65 ans. Conformément à la Résolution 152 (Rév. Busan, 2014) adoptée par la Conférence de plénipotentiaires, le Département de la gestion des ressources financières a déployé des efforts importants en vue de réduire la dette. Cela a eu des conséquences positives sur le paiement des contributions, le taux de recouvrement ayant été supérieur à 97% pour 2016, indiquant une amélioration par rapport aux années précédentes, et une réduction importante de la dette des Membres de Secteur et des Associés.

Le budget de 2017 a été mis en oeuvre en vue de garantir l'utilisation la plus efficace des ressources de l'UIT (voir le Document C17/45). La coopération avec le Groupe d'activités communes d'achat (Groupe ACA), qui dirige les efforts consentis en vue de simplifier et d'harmoniser les pratiques en matière d'achats pour les rendre plus efficaces, a contribué à optimiser l'utilisation des ressources financières de l'UIT.

Le Département de la gestion des ressources financières a suivi de près la mise en oeuvre du budget de l'Union pour 2018. Le projet de plan financier pour la période 2020-2023 a été présenté au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) lors de sa huitième réunion tenue en janvier 2018, et sera également soumis au Conseil pour examen à sa session de 2018, avant d'être transmis à la Conférence de plénipotentiaires.

Les activités financières du Département de la gestion des ressources financières pour l'exercice financier qui s'est achevé le 31 décembre 2017 seront terminées à la fin du premier trimestre de l'année 2018, et le rapport de gestion financière non vérifié sera présenté au Conseil à sa session de 2018 (voir le Document C18/42). Les comptes vérifiés seront présentés à Dubaï au cours de la dernière réunion de la session de 2018 du Conseil, qui se tiendra la veille du début de la Conférence de plénipotentiaires.

Les engagements au titre de l'ASHI ainsi que le régime d'assurance maladie continuent de faire l'objet d'un suivi attentif; une étude actuarielle complète a été produite à la fin de l'année 2017 (voir le Document C18/46) en vue d'examiner et d'améliorer la durabilité à long terme du plan et de réduire les engagements à long terme de l'UIT.

Conformément à la Résolution 152 (Rév. Busan, 2014) adoptée par la Conférence de plénipotentiaires, le Département de la gestion des ressources financières a mis un accent particulier sur le suivi de la dette des Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés. Les retombées positives déjà observées au cours de l'année précédente se sont confirmées en 2017, avec un taux de recouvrement pour 2017 supérieur à 97%.

On trouvera davantage de renseignements dans les Documents C18/21 et C18/INF/1. Comme les années précédentes, le Département de la gestion des ressources financières a assuré le suivi de la mise en oeuvre du budget pour 2018 (voir le Document C18/45).

S.8 Services juridiques

L'Unité des affaires juridiques a fourni un appui juridique général aux trois Bureaux et des avis juridiques dans le cadre de la CMR-15, de l'AMNT-16 et de la CMDT-17, ainsi qu'au Conseil et aux Groupes de travail du Conseil. L'Unité a aussi activement contribué à régler des questions politiques sensibles. L'Unité a rédigé et négocié des accords concernant l'accueil de conférences et d'autres réunions importantes de l'Union, ainsi que concernant les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT. Elle a continué de jouer le rôle de secrétariat du Groupe ad hoc du Directeur du TSB sur les droits de propriété intellectuelle et reste activement impliquée dans le projet de construction du nouveau bâtiment.

S.9 Unité de l'audit interne

L'Unité de l'audit interne a effectué un suivi minutieux des recommandations formulées au cours des années précédentes et a fait savoir au CCIG lors de ses diverses réunions que des progrès satisfaisants avaient été accomplis en la matière.

Plusieurs audits de missions d'engagement ont été réalisés en 2015, 2016 et 2017, et se poursuivront en 2018. Chaque année, le Secrétaire général transmet un rapport sur les activités d'audit interne au Conseil afin qu'il l'examine. Ces rapports figurent dans les Documents C15/43, C16/10 et C17/44, ainsi que dans la série de documents C18. A sa session de 2015, le Conseil de l'UIT a chargé le Secrétaire général de faciliter l'accès à ces rapports; les Etats Membres ou leurs représentants désignés peuvent désormais demander à y accéder en ligne par le biais du site web du Conseil de l'UIT.

S.10 Collaboration avec les membres et les parties prenantes extérieures (y compris les Nations Unies)

La Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14) a pris des décisions importantes relatives aux Membres de Secteur, en décidant de maintenir la catégorie de membre des établissements universitaires et de permettre à ces établissements de participer aux travaux des trois Secteurs en s'acquittant d'un droit unique. La PP-14 a en outre chargé le Conseil de poursuivre son examen relatif aux Membres de Secteur, concernant notamment les droits et les avantages, ainsi que les critères d'exonération du paiement des droits, et la participation des organisations à but non lucratif, notamment des organisations non gouvernementales (ONG).

Le nombre total de Membres de Secteur et d'Associés de l'UIT, ainsi que d'établissements universitaires participant aux travaux de l'Union a été renforcé en raison d'une augmentation du nombre de membres de l'UIT-R, due en grande partie à l'intérêt important suscité par ses travaux et à la participation à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR). D'importants acteurs du secteur extérieurs à la base traditionnelle de l'UIT, tels que Facebook, Google, Netflix, Disney et MasterCard, ont rejoint l'UIT au titre de Membres de Secteur en 2015. Les recettes issues des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires sont restées stables, à 16,5 millions CHF environ.

En 2016, le nombre total de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT est resté stable par rapport à 2015, en dépit de baisses observées et de rassemblements parmi des membres traditionnels. Le rassemblement sous de mêmes entités de certaines entreprises membres de longue date (notamment Alcatel-Lucent, Nokia, Telecom Italia Sparkle, Airbus, Microsoft, Hewlett Packard, Millicom, SFR et Motorola), l'exclusion de 19 Membres de Secteur en défaut de paiement, ainsi que la réorientation de Membres de Secteur vers des catégories impliquant des contributions moindres (Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT) ont contribué à une baisse des recettes. L'acquisition de nouveaux membres a eu lieu à la fois à partir de la base de membres traditionnelle de l'UIT (notamment Monaco Telecom, BICS,

VimpelCom Group, Kuwait Telecommunication Company – Viva, Plintron, Videotron, Nagravision/Kudelski), et grâce à l'élargissement de la participation parmi les nouveaux membres.

En 2017, en dépit de pressions pour rassembler des membres au sein d'entités parmi la base traditionnelle de membres de l'UIT issus du secteur privé, le nombre total de Membres de Secteur et d'Associés de l'UIT, ainsi que d'établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT a légèrement augmenté, pour atteindre un total de 820 membres environ. Quelque 70 nouveaux membres ont été confirmés en 2017, en raison, principalement, de la croissance observée au sein de l'UIT-T. Les membres de l'UIT continuent de se diversifier au-delà du noyau traditionnel issu des secteurs des télécommunications et des satellites, intégrant des acteurs influents et de niche dans le domaine de l'Internet des objets/de l'Internet, des sociétés spécialisées dans les pylônes (y compris les deux premiers acteurs mondiaux en la matière, China Tower et American Tower), des opérateurs de réseau mobile virtuel, ainsi que des acteurs du secteur de la finance (comme eCurrency), du conseil (tels que Deloitte) et de l'industrie automobile (Hyundai, par exemple). Les recettes issues des membres sont restées stables, à 16,5 millions CHF environ.

S.11 Services de communication (services audiovisuels, services de presse, réseaux sociaux, gestion du web, programme de marque, rédaction de discours)

En 2015, la CMR-15 a constitué la principale priorité en matière de communication. L'UIT a lancé des campagnes dédiées de communication et sur les réseaux sociaux. En 2015, le nombre d'abonnés a augmenté de 22% sur Twitter et de 26% sur Facebook. En ce qui concerne les médias grand public, l'UIT a produit plus de 21 000 coupures de presse uniques en 2015.

La revue Les Nouvelles de l'UIT reste un outil de promotion essentiel en termes de marque, de communication auprès des membres et de fourniture de contenus et d'analyses spécialisés. La revue a amorcé une transformation numérique sur plusieurs années en vue de renforcer l'implication des principales parties prenantes sur un ensemble de plates-formes disponibles au format numérique seulement et de réduire les frais d'impression et de diffusion, occasionnant 200 000 CHF d'économies chaque année.

En 2016, l'UIT a continué d'adapter ses activités de communication à l'environnement dynamique des médias numériques. Le Groupe de coordination de la gestion a approuvé la stratégie relative aux contenus numériques afin d'utiliser des contenus plus opportuns et utiles pour renforcer l'implication des parties prenantes sur l'ensemble des plates-formes numériques de l'UIT.

En 2016, une nouvelle campagne sur les TIC au service des ODD (#ICT4SDG), adressée aux membres et aux parties prenantes de l'UIT, a été lancée.

De nouvelles procédures de production audiovisuelle avantageuses ont été mises en place pour 2017, et six chroniques ont été publiées dans les éditoriaux de médias de premier plan. L'UIT a obtenu l'une des 10 premières places dans l'indice des médias sociaux, parmi 43 organisations internationales.

S'agissant de la couverture audiovisuelle, en 2016, 191 vidéos au total ont été chargées sur la [chaîne YouTube de l'UIT](#), et ont été vues 150 000 fois en tout. La nouvelle [chaîne de podcasts de l'UIT](#) a enregistré 1 227 écoutes.

En 2017, la revue Les Nouvelles de l'UIT a inauguré un site-web destiné en premier lieu à l'utilisation sur mobile, en remplacement du blog d'entreprise et du bulletin d'actualité, et a plus que doublé sa fréquentation en ligne grâce à des contenus d'actualité et pertinents, organisés par sujet. En outre, le courriel d'information hebdomadaire des Nouvelles de l'UIT a connu une croissance de plus de 650% du nombre de nouveaux abonnés par rapport à l'année précédente, 20% de ces nouveaux abonnés étant des dirigeants ou des directeurs. Les indicateurs relatifs aux médias sociaux ont augmenté sur tous les canaux, grâce à l'adoption d'une approche reposant de plus en plus sur les données, afin de stimuler non seulement la portée et la sensibilisation, mais surtout l'implication d'acteurs influents et de parties prenantes essentielles, avec des liens ramenant aux plates-formes de l'UIT, et notamment aux Nouvelles de l'UIT, aux rapports essentiels, et aux pages web des manifestations.

Projet "MyITU": en partenariat avec des fonctionnaires de l'ensemble de l'UIT, la Division de la communication institutionnelle a contribué à l'avancement du projet "MyITU" afin de fournir un portail sur mesure qui encouragera l'implication des utilisateurs en fonction de leur profil et de leurs habitudes, en vue d'accroître la participation aux manifestations et l'implication des membres sur les plates-formes numériques, ainsi que le nombre de membres et les recettes tirées des parrainages.

S.12 Services du protocole

En octobre 2016, une nouvelle Division du protocole et des événements spéciaux a été formée. Celle-ci est responsable de l'ensemble des services du protocole lors de toutes les grandes manifestations de l'UIT, de l'accueil de chefs d'Etats, de ministres et de personnalités dans le monde entier ainsi qu'au siège de l'UIT. En 2015, la Division du protocole et des événements spéciaux de l'UIT a organisé l'intronisation de son Excellence M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président du Costa Rica, en tant que parrain des activités de l'UIT pour les jeunes et les TIC.

Plusieurs réunions d'ambassadeurs sont organisées chaque année pour veiller à ce que la communauté diplomatique à Genève reste entièrement informée des activités futures de l'UIT.

Chaque année, la Division traite environ 600 invitations adressées au Secrétaire général, lui proposant de s'exprimer lors de manifestations organisées partout dans le monde et/ou d'y participer.

S.13 Facilitation des travaux des organes directeurs (PP, Conseil, groupes de travail du Conseil)

Le Secrétariat des organes directeurs a dirigé, géré et supervisé la préparation et l'organisation sur le fond de la session annuelle du Conseil, ainsi que des réunions biennuelles des Groupes de travail du Conseil. Il a dirigé, coordonné et supervisé la préparation des rapports soumis au Conseil et a continué de suivre la mise en oeuvre de toutes les décisions de la PP et du Conseil. Le Secrétariat des organes directeurs a aussi fourni des avis spécialisés au Président du Conseil.

En outre, le Secrétariat des organes directeurs, ainsi que le Département des services informatiques/ le Service de la bibliothèque et des archives, ont apporté un appui à l'examen du projet de politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents mis au point par le GTC-FHR et le Conseil à sa session de 2016, et ont oeuvré ensemble à l'élaboration de l'infrastructure et des procédures nécessaires à la mise en oeuvre de la politique.

S.14 Production et distribution des badges

Le système de badges est en cours d'intégration au système de gestion des relations avec la clientèle et au système de gestion d'identité.

S.15 Services de mobilisation des ressources

En 2016, une équipe à l'échelle de l'UIT établie au sein du Secrétariat a travaillé au développement de nouveaux outils en vue de soutenir l'élaboration de rapports et une coordination améliorés concernant les activités de sensibilisation des membres et de mobilisation de ressources.

Le Secrétaire général a été chargé par la PP-14 (Résolution 158 et Décision 5) de réfléchir à des options permettant de dégager des recettes supplémentaires. Les propositions de création d'un groupe interne figurent dans l'annexe du document intitulé "Améliorer la stabilité et la prévisibilité des bases financières de l'Union", qui a été présenté au GTC-FHR lors de sa réunion de janvier 2017. A sa session de 2017, le Conseil a approuvé plusieurs de ces recommandations, ainsi que des principes régissant la mobilisation des ressources. Dans ces principes, le Conseil a confirmé que la priorité absolue en matière de mobilisation des ressources était d'assurer des contributions mises en recouvrement et stables des membres de l'UIT, car cette source compte pour près de 70% du budget ordinaire. Parmi les options envisagées, citons: l'augmentation des recettes au titre du recouvrement des coûts, ainsi que la recherche de ressources extrabudgétaires provenant de partenaires autres que les membres de l'UIT, en vue de diversifier les sources de revenu.

S.16 Gestion et planification stratégiques institutionnelles

Surveillance et établissement de rapports: des rapports annuels sur la mise en oeuvre du plan stratégique ont été rendus publics sur un portail web (2015: www.itu.int/en/annual-report-2015/; 2016: www.itu.int/en/annual-report-2016/).

Coordination intersectorielle sur des questions de gestion institutionnelle: une gestion du risque systématique, et notamment la mise au point et la tenue à jour de registres des risques, a continué d'être mise en oeuvre. Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du CCI tirées de l'"Examen de la gestion et de l'administration de l'UIT" a aussi fait l'objet d'une coordination depuis 2016.

Soutien de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme Connect 2020: le concept de [l'outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD](#) a été introduit pendant la session de 2016 du Conseil en vue de fournir un aperçu visuel complet des contributions de l'UIT aux ODD. Deux documents de travail ont été élaborés en soutien à la mise en oeuvre du Programme Connect 2020 de l'UIT.

Elaboration du projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: le processus d'élaboration du projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 a été amorcé en 2017 afin de pouvoir être adopté pendant la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Un groupe de travail interne dirigé par le Directeur du BR, M. François Rancy, a coordonné les contributions internes de l'UIT. A sa session de 2017, le Conseil a mis en place le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan financier, qui était chargé de soumettre le projet de proposition au Conseil pour examen et transmission à la PP-18. En conséquence, le Secrétariat a appuyé les travaux menés par ce Groupe de travail en vue de développer plus avant le cadre stratégique de l'UIT et le projet de texte du plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 et de soumettre ce texte afin qu'il fasse l'objet d'une consultation publique avant qu'il ne soit adopté par les Etats Membres de l'UIT.

8 Activités des organes directeurs de l'UIT

8.1 Conseil de l'UIT

La séance finale de la session de 2014 du Conseil a eu lieu le 18 octobre 2014 à Busan (République de Corée), immédiatement avant la PP-14. Etant donné qu'il s'agissait de la séance finale de la session de 2014 du Conseil, le Président et les Vice-Présidents de la réunion de mai ont conservé leurs rôles respectifs: M. Aboubakar Zourmba (Cameroun), Président du Conseil; M. Wonki Min (République de Corée), Vice-Président du Conseil; Mme Caroline Greenway (Australie), Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion; M. Marcin Krasuski (Pologne), Vice-Président de la Commission permanente; et Mme Vernita Harris (Etats-Unis d'Amérique), Vice-Présidente de la Commission permanente. Tous les documents relatifs à la session de 2014 du Conseil sont disponibles [ici](#).

La session extraordinaire de 2015 du Conseil a eu lieu le vendredi 7 novembre 2014 à Busan. Les nouveaux membres du Conseil ont élu M. Min et Mme Julie Zoller (Etats-Unis d'Amérique) respectivement Président et Vice-Présidente de la session de 2015 du Conseil; et M. Krasuski et Mme Harris respectivement Président et Vice-Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion. L'autre Vice-Président de cette Commission, M. Abdourhamane Touré (Mali), a été désigné lors de la session du Conseil de 2015, qui s'est tenue du 12 au 22 mai 2015. Tous les documents relatifs à la session de 2015 du Conseil sont disponibles [ici](#).

La session de 2016 du Conseil a eu lieu du 25 mai au 2 juin 2016. Mme Zoller a présidé la session et Mme Eva Spina (Italie) a assuré le rôle de Vice-Présidente. M. Kirill Oparin (Fédération de Russie) a présidé la Commission permanente de l'administration et de la gestion, tandis que Mme Harris et M. Touré ont conservé leurs rôles de Vice-Présidents de cette Commission. Tous les documents relatifs à la session de 2016 du Conseil sont disponibles [ici](#).

La session de 2017 du Conseil a eu lieu du 15 au 25 mai 2017. Mme Spina a présidé la session et M. Rashid Ismailov (Fédération de Russie) a assuré le rôle de Vice-Président. Les membres du Conseil ont nommé Mme Harris en tant que Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion, ainsi que M. Touré et M. Dirk-Olivier von der Emden (Suisse) en tant que Vice-Présidents. Tous les documents relatifs à la session de 2017 du Conseil sont disponibles [ici](#).

8.2 Groupes de travail du Conseil et groupes d'experts

Deux séries de réunions des Groupes de travail du Conseil ont eu lieu entre chaque session du Conseil, l'une en octobre et l'autre en janvier/février. Ces groupes ont passé en revue les tâches que le Conseil leur avait attribuées. Les débats et résumés des réunions figurent dans les rapports des présidents soumis à chaque session suivante du Conseil, ainsi que sur les pages web respectives des groupes de travail du Conseil: <http://www.itu.int/en/council/Pages/groups.aspx>.

8.3 Conférence de plénipotentiaires

La Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14) s'est tenue à Busan (République de Corée), du 20 octobre au 7 novembre 2014. Il s'agissait de la 19^{ème} réunion de l'organe suprême de l'Union, qui a arrêté les orientations stratégiques de l'organisation pour la période 2016-2019, compte tenu de l'évolution des besoins des membres de l'UIT.

La PP-14 a donné lieu à une participation record, avec 2 505 délégués issus de 171 pays, dont le plus jeune délégué jamais inscrit, en provenance des Emirats arabes unis; près de 2 500 personnes recrutées localement; et 240 membres du personnel de l'UIT présents à Busan, qui ont reçu l'appui de nombreux autres restés à Genève. La Conférence a eu l'honneur d'accueillir les Présidents des Républiques de Corée et du Rwanda, ainsi que 76 ministres, 36 vice-ministres et 56 ambassadeurs.

La PP-14 a examiné 452 propositions soumises par les membres; adopté 19 nouvelles Résolutions et révisé 51 Résolutions existantes; créé deux nouvelles Décisions et révisé trois Décisions existantes; a approuvé le Plan stratégique et le Plan financier de l'Union pour la période 2016-2019 ainsi que le Programme Connect 2020 en faveur du développement des télécommunications/TIC dans le monde. Pour la première fois depuis 1992, la Conférence n'a apporté aucun amendement à la Constitution et à la Convention de l'UIT. Les Actes finals ont été signés par 150 pays représentés sur place.

La Conférence a élu une nouvelle équipe de direction, des membres du RRB pour un nouveau mandat, ainsi que les 48 Etats Membres du Conseil de l'UIT:

Région A (Amériques, 9 sièges): Argentine, Brésil, Canada, Costa Rica, Cuba, Etats-Unis, Mexique, Paraguay, Venezuela.

Région B (Europe occidentale, 8 sièges): Allemagne, Espagne, France, Grèce, Italie, Lituanie, Suisse, Turquie.

Région C (Europe orientale et Asie septentrionale, 5 sièges): Azerbaïdjan, Bulgarie, Fédération de Russie, Pologne, Roumanie.

Région D (Afrique, 13 sièges): Algérie, Burkina Faso, Egypte, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie.

Région E (Asie et Australasie, 13 sièges): Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Chine, Corée (République de), Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Japon, Koweït, Pakistan, Philippines, Thaïlande.

Pour de plus amples informations, consultez la page <https://www.itu.int/fr/plenipotentiary/2014/Pages/default.aspx> et le Document C15/4.

Annexe 1: Mise en oeuvre des Décisions, Résolutions et Recommandations de l'UIT

Résolution 2 (Rév. Busan, 2014) – Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications

Comme indiqué dans la Résolution 2 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'objet du Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT) est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile.

En vertu de la Résolution 101 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, le Secrétaire général est chargé de "soumettre au Conseil, pour examen, un rapport fondé sur les contributions des Etats Membres et des Membres de Secteur, sur la nécessité d'organiser un sixième FMPT, à une date appropriée, conformément à la Résolution 2 (Rév. Busan, 2014)".

A cet égard, par la Lettre circulaire CL-15/40, les Etats Membres et les Membres de Secteur ont été invités à soumettre leurs propositions de thème possible et de questions de politique générale en rapport avec les télécommunications/TIC, pour lesquels un échange de vues dans le cadre du FMPT serait utile, ainsi qu'à proposer une période pour la tenue de ce Forum. Un rapport sur les résultats de ces consultations figure dans le Document C16/59.

A la suite des discussions ayant eu lieu pendant la session de 2016 du Conseil, les Etats Membres et les Membres de Secteur ont été invités à soumettre, par la Lettre circulaire CL-16/32, leurs vues sur les propositions de thème, de dates et de lieu pour le prochain FMPT. Un rapport sur les résultats de ces consultations figure dans le Document C17/59.

Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) – Manifestations ITU TELECOM

ITU Telecom World 2014 a eu lieu à Doha (Qatar) du 7 au 10 décembre 2014. ITU Telecom World 2015 a été organisé à Budapest (Hongrie) du 12 au 15 octobre 2015. ITU Telecom World 2016 a eu lieu à Bangkok du 14 au 17 novembre 2016. ITU Telecom World 2017 s'est tenu à Busan (Corée du Sud) du 25 au 28 septembre 2017. On trouvera des informations supplémentaires sur toutes ces manifestations, ainsi que sur la prochaine manifestation qui se tiendra à Durban (République sudafricaine) du 10 au 13 septembre 2018, dans les Documents C15/19, C16/19, C17/19 et C18/19 du Conseil.

Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) – Renforcement de la présence régionale

Les bureaux régionaux et bureaux de zone ont joué un rôle important dans la mise en oeuvre d'initiatives régionales et l'exécution de divers programmes, projets et activités sur le terrain. Des activités ont été menées en collaboration avec d'autres secteurs de l'UIT et des organisations nationales, régionales et internationales pertinentes, ainsi que d'autres parties prenantes. Des informations détaillées figurent dans les rapports d'activité annuels et les rapports trimestriels, disponibles à l'adresse: <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Pages/OperationalPlansPerformanceReports.aspx>. Les bureaux régionaux et bureaux de zone ont été renforcés, notamment grâce à davantage de délégation de pouvoir, des effectifs adéquats, l'amélioration des procédures administratives et un soutien en matière d'informatique et de systèmes. Une enquête a été menée en 2016 sur le degré de satisfaction des Etats Membres, des Membres de Secteur et des organisations régionales de télécommunication en ce qui concerne la présence de l'UIT à l'échelle régionale. Les résultats globaux étaient généralement satisfaisants pour tous les aspects de l'enquête. Voir les rapports annuels au Conseil contenus dans les Documents C15/25, C16/25, C17/25 et C18/25 pour plus d'informations.

Résolution 30 (Rév. Busan, 2014) – Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition

Depuis 2014, l'UIT a continué à fournir une assistance spécifique et ciblée aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux petits Etats insulaires en développement (PEID), en particulier grâce au programme spécial de l'UIT-D intitulé "Assistance ciblée aux PMA, aux PEID et aux PDSL". Au total, 40 pays ont reçu une assistance ciblée pour le renforcement de leur secteur des télécommunications/TIC, y compris dans les domaines des politiques et de la réglementation, de la cybersécurité, des applications des TIC, des télécommunications d'urgence, des déchets d'équipements électriques et électroniques, de la gestion du spectre et du développement des réseaux. L'UIT a tenu compte des besoins des PMA, des PDSL et des PEID dans l'ensemble de ses activités, initiatives, programmes et projets, afin d'aider les PMA à réduire la fracture numérique et à atteindre des objectifs plus larges en matière de développement, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). Des ressources financières ont été mises à la disposition des PMA, des PDSL et des PEID dans le cadre du budget ordinaire, par le Fonds pour le développement des TIC et grâce à des contributions volontaires. L'UIT a continué d'examiner l'état des services de télécommunication/TIC et leur adoption dans les PMA, les PDSL et les PEID au moyen d'études de cas nationaux et de rapports spécifiques sur ces groupes de pays, ainsi qu'en collectant et en diffusant des statistiques sur les TIC, et en produisant des rapports analytiques. Depuis 2014, chaque PMA bénéficie d'un programme de bourses pour la participation aux réunions de l'UIT, et, au total, 1902 bourses ont été accordées à des participants issus de PMA sur la période allant de 2014 à 2017. Pour plus d'informations, voir les rapports d'activité annuels présentés au Conseil dans les Documents C15/35, C16/35 et C17/35.

Résolution 41 (Rév. Busan, 2014) – Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés

Chaque année, le Conseil approuve la passation par pertes et profits d'intérêts moratoires et de créances irrécupérables, conformément aux lignes directrices fixées par le Conseil en 1999, par un prélèvement correspondant de la Provision pour comptes débiteurs. Par cette décision, le Conseil autorise la passation par pertes et profits des intérêts moratoires des Membres qui ont respecté leur plan d'amortissement et réglé leurs contributions, ainsi que la passation par pertes et profits des sommes dues par des sociétés dont les créances sont à considérer comme irrécupérables selon les communications reçues des administrations concernées ou des autorités nationales chargées de la liquidation judiciaire.

Voir les Rapports annuels au Conseil (Documents C15/11(Rév.1), C16/11(Rév.1), C17/11 et C18/11).

Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) – Intégration du principe de l'égalité hommes/femmes à l'UIT, promotion de l'égalité hommes/femmes et autonomisation des femmes grâce aux technologies de l'information et de la communication

L'UIT suit l'évolution de trois indicateurs relatifs à l'égalité hommes/femmes qui font partie du Cadre de suivi des indicateurs relatifs aux ODD. Son [tableau de bord sur l'égalité hommes/femmes](#) fournit des informations sur la fracture numérique entre hommes et femmes, la répartition hommes/femmes aux réunions de l'UIT, et l'équilibre hommes/femmes au sein du personnel et des organes de décision de l'organisation.

L'UIT mène différentes initiatives dans le but de réduire la fracture numérique entre hommes et femmes, notamment la [Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC](#), [EGAUX](#), le [Partenariat mondial pour l'égalité hommes/femmes à l'ère numérique](#), les [Prix "EQUALS in Tech"](#) et les [Groupes de travail de la Commission sur le large bande](#), notamment celui consacré à la [fracture numérique entre les hommes et les femmes](#). Pour assurer une représentation équilibrée des femmes dans les réunions tenues à l'UIT, des efforts concertés sont notamment déployés pour inviter et encourager les délégations respectant la parité hommes/femmes, ainsi que la nomination de femmes, en particulier pour des rôles importants comme ceux de Président et de Vice-Président. Les femmes participant aux

principales conférences sont soutenues par le réseau de femmes pour la CMR (NOW) et le Groupe d'experts sur la place des femmes dans le domaine de la normalisation (WISE).

L'UIT présente chaque année un rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) sur l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes, cadre de responsabilité visant à mesurer et à favoriser les progrès en faveur de l'égalité hommes/femmes. Depuis 2017, la planification est conforme aux indicateurs de performance de l'ONU-SWAP.

Voir les rapports annuels au Conseil (Documents C15/6, C16/6, C17/6, et C18/6).

Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) – Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019

Le Secrétariat a présenté au Conseil des rapports d'activité annuels sur la mise en oeuvre du Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019 – voir les Documents C16/35, C17/35 et C18/35

Les rapports ont aussi été publiés en ligne, sur le site web public. Le rapport le plus récent est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/annual-report-2016>.

Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) – Coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT

L'adoption des Résolutions révisées 71, 72 et 151 (Rév. Busan, 2014) a permis d'harmoniser pleinement les plans stratégique et financier de l'Union et les plans opérationnels des Secteurs et du Secrétariat général, comme demandé dans la Résolution 72 (Rév. Busan, 2014).

Conformément aux prescriptions de cette Résolution, l'Annexe 3 à la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) présente la répartition des ressources entre les objectifs et les buts stratégiques, tandis que le nouveau format des plans opérationnels, plus cohérent et plus concis, respecte le nouveau cadre de présentation des résultats à l'échelle de l'UIT et indique l'attribution des ressources aux produits et aux services d'appui, conformément aux budgets biennaux.

Résolution 77 (Rév. Busan, 2014) – Planification et durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2015-2019)

Les conférences et assemblées ci-après ont été organisées ou sont planifiées pour la période 2015-2019: AR-15, du 26 au 30 octobre 2015; CMR-15, du 2 au 27 novembre 2015; AMNT-16, du 25 octobre au 3 novembre 2016; CMDT-17, du 9 au 20 décembre 2017; sessions du Conseil de 2015 à 2019; PP-18, du 29 octobre au 16 novembre 2018; AR-19, du 21 au 25 octobre 2019; et CMR-19, du 28 octobre au 22 novembre 2019.

Conformément à la Résolution 77 (Rév. Busan, 2014), le Conseil planifie les trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet et revoit cette planification d'une année à l'autre.

Les Documents C15/37, C16/37, C17/37 et C18/37 contiennent des informations supplémentaires.

Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) – Statut de la Palestine à l'UIT

La Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) a été pleinement mise en oeuvre et a autorisé l'observateur de l'Etat de Palestine à participer à toutes les conférences, assemblées et réunions organisées sous les auspices de l'UIT, en particulier les conférences habilitées à conclure des traités (CMR-15), ainsi que l'AR-15, l'AMNT-16 et la CMDT-17, en vertu des droits énumérés dans la Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. L'observateur de l'Etat de Palestine a assisté aux sessions du Conseil.

En outre, deux universités palestiniennes ont été admises (l'Université technique palestinienne et l'Université arabe américaine). Pour plus d'informations, voir les Documents C15/INF/19, C16/68 et C17/35.

Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) – Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses

La Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) a été adoptée en 1998 et modifiée par la suite.

Dans ladite Résolution, la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général de continuer de prendre une part active dans les discussions et initiatives internationales sur la gestion des noms de domaine et adresses Internet et des autres ressources de l'Internet relevant des attributions de l'UIT, et de prendre les mesures nécessaires afin que l'UIT continue d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet (paragraphe 35 d) de l'Agenda de Tunis). Par cette Résolution, les Directeurs des Bureaux ont également été chargés d'appuyer ces mesures.

Les activités menées par l'UIT depuis la PP-14 en ce qui concerne la Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) sont décrites dans les rapports au Conseil C15/33, C16/33, C17/33 et C18/33. Ces rapports présentent les activités menées dans le cadre des Résolutions 101, 102, 133 et 180 de la PP-14. Les activités menées au titre de la Résolution 102 incluent celles du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet.

Résolution 125 (Rév. Busan, 2014) – Assistance et appui à la Palestine pour la reconstruction de ses réseaux de télécommunication

Diverses activités ont été menées pour apporter une assistance à la Palestine, notamment une aide en matière de portabilité des numéros mobiles, des études relatives à la restructuration du ministère concerné et un soutien en faveur de la connectivité dans les écoles.

La deuxième étape du projet "Connecter une école, connecter une communauté" a été achevée fin 2017 grâce au financement du FDTIC de l'UIT, ainsi qu'à une contribution de l'Autorité nationale de régulation des Emirats arabes unis. Ce volet du projet a permis de répondre aux besoins de dix écoles supplémentaires, soit un total de quinze écoles. En outre, un expert travaille actuellement avec la Palestine sur une étude visant à restructurer le Ministère des TIC, et un autre expert a travaillé pour l'élaboration d'un plan directeur national sur le large bande en 2016.

Le Ministère a reçu une assistance en matière d'évaluation des licences et de réglementation pour la portabilité des numéros mobiles. Une autre étude a été réalisée pour l'analyse du marché et la détermination d'une position dominante sur le marché.

Un certain nombre de bourses ont été fournies à des délégués de la Palestine pour leur permettre de participer à diverses activités de l'UIT, notamment au Colloque mondial des régulateurs (GSR) et aux réunions de commissions d'études.

Une évaluation a été réalisée en vue de la création d'une équipe d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) en Palestine, et un projet est en cours de préparation pour mettre en place une telle équipe avec l'assistance du Centre pour la cybersécurité de la région des Etats arabes à Oman. Pour plus d'informations, voir les Documents C15/INF/19, C16/68 et C17/35.

Résolution 131 (Rév. Busan, 2014) – Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration

L'UIT-D a poursuivi ses travaux de collecte, de vérification, de traitement et d'analyse des données et statistiques relatives aux TIC sur plus de 200 pays, sur la base de quatre questionnaires annuels. Ces données sont accessibles sur la base de données mondiale des indicateurs des télécommunications/TIC, sur CD-ROM, sur le site Internet de l'UIT consacré aux statistiques et sur le portail en ligne "L'oeil sur les TIC". Sur la période 2015-2018, l'UIT-D a publié le rapport Mesurer la société de l'information (2015, 2016 et 2017), l'annuaire de statistiques de l'UIT (2015, 2016 et 2017), le petit recueil de données sur les TIC (2015, 2017 et 2018) et les données et chiffres concernant les TIC (2015, 2016

et 2017), et a mis à jour la Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde tous les six mois. Le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) a eu lieu en 2015 à Hiroshima (Japon), en 2016 à Gaborone (Botswana) et en 2017 à Hammamet (Tunisie). Le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC et le Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages ont poursuivi leurs activités grâce à des forums en ligne et des réunions présentiels à Genève (en 2015, 2016 et 2017). Ces deux groupes ont tenu une réunion extraordinaire du 1er au 3 mars 2017 à Genève, pendant laquelle ils ont examiné les indicateurs compris dans l'indice de développement des TIC. Sur la période 2015-2018, l'UIT-D a organisé des ateliers dans toutes les régions du monde pour renforcer les capacités en matière de collecte de statistiques sur les TIC.

Résolution 139 (Rév. Busan, 2014) – Utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive

Une assistance technique très diversifiée a été mise en place pour aider les pays en développement à planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC accessibles et fiables, en particulier dans les zones rurales et isolées. Ces activités concernaient notamment l'élaboration et la mise en oeuvre de lignes directrices et de feuilles de route pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, un soutien aux activités nationales de gestion du spectre, la gestion à long terme des fréquences pour le large bande mobile, ainsi que le passage à la radiodiffusion numérique et la répartition du dividende numérique.

L'UIT a également élaboré des études de cas et des modèles opérationnels visant l'utilisation durable des infrastructures large bande dans les zones rurales et isolées, organisé des forums et des séminaires régionaux, et conçu du matériel de formation en étroite collaboration avec le BR et le TSB, en vue de soutenir la mise en oeuvre des réseaux hertziens large bande et des réseaux NGN, ainsi qu'en ce qui concerne le passage à la radiodiffusion numérique, la conformité et l'interopérabilité, et la gestion du spectre. Le TSB a publié de nombreux rapports et lignes directrices techniques sur la mise en oeuvre des Recommandations UIT-T relatives aux systèmes et aux câbles à fibres optiques, au déploiement de réseaux en mode paquet et aux réseaux issus de la convergence.

L'UIT a également continué de promouvoir l'importance de la réduction de la fracture numérique lors de manifestations, de conférences et de réunions internationales, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies, au G20 et à l'OCDE. Pour plus d'informations, voir les Documents [C15/35](#), [C16/35](#) et [C17/35](#).

Résolution 140 (Rév. Busan, 2014) – Rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et dans l'examen d'ensemble de leur mise en oeuvre par l'Assemblée générale des Nations Unies

La Résolution 140 révisée définit des orientations stratégiques concernant le rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre et le suivi des résultats du SMSI, ainsi que dans l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UIT reste le coordonnateur unique des grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI, ainsi que le co-coordonnateur des autres grandes orientations. En outre, l'UIT continue de coordonner efficacement les Forums du SMSI, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information et les prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI, ainsi qu'à tenir à jour la base de données de l'Inventaire des résultats du SMSI. L'UIT reste coordonnateur et membre du Comité directeur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, initiative internationale et multi-parties prenantes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données et indicateurs sur les TIC, en particulier dans les pays en développement. L'UIT assure aussi la présidence tournante du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information.

La Résolution 140 invite notamment les Etats Membres à appuyer, dans le cadre des processus des Nations Unies applicables, la création de synergies et de liens institutionnels entre le SMSI et le Programme de développement pour l'après-2015, en vue de continuer de renforcer l'impact des TIC

au service du développement durable. En s'appuyant sur les résultats de l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a modifié la Résolution 1332 et supprimé la Résolution 1334, renforçant ainsi la position de premier plan et le rôle de l'UIT dans le processus du SMSI jusqu'en 2025. Le Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a décidé que l'Union devait jouer le rôle de coordonnateur principal dans le processus de mise en oeuvre des résultats du SMSI, aux côtés de l'UNESCO et du PNUD, comme indiqué au paragraphe 109 de l'Agenda de Tunis; et que l'UIT devait poursuivre la coordination des Forums du SMSI, de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information et des prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI, et tenir à jour la base de données de l'Inventaire des activités du SMSI, tout en continuant de coordonner et d'appuyer les activités relevant du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Le Conseil a également décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources attribuées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du Tableau de correspondances SMSI-ODD élaboré par les institutions des Nations Unies, en collaborant par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI. En outre, le mandat du groupe GT-SMSI, qui figure dans l'Annexe de la Résolution 1332 du Conseil, a été modifié pour tenir compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne le suivi et l'évaluation sur une base annuelle des mesures prises par l'UIT pour la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les trois Secteurs de l'Union (Secteurs de la normalisation des télécommunications, des radiocommunications et du développement des télécommunications) ainsi que le Secrétariat général ont mené à bien diverses initiatives et activités importantes qui mettent en avant les résultats et objectifs du SMSI. Des informations détaillées sur toutes les activités menées depuis 2014 figurent dans le rapport annuel sur la contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI, disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx>.

Au sein de l'UIT, un Groupe spécial sur le SMSI, présidé par le Vice-Secrétaire général, a assuré la coordination efficace des stratégies et activités de l'UIT en rapport avec le SMSI. Compte tenu du *décide* de la Résolution 1332, le mandat du Groupe spécial sur le SMSI a été modifié pour comprendre la coordination des activités de l'UIT liées aux ODD.

Les activités menées par l'UIT depuis la PP-14 en ce qui concerne la Résolution 140 (Rév. Busan, 2014) sont abordées en détail dans les rapports au Conseil C15/8, C16/8, C17/8 et C18/8.

Résolution 146 (Rév. Busan, 2014) – Examen et révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales

Conformément à la Résolution 146 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a adopté la Résolution 1379, par laquelle il a été décidé de créer un Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), ouvert à la participation de tous les Etats Membres et Membres de Secteur.

Le Groupe EG-RTI a présenté au Conseil un rapport d'activité à sa session de 2017 et lui présentera un rapport final à sa session de 2018, afin que celui-ci l'examine et le soumette à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, assorti de ses observations.

Des informations supplémentaires sur les activités du Groupe EG-RTI sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/en/council/eg-itrs/Pages/default.aspx>. On en trouvera également dans les Documents C16/66, C17/26 et C18/26.

Résolution 150 (Rév. Busan, 2014) – Approbation des comptes de l'Union pour les années 2010 à 2013

L'approbation des comptes de l'UIT par le Conseil pour les années 2014 à 2016, conformément à la Résolution 150 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, fait l'objet des Documents C15/50 (Résolution 1376), C16/42 (Résolution 1382), et C17/42 (Résolution 1389).

Les comptes de l'UIT pour 2017 seront approuvés pendant la dernière réunion de la session de 2018 du Conseil à Dubaï.

Résolution 151 (Rév. Busan, 2014) – Mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats à l'UIT

A la suite de l'adoption des Résolutions révisées 71, 72 et 151 (Rév. Busan, 2014), le Secrétariat a respecté les prescriptions de la Résolution 151 en achevant l'élaboration d'un cadre complet à l'échelle de l'UIT pour la présentation des résultats, qui comprend un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les résultats des activités de l'organisation et de présenter des rapports à leur égard, ainsi que des indicateurs relatifs aux catalyseurs/services d'appui fournis par le Secrétariat.

Le cadre intégré de gestion des risques a été amélioré dans le contexte de la gestion axée sur les résultats (GAR), et le Conseil a approuvé, à sa session de 2017, une politique en matière de gestion des risques et une déclaration relative à la propension au risque.

Le Secrétariat a fait rapport de la progression et des indicateurs de performance, dans le cadre des rapports sur la mise en oeuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 (voir les Documents C16/35 et C17/35 du Conseil). Ces rapports d'activité sont également accessibles en ligne, sur le site web public. La dernière version du rapport est disponible à l'adresse: www.itu.int/annual-report-2016.

Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) – Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité

L'UIT a réalisé des progrès significatifs en ce qui concerne l'objectif fondamental de garantir l'égalité de traitement des six langues officielles. Le Secrétariat continue de mener les opérations pertinentes pour une planification efficace axée sur la demande et une utilisation économique des ressources d'interprétation et de traduction en vue d'accroître au maximum l'utilisation des différentes langues. Sur la période considérée, le Secrétariat a mis en oeuvre une feuille de route pour rationaliser les services linguistiques et la production de documents, en vue de maintenir la qualité et la rapidité des services, de tirer parti des technologies appliquées aux conférences et aux publications, de restructurer les processus pour accroître leur efficacité et d'explorer les économies possibles en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité. Le Secrétariat a créé deux groupes internes, l'un consacré au site web multilingue de l'UIT et l'autre chargé de l'étude et de l'évaluation des méthodes de traduction et d'interprétation. Le Secrétariat étudie également plusieurs autres méthodes de traduction en vue de rationaliser les processus et de réduire les coûts, tout en maintenant le niveau de qualité élevé qu'exigent les membres. Plusieurs projets pilotes ont été menés dans ce domaine, notamment l'essai d'un système d'interprétation à distance dans le cadre d'ITU Telecom World à Bangkok en 2016, qui devrait être de nouveau testé en 2018, ainsi qu'un projet pilote de traduction sur le web destiné aux Etats membres. Des résultats concrets peuvent aussi être signalés: le Secrétariat est désormais passé des méthodes de référence traditionnelles reposant sur l'utilisation du papier à des services de références électroniques; un nouveau Système de gestion des documents, des conférences et de la production (DCPMS) a été introduit pour générer et stocker des demandes électroniques concernant des services de documentation, suivre la progression des tâches effectuées dans les sections linguistiques, traiter les demandes électroniques de services, assurer le suivi des travaux sous-traités et établir une large gamme de rapports statistiques concernant tous les aspects des travaux effectués par

le service des conférences; un nouveau système de gestion du contenu a été lancé pour la traduction des pages web, dans le but de publier les pages web simultanément dans les six langues officielles de l'Union, avec des fonctionnalités et une navigation identiques; le projet de terminologie arabe a été mené à son terme et les bases de données terminologiques ont été intégrées dans une seule base de données centralisée; pour ce qui est du système de traduction automatique, toutes les combinaisons linguistiques sont désormais disponibles et les traducteurs ont la possibilité d'utiliser ce système dans leurs travaux de traduction. Le Secrétariat général examine en permanence l'ensemble des flux de travail de la production de documents multilingues dans le but de réduire le coût et le volume de la documentation. Des renseignements supplémentaires figurent dans les rapports présentés au Conseil par le Président du Groupe de travail du Conseil sur les langues, dans les Documents C15/12, C16/12, C17/12 et C18/12.

Résolution 162 (Rév. Busan, 2014) – Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion

Le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) a continué à fournir des services consultatifs d'expert, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de l'UIT, pour aider le Conseil et le Secrétaire général à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de gouvernance, et notamment à assurer le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne, des procédures de gestion des risques et des procédures de gouvernance de l'UIT.

Le CCIG s'est réuni neuf fois depuis la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT de 2014, et a rédigé des rapports récapitulatifs après chaque réunion (accessibles au public sur [son site](#)), ainsi que des rapports annuels au Conseil (voir les Documents C15/22, C16/22, C17/22 et C18/22).

Résolution 167 (Rév. Busan, 2014) – Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions électroniques et des moyens permettant de faire avancer les travaux de l'Union

Comme expliqué dans l'Annexe 1 à la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014), il a été rendu compte chaque année au Conseil, dans le document 35, de la progression relative au Plan d'action sur les méthodes EWM. Le plan d'action a été entièrement mis en oeuvre dans la mesure de ce qui était possible sans modifier les règles de procédure du Conseil et de la Conférence des Plénipotentiaires concernant la participation à distance. Les services d'intervention à distance qui ont été mis en place présentent des avantages non négligeables pour les délégués, et il n'est pas proposé de modifier les pratiques actuelles, qui consistent en une "intervention à distance" plutôt qu'une "participation à distance", dans la mesure où les participants à distance ne participent pas à la prise de décisions. Ce service est fourni sur demande par les organisateurs des manifestations. Il convient de noter que lorsque les services d'intervention à distance utilisent les infrastructures Internet publiques, l'UIT ne peut garantir la qualité du service ni sa disponibilité.

Résolution 170 (Rév. Busan, 2014) – Admission de Membres de Secteur des pays en développement à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications et du Secteur des radiocommunications de l'UIT

Aux travaux effectués au sein de l'UIT-R et de l'UIT-T se sont ajoutées des activités de sensibilisation menées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone afin d'augmenter le nombre de membres issus des pays remplissant les conditions requises. Malgré cela, peu d'entités ont rejoint l'UIT en vertu de cette Résolution. A l'heure actuelle, quatre entreprises membres de l'UIT-R et sept entreprises membres de l'UIT-T bénéficient du niveau de contribution réduit.

Résolution 174 (Rév. Busan, 2014) – Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait aux risques d'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins illicites

Dans sa Résolution 174 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de charger le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour: i) sensibiliser davantage les Etats Membres aux incidences négatives que peut avoir l'utilisation des ressources de l'information et de la communication à des fins illicites; et ii) maintenir le rôle de l'UIT consistant à coopérer, dans le

cadre de son mandat, avec d'autres organismes des Nations Unies, à la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins illicites.

Les activités menées par l'UIT depuis la PP-14 en ce qui concerne la Résolution 174 (Rév. Busan, 2014) sont décrites dans les rapports au Conseil C15/18, C16/18, C17/18 et C18/18.

Résolution 175 (Rév. Busan, 2014) – Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers

L'UIT a avancé dans la mise en oeuvre de la Résolution 175 (Rév. Busan, 2014) axée sur deux domaines de travail: a) promouvoir l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées; et b) faire de l'UIT une organisation plus accessible pour ces personnes.

Dans le premier domaine, l'UIT a poursuivi les travaux techniques menés dans les Commissions d'études de l'UIT-R, l'UIT-T et l'UIT-D, qui portent tous sur des questions pertinentes pour l'accroissement de l'utilisation des télécommunications et des TIC par les personnes handicapées. Au sein de l'UIT-T, les travaux visant à tenir compte de l'accessibilité lors de l'élaboration de normes internationales sur les télécommunications/TIC sont effectués avec la participation de personnes handicapées, par exemple en ce qui concerne les spécifications terminologiques, les systèmes de TVIP accessibles, les systèmes audio de navigation à l'intérieur des bâtiments pour les personnes aveugles (*Wayfindr*) et l'accessibilité des réunions (y compris en cas de participation à distance). En plus de ces activités, l'UIT-D a continué d'élaborer des boîtes à outils et des ressources visant à soutenir les Etats membres de l'UIT pour avancer dans la création d'environnements favorables permettant l'accès des personnes handicapées aux télécommunications/TIC d'ici à 2020, conformément au Programme Connect 2020. Trois résultats essentiels à cet égard sont la publication du Rapport sur des modèles de politique en matière d'accessibilité des TIC, également utilisé pour fournir des conseils aux niveaux régional et national aux Etats Membres de l'UIT, un cours de formation en ligne sur la passation de marchés publics concernant les TIC accessibles, et un programme de renforcement des capacités nationales sur l'accessibilité du web, intitulé "Internet for @ll" (l'Internet pour tous). L'UIT-D a également fait progresser la mise en oeuvre d'initiatives régionales liées à l'accessibilité des TIC dans la région Europe, celle des Etats arabes et la CEI, chaque région accueillant une large gamme de projets, de formations et de manifestations. L'UIT-D a également apporté un soutien aux administrations de l'UIT dans presque toutes les régions, notamment en organisant une série de manifestations "Amériques accessibles" entre 2014 et 2017 dans la région Amériques, une série de forums sous-régionaux en Afrique en 2016 et 2017, et une manifestation parallèle sur l'accessibilité des TIC à la CMDT-17, à laquelle ont participé des personnes handicapées, pour mettre en avant les efforts déployés par les membres pour faire de l'accessibilité aux TIC une réalité dans leur pays.

Dans le second domaine, l'UIT a poursuivi la mise en oeuvre de sa politique en matière d'accessibilité, approuvée par le Conseil à sa session de 2013. Sur la période couverte par le présent rapport, l'UIT a continué à procéder à des aménagements raisonnables visant à permettre aux personnes handicapées de bénéficier des services de l'Union, par exemple en sous-titrant un grand nombre de manifestations et de conférences majeures de l'UIT, en fournissant une interprétation en langue des signes dans les réunions de l'UIT-T portant sur l'accessibilité à la demande des délégués, en rendant les sites web accessibles grâce à l'utilisation de logiciels spécialisés qui simplifient la création de contenus accessibles, et en améliorant les locaux de l'UIT pour en faciliter l'accès par le personnel et les délégués handicapés. Lors de l'inscription à une manifestation de l'UIT, les participants handicapés peuvent demander des services d'accès. L'UIT a modifié son système interne de production de documents afin de produire des publications accessibles dans les six langues officielles. Depuis 2015, 194 nouvelles publications électroniques ont été créées dans des formats adaptés aux technologies d'assistance et peuvent être téléchargées dans la librairie électronique de l'UIT. Une assistance pour les voyages est accordée aux personnes handicapées pour faciliter leur participation au processus de normalisation lors des réunions de l'UIT-T.

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse: www.itu.int/accessibility.

Résolution 176 (Rév. Busan, 2014) – Exposition des personnes aux champs électromagnétiques et mesure de ces champs

La Commission d'études 2 de l'UIT-D, chargée de la Question 7/2, a établi un rapport sur les activités relatives aux champs électromagnétiques et les limites d'exposition internationales, a compilé des études de cas et a comparé les limites d'exposition.

L'UIT est régulièrement représentée aux réunions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant les champs électromagnétiques. De même, des représentants de l'OMS participent aux réunions organisées par l'UIT dans ce domaine. L'UIT a formulé des commentaires sur les fiches d'informations et la monographie de l'OMS.

En 2017, des réunions d'experts consacrées aux effets des limites d'exposition aux champs électromagnétiques sur la mise en place des réseaux IMT-2020 (5G) ont eu lieu en mai, novembre et décembre.

Le [Manuel sur le contrôle du spectre radioélectrique](#) de l'UIT-R fournit des informations sur les mesures des rayonnements non ionisants, y compris des explications sur les limites de ces rayonnements, sur les instruments utilisés pour les mesurer, sur la procédure de mesure et sur les rapports produits pour différents services de radiocommunication. Le Groupe de travail 1C de l'UIT-R élabore des techniques de mesure pour évaluer l'exposition des personnes résultant des installations hertziennes de tous types (à l'exception de la conformité des dispositifs hertziens portables destinés à être utilisés à proximité de la tête ou du corps d'une personne) afin de répondre à la [Question UIT-R 239/1](#). Ces informations ont été présentées lors de réunions de l'OMS, de réunions d'experts de l'UIT et de réunions des groupes régionaux traitant des questions de radiocommunication. En 2015 et 2016, le Groupe de travail 1C de la Commission d'études 1 de l'UIT-R a également examiné la partie pertinente de la monographie de l'OMS et formulé ses commentaires. La Commission d'études 1 de l'UIT-R a également partagé ces renseignements avec les autres Commissions d'études de l'UIT-R chargées des services de radiocommunications, qui ont fait part de leur avis selon lequel les limites d'exposition devraient être établies sur la base de preuves scientifiques et approuvées par l'OMS. Elles ont par ailleurs affirmé que la définition de limites d'exposition trop restrictives pourrait avoir des incidences sur le déploiement des réseaux hertziens.

Le Groupe de travail 1 sur "la compatibilité électromagnétique, la protection contre la foudre et les champs électromagnétiques" au sein de la Commission d'études 5 de l'UIT-T a élaboré une série de Recommandations, notamment les suivantes: UIT-T K.100 "Mesure des champs électromagnétiques radiofréquence pour déterminer si les limites d'exposition des personnes sont respectées lorsqu'une station de base est mise en service"; UIT-T K.113 "Etablissement de cartes des niveaux des champs électromagnétiques radiofréquence (RF-EMF)"; UIT-T K.121 "Orientations en matière de gestion de l'environnement pour respecter les limites des champs électromagnétiques radioélectriques applicables aux stations de base de radiocommunication" UIT-T K.122 "Niveaux d'exposition à proximité immédiate des antennes de radiocommunication". La Commission d'études 5 de l'UIT-T a par ailleurs rédigé un supplément 4 à la Recommandation UIT-T K.91 intitulé "Considérations relatives aux champs électromagnétiques dans les villes intelligentes et durables". En outre, elle a élaboré un Guide et une application mobile sur les champs électromagnétiques (disponible dans les six langues officielles des Nations Unies et en malais). Le supplément 9 à la série UIT-T K, intitulé "La technologie 5G et l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radiofréquence" a été approuvé, et les travaux relatifs au supplément de l'UIT-T sur "L'évaluation de la conformité des champs électromagnétiques pour les réseaux hertziens 5G" sont en cours.

L'UIT a organisé différents ateliers et forums sur l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques: en mars 2014 à Montevideo (Uruguay); en septembre 2014 à Santo Domingo (République dominicaine); en septembre 2014 à Beijing (Chine); en décembre 2014 à Kochi (Inde); en avril 2016 à Kuala Lumpur (Malaisie); à Sophia Antipolis (France); et en décembre 2017 à Varsovie (Pologne). En collaboration avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) et la Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA), la Commission d'études 5 de l'UIT-T a

élaboré un rapport intitulé "Surveillance des niveaux des champs électromagnétiques en Amérique latine – Mise en oeuvre de la Recommandation UIT-T K.83".

Résolution 177 (Rév. Busan, 2014) – Conformité et interopérabilité

L'UIT a réalisé les progrès ci-après dans la mise en oeuvre de son Programme sur la conformité et l'interopérabilité (C&I; Portail de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité):

- La [base de données de l'UIT sur la conformité des produits](#), qui vise à diffuser des informations sur la conformité des produits et services TIC aux normes internationales de l'UIT-T, a été lancée en décembre 2014. Actuellement, la base de données contient plus de 500 entrées, qui portent sur les dispositifs de cybersanté, les téléphones mobiles, la TVIP et les services Ethernet.
- La liste complète des Recommandations de l'UIT-T qui peuvent être prises en considération aux fins de tests C&I est disponible dans le [tableau de référence](#).
- Les commissions d'études de l'UIT-T mènent des [projets pilotes](#) en matière de conformité aux Recommandations de l'UIT-T.
- La [Commission de direction pour l'évaluation de la conformité \(CASC\)](#) de l'UIT-T a été créée afin d'élaborer la procédure de reconnaissance des laboratoires de tests (TL) compétents pour effectuer des tests par rapport aux Recommandations de l'UIT-T. Elle a établi une [liste](#) de Recommandations UIT-T qui pourront faire l'objet de programmes de certification communs.
- L'UIT-T a organisé ou coordonné dix [manifestations portant sur les tests](#).
- Des activités de [renforcement des capacités](#) en cours d'emploi sont organisées dans les régions Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, dans celle des Etats arabes et dans la CEI au sujet des cadres de C&I et des différents domaines d'application des tests (CEM, radiofréquence, mobile, SAR, NGN, etc.), en collaboration avec des laboratoires partenaires (CERT, CPqD, CAICT, Tilab et ZNIIS).
- Cinq recueils de [lignes directrices](#) ont été publiés par l'UIT-D au sujet des programmes de C&I, des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et de la mise en place de centres de test.
- Des [études d'évaluation](#) ont été menées dans six sous-régions.
- Le [rapport final](#) sur la Question 4 traitée par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, "Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre de programmes de conformité et d'interopérabilité" a été approuvé par la CMDT-17.

Des informations sur la progression de ces activités ont été présentées au Conseil dans les Documents C13/24(Rév.1), C14/24(Rév.1), C15/24, C16/24(Rév.1) et C17/24.

Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) – Rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants

La Résolution 179 révisée fournit des indications stratégiques sur le rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants (COP). L'UIT poursuit l'initiative COP comme moyen de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes liés à la sécurité en ligne des enfants et d'échanger de bonnes pratiques en la matière. L'UIT continue d'apporter une assistance et un appui aux Etats Membres, en particulier aux pays en développement, pour l'élaboration et la mise en oeuvre de feuilles de route concernant l'initiative COP. L'UIT continue d'assurer la coordination de l'initiative, en coopération avec les parties prenantes concernées.

Par la Résolution 179, les Etats Membres sont notamment invités à collaborer et à continuer de participer activement aux travaux du Groupe GTC-COP et aux activités connexes de l'UIT, afin de procéder à un examen et à un échange détaillés d'informations relatives aux bonnes pratiques sur les questions juridiques, techniques, d'organisation et de procédure, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la coopération internationale en ce qui concerne la protection des enfants en ligne. Elle invite également les Etats membres à mettre en place des mécanismes de collaboration entre

les administrations publiques et les institutions s'occupant de cette question, afin de recueillir des données statistiques sur l'accès des étudiants à l'Internet.

Aux termes de la résolution, le Secrétaire général est chargé de continuer de déterminer les activités menées par d'autres organisations du système des Nations Unies dans ce domaine et d'assurer une coordination appropriée avec ces organisations, en vue de nouer des partenariats destinés à optimiser les efforts et à établir des synergies dans ce domaine important; de coordonner les efforts de l'UIT avec d'autres institutions et entités des Nations Unies s'occupant de cette question, afin de verser dans les bases de données mondiales existantes des informations, des statistiques et des outils utiles concernant la protection en ligne des enfants; de poursuivre la coordination des activités menées par l'UIT avec d'autres initiatives analogues prises aux niveaux national, régional et international, afin de supprimer les chevauchements d'activités éventuels; de porter cette résolution à l'attention des autres membres participant à l'initiative COP et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de renforcer l'engagement pris par le système des Nations Unies en faveur de la protection en ligne des enfants; de soumettre un rapport d'activité sur les résultats de la mise en oeuvre de la résolution à la prochaine Conférence des Plénipotentiaires; de continuer de diffuser les documents et les rapports du Groupe GTC COP à toutes les organisations internationales, ainsi qu'à toutes les parties prenantes s'occupant de ces questions, afin de s'assurer de leur collaboration pleine et entière; d'encourager les Etats Membres et les Membres des Secteurs à soumettre de bonnes pratiques relatives aux questions liées à la protection en ligne des enfants.

Enfin, en vertu de la résolution, le Groupe GTC-COP est encouragé à mener, avant ses réunions, une consultation en ligne d'une journée, afin de recueillir auprès des jeunes leurs vues et leur avis sur différentes questions liées à la protection en ligne des enfants.

Les activités menées par l'UIT depuis la PP-14 en ce qui concerne la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) sont décrites en détail dans les rapports au Conseil C15/15, C16/15, C17/15 et C18/15. Des informations supplémentaires figurent également sur le site web du Groupe GTC-COP: <https://www.itu.int/en/council/cwg-cop/Pages/default.aspx>.

Résolution 182 (Rév. Busan, 2014) – Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement

La Commission d'études 5 de l'UIT-T sur l'environnement, les changements climatiques et l'économie circulaire est la Commission d'études directrice pour les TIC en ce qui concerne l'environnement, les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'énergie propre, ainsi que l'économie circulaire et les déchets d'équipements électriques et électroniques. La Commission d'études a élaboré une série de Recommandations, notamment les suivantes: UIT-T L.1410 – "Méthodologie d'évaluation du cycle de vie environnemental des biens, réseaux et services utilisant les technologies de l'information et de la communication"; et UIT-T L.1440 – "Méthode d'évaluation de l'impact environnemental des technologies de l'information et de la communication en milieu urbain". La Commission d'études 5 de l'UIT-T a également élaboré la série de Recommandations UIT-T L. 1500 et des suppléments, sur l'utilisation des TIC pour aider les pays et le secteur des TIC à s'adapter aux effets des changements climatiques. La Commission d'études a en outre publié plusieurs normes visant à lutter contre les déchets d'équipements électriques et électroniques et à mettre en place une économie circulaire, par exemple les Recommandations UIT-T L. 1002 – "Solutions d'adaptateur de puissance universel externe pour les dispositifs portables utilisant les technologies de l'information et de la communication"; UIT-T L.1005 – "Suites de tests pour l'évaluation de la solution de chargeur universel"; UIT-T L.1006 – "Suites de tests pour l'évaluation des solutions d'adaptateur de puissance universel externe pour les dispositifs fixes utilisant les technologies de l'information et de la communication"; UIT-T L.1007 – "Suites de tests pour l'évaluation des solutions d'adaptateur de puissance universel externe pour les dispositifs portables utilisant les technologies de l'information et de la communication"; UIT-T L.1020 – "Economie circulaire: Guide à l'intention des opérateurs et des fournisseurs sur les approches permettant de passer à des marchandises et des réseaux circulaires dans le domaine des TIC"; et UIT-T L.1021 – "Lignes directrices sur la responsabilité élargie du producteur (REP) et la

gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques". En outre, la Commission d'études 5 de l'UIT-T a élaboré le supplément 27 à la série UIT-T L sur les "Exemples de réussite de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques"; et le supplément 28 à la série UIT-T L, intitulé "L'économie circulaire dans le secteur des technologies de l'information et de la communication; définition des approches, des concepts et des mesures".

En collaboration avec Deutsche Telekom, la CCNUCC et l'UNESCO, l'UIT-T a produit un rapport intitulé "Solutions en faveur de la résilience: l'adaptation du secteur des TIC aux changements climatiques". Un rapport sur la "Gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques en Amérique latine" a été publié en collaboration avec la Convention de Bâle, le CRBAS, la CEPALC, l'UNESCO, l'ONUDI, l'UNU-ViE SCYCLE, l'OMPI et l'OMS.

Une série de symposiums a été organisée au sujet des TIC, de l'environnement et des changements climatiques (le 15 décembre 2014 à Kochi (Inde); le 14 décembre 2015 à Nassau (Bahamas); le 21 avril 2016 à Kuala Lumpur (Malaisie)). La Semaine "Normes vertes" s'est présentée comme une tribune mondiale de débats et d'échanges de connaissances, visant à mieux faire connaître l'importance de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et les possibilités qu'elles offrent pour protéger l'environnement, libérer le potentiel de l'économie circulaire et faciliter la transition vers des villes durables et intelligentes (édition 2014, du 22 au 26 septembre, Beijing (Chine); édition 2015, du 14 au 18 décembre 2015, Nassau (Bahamas); édition 2016, du 5 au 9 septembre 2016, Montevideo (Uruguay); édition 2017, du 3 au 5 Avril 2017, Manizales (Colombie)). De plus, l'UIT-T a organisé plus de 20 ateliers, formations et forums sur des sujets liés aux TIC, à l'environnement, aux changements climatiques et à l'économie circulaire.

L'UIT a par ailleurs continué de contribuer aux travaux menés dans le cadre du système des Nations Unies dans le domaine de la protection de l'environnement, en participant régulièrement à des processus et à des conférences de premier plan des Nations Unies sur ce thème, notamment au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Résolution 185 (Rév. Busan, 2014) – Suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile

A la suite des instructions données par la PP-14 dans sa Résolution 185 (Busan, 2014), la CMR-15 a abordé la question du suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile. Après un examen approfondi des études pertinentes de l'UIT-R et du rapport spécifique du Directeur du BR, la CMR-15 a attribué la bande de fréquences 1 087,7-1 092,3 MHz au service mobile aéronautique (R) par satellite, permettant ainsi la réception par satellite des signaux de suivi émis par les aéronefs équipés d'un système de surveillance automatique dépendante en mode diffusion (ADS-B). Cette décision facilite le suivi des aéronefs civils partout dans le monde, y compris au-dessus des zones océaniques et polaires et d'autres zones isolées.

Résolution 186 (Rév. Busan, 2014) – Renforcement du rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

En réponse à cette Résolution, le Bureau des Radiocommunications a organisé plusieurs manifestations traitant de l'utilisation et du développement des réseaux à satellite, en vue de réduire la fracture numérique et d'accroître la fiabilité et la disponibilité de ces réseaux. Six accords de coopération sur l'utilisation des installations de contrôle des systèmes à satellites d'Etats Membres (Allemagne, Bélarus, Chine, République de Corée, Pakistan et Viet Nam) ont été signés pour mettre en oeuvre les objectifs de cette Résolution. Les discussions concernant d'autres accords de coopération sont en cours. Le BR a également continué de définir et de réviser les exigences relatives à la mise en oeuvre d'une base de données et d'une application web correspondante pour la soumission et la publication de rapports concernant des cas de brouillages préjudiciables pour les services spatiaux (SIRRS). Le système sera disponible pour des tests externes d'ici à la fin du premier trimestre de 2018, après quoi un document plus détaillé sera élaboré.

Résolution 187 (Rév. Busan, 2014) – Examen des méthodes actuelles et définition d'une vision de l'avenir concernant la participation des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux activités de l'UIT

La PP-14 a demandé au Conseil d'examiner les droits et avantages des Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires. Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur les éventuels changements à apporter à la structure des contributions, des progrès ont été réalisés dans deux domaines importants. A sa session de 2017, le Conseil a approuvé les critères révisés d'exonération des droits pour les organisations internationales et régionales, afin de les rendre plus justes et de réduire le nombre total d'entités exonérées. Les principaux changements incluent une définition plus stricte de la réciprocité et la suppression des exonérations pour les associations professionnelles. Ces critères révisés sont appliqués aux nouvelles demandes d'exonération et aux demandes en cours de traitement, et la liste complète des entités existantes est en cours d'examen afin de recommander à la PP-18 quelles exonérations devraient être prorogées, compte tenu des nouveaux critères.

A sa session de 2017, le Conseil a aussi approuvé un nouveau projet pilote pour faire participer les PME aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D qui seraient intéressées. Les Commissions d'études 5 et 20 de l'UIT-T ont choisi de mettre en oeuvre ce projet pilote, et les commissions d'études de l'UIT-D examinent cette possibilité.

Résolution 191 (Rév. Busan, 2014) – Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union

La mise en oeuvre de cette résolution, après analyse des groupes spécialisés, commissions et groupes en interne, a conduit à la création d'un Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF), présidé par le Vice-Secrétaire général, ayant pour tâche de faciliter la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Entre 2015 et fin 2017, le Groupe ISC-TF s'est réuni 21 fois. Les domaines intersectoriels présentant un intérêt mutuel, pour lesquels le Groupe ISC-TF assure une coordination, sont les suivants: Changements climatiques, Télécommunications d'urgence, Accessibilité, Communications, Rédaction du site web, Mobilisation des ressources, Egalité hommes/femmes, Coordination des manifestations, Réduction de l'écart en matière de normalisation et, depuis 2017, PME et Jeunesse.

Les participants aux réunions des groupes consultatifs des Secteurs en 2014 et 2015 avaient débattu et décidé de la création d'une Équipe de coordination intersectorielle (ISCT) chargée d'examiner des questions d'intérêt mutuel. Le mandat de l'ISCT a été approuvé par les trois Secteurs, et une équipe de direction a été nommée. Au total, l'équipe a tenu trois réunions entre 2015 et 2017.

Des rapports sur la mise en oeuvre de cette Résolution ont été présentés chaque année au Conseil: C15/38, C16/38, C17/38 et C18/38.

Résolution 192 (Rév. Busan, 2014) – Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières ou stratégiques

Conformément au paragraphe 2 du "décide de charger le Secrétaire général" de la Résolution 192, le Secrétaire général a présenté, chaque année, un rapport au Conseil détaillant les mémorandums d'accord ayant des incidences financières ou stratégiques pour l'Union. On trouvera davantage d'informations à ce sujet dans les Documents C15/94, C16/78, C17/48 et C18/59 du Conseil.

En outre, depuis 2015, lors de réunions du Conseil et du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), des projets de critères et de lignes directrices relatifs à la participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières ou stratégiques ont été examinés, ce qui a donné lieu à des échanges précieux et collégiaux; cependant, le Conseil n'est parvenu à aucun consensus sur ces critères et lignes directrices, et a estimé qu'il serait plus approprié de signaler à la PP-18 que les questions abordées dans la Résolution 192

devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi. Des informations supplémentaires figurent dans les Documents C17/93, C17/104 et C17/120.

Résolution 194 (Rév. Busan, 2014) – Options à long terme pour les locaux du siège de l'Union

Le Groupe GTC-HQP a été créé, a achevé ses travaux et a présenté un rapport final au Conseil à sa session de 2016. A cette session, le Conseil est convenu, par sa Résolution 588: de remplacer le bâtiment Varembe par une nouvelle construction incluant aussi les bureaux et les installations de la Tour, en complément du bâtiment Montbrillant, qui sera conservé et réaménagé; de créer un Conseil consultatif composé d'Etats Membres et chargé de prodiguer des avis indépendants et impartiaux sur le projet au Conseil et au Secrétaire général; d'autoriser un budget maximal pour couvrir le total des coûts du projet avant la vente de la Tour, de 140 millions CHF et un fonds de réserve additionnel de 7 millions CHF à utiliser, au besoin, pour couvrir les coûts supplémentaires non prévus. Le Secrétaire général a informé la Suisse de ce projet, et a demandé et reçu un premier prêt pour la conception du bâtiment. A la suite d'un concours international d'architecture, un vainqueur a été sélectionné, et le Secrétariat procède aux travaux nécessaires pour mener à bien la conception et demander un deuxième prêt pour la construction du nouveau bâtiment. Des informations supplémentaires figurent dans les Documents C15/7, C16/7, C17/7 et C18/7.

Résolution 197 (Rév. Busan, 2014) – Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté

L'UIT joue un rôle actif dans le domaine de l'Internet des objets depuis 2005. En 2015, les activités de normalisation ont été regroupées au sein de la [Commission d'études 20 de l'UIT-T sur l'Internet des objets \(IoT\) et les villes et communautés intelligentes](#). L'UIT et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies ont lancé en 2016 l'initiative [Tous unis pour des villes intelligentes et durables \(U4SSC\)](#), soutenue par 16 autres agences, programmes et commissions régionales des Nations Unies. Une cinquantaine de villes dans le monde participent à une série de projets pilotes destinés à utiliser les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) normalisés de l'UIT pour les villes intelligentes et durables. L'Internet des objets jouera également un rôle crucial dans les IMT-2020. L'UIT a organisé un grand nombre d'ateliers de renforcement des capacités.

Résolution 198 (Rév. Busan, 2014) – Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication

L'UIT a progressé dans la mise en oeuvre de la Résolution 198 (Busan, 2014), qui établit le mandat de l'UIT dans le domaine de l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des TIC. La mise en oeuvre de la Résolution 198 a suivi les orientations données dans la feuille de route pour la période 2016-2018 établie par la Résolution 1374 du Conseil, qui porte sur des domaines comme le renforcement de la collaboration avec les universités, la promotion de la participation des jeunes professionnels aux réunions et aux organes directeurs de l'UIT, le renforcement des activités de l'Union en ce qui concerne les jeunes innovateurs et entrepreneurs, et la coordination à l'échelle de l'UIT sur la question de la jeunesse, ainsi que les activités menées par l'UIT-D pour promouvoir l'utilisation des TIC pour l'autonomisation économique et sociale des jeunes, et la collecte de données et la production de rapports sur l'utilisation des TIC par les jeunes.

L'un des principaux résultats obtenus sur la période couverte par le présent rapport est le renforcement de la collaboration de l'UIT avec des établissements universitaires. L'UIT compte actuellement 150 établissements universitaires participant à ses travaux et prépare la première édition spéciale de sa nouvelle publication académique évaluée par des pairs, intitulée *ICT Discoveries*, ainsi que la dixième édition des conférences universitaires "Kaléidoscope" (en Argentine, du 26 au 28 novembre 2018). La conférence "Kaléidoscope" de 2017, généreusement accueillie par l'Université des postes et télécommunications de Nanjing (Chine), a rassemblé 300 universitaires de 26 pays. Un autre résultat important obtenu sur cette période a été l'organisation du Programme des jeunes décideurs à l'occasion des sessions de 2015, 2016 et 2017 du Conseil, ainsi que le soutien au Programme des jeunes décideurs de Busan, organisé en coopération avec la ville de Busan en 2015, 2016 et 2017.

Ces programmes ont renforcé la participation des jeunes professionnels aux travaux officiels de l'Union. Parmi les autres résultats obtenus, on citera notamment la nomination du Président du Costa Rica, M. Luis Guillermo Solís Rivera, comme Parrain des activités de l'UIT pour les jeunes et les TIC, et la mise en oeuvre continue de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC. L'UIT et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont lancé une [campagne sur les compétences numériques pour l'emploi décent des jeunes](#) à l'occasion du Forum du SMSI en juin, afin d'inciter les parties prenantes partout dans le monde à doter cinq millions de jeunes de compétences numériques adaptées à leur emploi. La campagne a déjà donné lieu à des engagements initiaux, et un soutien de tous les membres de l'UIT serait le bienvenu. L'Union contribue à une boîte à outils sur les compétences numériques, élaborée par l'OIT, qui constituera un produit axé sur le savoir dans *le cadre de l'Initiative mondiale* en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes dont la publication est prévue en mars 2018.

Le Programme pour jeunes innovateurs a été davantage intégré dans le programme officiel d'ITU Telecom World, qui comporte maintenant un nouvel ensemble de services et d'activités axés sur les PME technologiques. Ce programme permet aux entrepreneurs, y compris les jeunes entrepreneurs, d'améliorer leur réseau, de bénéficier d'un programme de mentorat et de formations, et d'accéder aux marchés internationaux.

Des informations supplémentaires sur les activités de l'UIT relatives à la jeunesse sont disponibles à l'adresse www.itu.int/youth, ainsi que dans les Documents C15/91, C16/20 et C17/35.

Résolution 200 (Rév. Busan, 2014) – Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde

Le Secrétariat de l'UIT s'est attaché à sensibiliser tous les acteurs de l'écosystème des TIC au Programme Connect 2020. Différentes manifestations et activités de l'UIT ont fait une place au Programme Connect 2020, dont le Sommet des hautes personnalités et des réunions ministérielles tenues à l'occasion d'ITU Telecom World, ainsi que plusieurs sessions du Forum du SMSI.

Les cibles du Programme Connect 2020 visant à connecter ceux qui ne le sont pas encore, en particulier la cible 1.2 ("A l'échelle mondiale, 60% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020") – ce qui reviendrait à connecter 1,5 milliard de personnes supplémentaires d'ici à cette date – ont été mises en valeur dans plusieurs activités et manifestations auxquelles participait l'UIT, par exemple le Forum sur la gouvernance de l'Internet et les sessions spéciales de la Commission sur le large bande dans le cadre du Forum économique mondial qui se tient chaque année à Davos, où, en janvier 2016, plusieurs parties prenantes ont publié une déclaration commune par laquelle elles s'engageaient à déployer des efforts concertés sur le plan mondial.

Plusieurs autres initiatives qui promeuvent l'expansion de la connectivité à l'échelle mondiale ont fait référence au Programme Connect 2020, y compris l'initiative Global Connect du Département d'Etat des Etats-Unis, l'initiative "Internet pour tous" du Fonds économique mondial et la déclaration ministérielle du G20 sur l'économie numérique.

Deux documents de réflexion ont été élaborés en soutien au Programme Connect 2020. Le premier, qui s'intitule "Working Together to Connect the World by 2020" (travailler ensemble pour connecter le monde d'ici 2020), 1) souligne l'incidence économique largement positive de l'Internet sur la croissance économique, 2) estime qu'un investissement de 450 milliards USD dans des infrastructures de haut niveau devra être fait pour connecter 1,5 milliard de personnes supplémentaires, et 3) fournit des preuves sur le lien généralement positif entre la mise en place progressive d'un cadre réglementaire et d'un environnement favorable, et la pénétration du large bande. Le second document s'intitule "Working together to achieve Connect 2020 Agenda Targets" (travailler ensemble pour atteindre les cibles du Programme Connect 2020) et fournit des informations plus détaillées sur l'identité et la localisation des personnes non connectées, les principaux défis à relever pour atteindre les cibles du Programme Connect 2020, et les mesures qui peuvent être prises pour accélérer la connexion des personnes non connectées afin d'atteindre ces cibles.

Des informations sur la progression de la mise en oeuvre des cibles du Programme Connect 2020 ont été intégrées dans le rapport Mesurer la société de l'information 2015, et des rapports annuels ont été présentés au Conseil ("Feuille de route pour la mise en oeuvre du Programme Connect 2020"): Documents [C15/93](#), [C16/39](#), [C17/39](#).

Décision 5 (Rév. Busan, 2014) – Produits et charges de l'Union pour la période 2016-2019

Le Secrétariat a présenté des rapports d'activité annuels au Conseil sur la mise en oeuvre de l'Annexe 2 à la Décision 5, dans les Documents [C15/45](#), [C16/45](#), [C17/45](#) et [C18/45](#).

Les budgets biennaux pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019 ont également été présentés au Conseil, respectivement à ses sessions de 2015 et de 2017 ([C15/10](#) et [C17/10](#)).

Annexe 2: Liste des Etats Membres de l'UIT et de leurs unités contributives

Liste des Etats Membres de l'UIT et de leurs unités contributives.